FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 14 au 18 mars 2016

Le Parisien - samedi 12 mars 2016

El Khomri drague les jeunes et la CFDT

SOCIAL. La ministre du Travail s'est rendue hier dans une mission locale pour défendre a loi et vanter la Garantie jeunes, un dispositif défendu par le syndicat réformiste.

LES JEUNES je les écoute, je les ıtends. » Myriam El Khomri n'a pas ·ononcé ces mots au hasard hier. La inistre du Travail a essayé encore ıe fois de rassurer les lycéens et les udiants hostiles à son projet de loi. le a donc profité d'un déplacement la mission locale des Ulis (Essonne) ɔur vanter les mérites du gouverne- ent, qui « fait plein de choses pour jeunesse » et qui a mis en place en 013 la Garantie jeunes.

Ce dispositif permet d'accompa- ıer les 18-25 ans, dans la précarité, ns emploi, ni en formation ni étu- ants, vers l'insertion professionnel- . Ce déplacement n'était donc pas ıe visite de courtoisie, mais l'occa- on rêvée de démontrer que l'em- oi chez les jeunes est une de ses ·iorités. Et que « oui, son projet de i Travail répond à leur hyperpréca- té ». Ce dispositif en particulier, la arantie jeunes, n'a pas non plus été ıoisi au hasard. C'était une des ·andes mesures souhaitées par la FDT qui en tire aujourd'hui « un lan très positif puisqu'il a permis à : nombreux jeunes dans la précari- d'accéder à l'emploi ».

eule alliée du gouvernement

: syndicat, qui organise aujourd'hui :s rassemblements, reste le seul al- : de poids du gouvernement. Il se- it prêt à approuver le projet de loi, à ·ndition qu'il soit sérieusement odifié. Les principaux points de ispation ? Le plafonnement des in- :mnités prud'homales et les dispo- tions sur les motifs de licenciement :onomique. Alors, Myriam El Kho- ri s'est appuyée sur cette visite ɔur rappeler à la CFDT que le gou- :rnement a toujours été attentif à s revendications et qu'il pourrait :tre encore aujourd'hui. Mais il fau- ·a quand même attendre la semaine prochaine pour savoir si cette opération séduction a fonctionné. Car Manuel Valls reçoit lundi les partenaires sociaux pour leur présenter la version finale du projet de loi Travail, avec les ajustements consentis par le gouvernement. Mais, pour l'instant, même si la ministre enchaîne les rencontres, « sans même avoir le temps de manger », concède son directeur de cabinet, la partie est loin d'être gagnée. Avant de venir, elle était au côté du Premier ministre Manuel Valls à Matignon pour recevoir les représentants étudiants et lycéens. Sauf qu'ils ne sont pas sortis satisfaits de la réunion. Ils appellent d'ailleurs à une nouvelle manifestation le 17 mars.

CHLOÉ COHEN

Les Ulis (Essonne), hier. En visite à la mission locale, Myriam El Khomri *(à gauche)* a voulu démontrer que l'emploi chez les jeunes est une de ses priorités. *(Divergence/Frédéric Pitchal.)*

Loi Travail : qui a lu le texte ?

Après les premières fuites le 17 février dans nos colonnes et la mise en ligne de la pétition de Caroline De Haas le 19, Manuel Valls avait estimé au sujet de l'avant-projet de loi Travail qu'il y avait « beaucoup d'expressions [...] de la part de ceux qui ne [l'avaient] pas lu ». Oui et non... Le service d'information du gouvernement a en effet diffusé sur les réseaux sociaux la version définitive de l'avant-projet dès le 25 février. On peut savoir combien de personnes l'ont consultée. Mercredi, au soir des manifestations, il avait été lu 42 295 fois. Si on le compare aux autres mesures emblématiques du quinquennat, la loi El Khomri jouit d'une relative popularité. Selon les chiffres de l'Assemblée nationale, elle surpasse en nombre de lectures les versions « projet de loi » des textes sur la transition énergétique (30 975) sur le renseignement (25 091), sur la déchéance de nationalité incluse dans la révision constitutionnelle (21 593) et sur le mariage pour tous (3 732). La loi Macron, dans sa version débattue en première lecture, a été davantage scrutée : 107 481 vues ! G.J.

Le Figaro - samedi 12 mars 2016

Jean-Claude Mailly (FO) : « Nous contestons la logique même du projet de loi »

GUILLAUME GUICHARD @guillaume_gui

ÉTUDIANTS ET FO, même combat ! Alors que l'Unef, syndicat le plus présent dans les universités et proche de l'aile gauche du PS, appelle à une mobilisation le 17 mars contre le projet de loi Travail, FO ne sera pas en reste, a prévenu Jean-Claude Mailly, son secrétaire général, lors du « Talk Le Figaro » dont il était l'invité vendredi. *« Là où il y aura des rassemblements, FO sera présent, car nos combats sont convergents »*, a-t-il assuré.

Pas question pour FO, au contraire de la CFDT, de négocier avec le gouvernement sur tel ou tel point du projet de loi travail. *« Nous avons un désaccord de fond avec le gouvernement »*, a martelé Jean-Claude Mailly. *J'ai dit à Manuel Valls que le mieux est de suspendre cette loi : on ne met pas de calendrier et on rediscute de tout, y compris du bien-fondé. Peut-on faire une loi qui déstructure le droit du travail à quatorze mois de la présidentielle ? »*

Le problème, pour la centrale de l'avenue du Maine, réside dans le fait que, *« à l'instar de ce qu'il se passe en Espagne ou au Portugal, le gouvernement veut décentraliser la négociation collective au niveau des entreprises »*. Chez nos deux voisins européens, fait valoir Jean-Claude Mailly, quelques années après une évolution dans le sens souhaité par Manuel Valls, on observe ainsi un effondrement du nombre d'accords signés dans les branches et les entreprises. *« En Espagne, ils sont passés de 12 millions à 7 millions de salariés couverts »*, précise le patron de FO. Avec la donnée, pointe-t-il, que la France *« est le premier pays en termes de couverture des salariés par des accords sectoriels »*.

Autre point bloquant : le référendum d'entreprise. Aujourd'hui, si un accord d'entreprise est signé par des syndicats minoritaires, les organisations majoritaires peuvent faire valoir un droit d'opposition. Le gouvernement veut, dans ce cas de figure, laisser la possibilité aux minoritaires de demander à la direction d'organiser un référendum interne. *« L'enjeu est de valoriser les acteurs de terrain*, assurait en janvier Myriam El Khomri. *Il faut donner cette possibilité d'entendre aussi les salariés. »* Cela permettrait aussi de contourner l'opposition parfois bloquante des syndicats contestataires, comme la CGT et parfois FO.

JEAN-CLAUDE MAILLY, vendredi, dans le studio du *Figaro*. SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

« Très libérale »

Sans surprise, pour FO, ce n'est pas la solution. *« Le référendum est une logique binaire*, tacle Mailly. *C'est un mauvais outil démocratique. Mais chiche ? Si le gouvernement ne trouve pas de majorité au Parlement pour faire voter son projet de loi, qu'il fasse un référendum. »* Le gouvernement s'y casserait les dents, pense-t-il, fort des 70 % de Français qui se disent, d'après les récents sondages, opposés au texte de la ministre du Travail.

Le psychodrame provoqué à gauche par le préprojet de loi El Khomri acte-t-il la fracture entre François Hollande et son électorat ? En tous les cas, Jean-Claude Mailly déplore que *« des candidats prennent des engagements durant la campagne et, une fois au pouvoir, ils (fassent) le contraire. Depuis 2012, nous sommes dans une logique très libérale sur le plan économique »*. Et le leader de FO de conclure : *« Parfois, les gens dans les hautes sphères sont coupés du monde réel. C'est le cas, je pense, de François Hollande. »* ■

social-travail-syndicats-gouvernement-étudiants,PREV
La CFDT, syndicat "réformiste" allié précieux du gouvernement (PAPIER D'ANGLE-ACTUALISATION)

Par Bertille OSSEY-WOISARD
=(Photo Archives)=
ATTENTION - ajoute déclarations Laurent Berger ///

Paris, 12 mars 2016 (AFP) - La CFDT a signé toutes les réformes du quinquennat, au risque d'être taxée par ses détracteurs de "syndicat gouvernemental". Son ralliement à la loi travail paraît primordial pour l'exécutif, mais la centrale affirme rejeter l'idée d'être "instrumentalisée".

"Il y a beaucoup de discours sur le rôle central de la CFDT, mais la CFDT ne se fera pas instrumentaliser par personne, ni le gouvernement, ni le patronat, ni certaines organisations syndicales qui sont dans la posture", a insisté Laurent Berger cette semaine.

Si elle soutient cette réforme dans les grandes lignes, la CFDT dénonce un projet "trop libéral" et se dit déterminée à "utiliser tous les moyens pour faire plier le gouvernement" si certains articles ne sont pas retirés ou réécrits.

"Si le gouvernement ne nous entend pas,(...) nous n'aurons pas d'états d'âme à nous mobiliser dans la rue", a prévenu son secrétaire général lors d'un rassemblement "Loi Travail. #Faut que ça bouge", samedi, à l'appel des syndicats dits réformistes.

L'organisation a fait du retrait du plafonnement des indemnités prud'homales une "condition sine qua non" à son soutien.

Le leitmotiv de la deuxième organisation syndicale (29,74%) juste derrière la CGT (30,62%) et devant FO (18,23%) est simple: discuter avec le gouvernement pour "être utile aux salariés".

Dans cet esprit, l'organisation, bien implantée dans le secteur privé, a signé toutes les grandes réformes depuis l'arrivée de François Hollande: marché de l'emploi, retraite, pacte de responsabilité, formation professionnelle, compte personnel d'activité...

"On ne peut pas se complaire dans l'augmentation du chômage, de la précarité. Si nous ne faisons rien, les salariés seront de plus en plus fragilisés", explique sa numéro deux, Véronique Descacq.

Peu importe la couleur politique du gouvernement: "Nous ne sommes ni militants socialistes, ni proches d'aucun parti politique. Nous sommes autonomes", assure Mme Descacq.

Mais certains syndicats soulignent la relation "privilégiée" de la CFDT avec le gouvernement, s'étonnant de la récente nomination comme directrice de cabinet adjointe au ministère du Travail d'Anousheh Karvar, ancienne responsable de la centrale. "Le gouvernement ne peut pas dealer uniquement avec la CFDT!", s'énerve un haut dirigeant syndical sous le couvert de l'anonymat.

- Réformiste la CFDT? -

La position de la CFDT est malaisée. "Étant en position centrale dans les discussions, elle prend le risque d'être accusée de connivence, ce qui n'est pas le cas. Le risque aussi, c'est de penser que vous représentez le monde salarié, ce qui n'est pas le cas non plus", dit Luc Bérille, président de l'Unsa. Autre "risque", passer pour "un +syndicat gouvernemental+, s'isoler, et prendre tous les coups".

En 2003, la CFDT avait traversé une grave crise interne, après avoir soutenu une réforme controversée des retraites. Sur la loi El Khomri aussi, Laurent Berger reconnaît que "des débats, il y en a plein" en interne, dans une interview à Mediapart pubiée vendredi.

Pour les 50 ans de la centrale, en 2014, Manuel Valls, ancien adhérent de la CFDT, avait salué son "courage" réformiste, celui "de proposer", "de nouer des compromis". "Je lis parfois dans telle ou telle gazette que la CFDT serait inféodée au gouvernement actuel (...) Ce n'est pas vrai", avait-il dit.

"Réformiste" la centrale? "Bien sûr", répond Mme Descacq.

Toutefois, Jean-Claude Mailly, numéro un de FO, "dénie à la CFDT le qualificatif de réformiste", plutôt du ressort de FO, selon lui.

De son côté, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, qui a présenté une série de propositions pour réformer le code du travail, rejetant en bloc l'avant-projet actuel, considère que "le syndicalisme est par essence réformiste".

Guy Groux, chercheur au Cevipof, confirme: "Tout le monde est réformiste et souhaite que la société s'améliore", mais avec des différences.

D'un côté il y a les "réformistes modérés" (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CFTC) qui "acceptent l'économie de marché, considèrent qu'elle est légitime et que l'entreprise a un rôle à jouer dans les régulations sociales". De l'autre, il y a "une vision beaucoup plus conflictuelle des rapports sociaux: les syndicats considèrent que l'entreprise est encore prioritairement un lieu d'exploitation et de domination. Là on retrouve la CGT, SUD ou FSU".

bow/jg/ct

by : Bertille OSSEY-WOISARD

2016/03/12 20:32:14 GMT+01:00
#538264 DVBP 1727 NKM05 (4) AFP (670 words)

L'Humanite - lundi 14 mars 2016

ILS N'ONT PAS HONTE !

Les textos menaçants de Pierre Gattaz

Joli coup que celui réalisé par la responsable de la Confédération des cadres, Carole Couvert, avec la publication des SMS de Pierre Gattaz qui ont fuité ce week-end. Textos rageurs et comminatoires du patron des patrons, où il fustige un syndicat des cadres qui a défilé samedi pour demander une réécriture de la loi travail. *« L'attitude de la CGC est incompréhensible et nuisible »*, écrit Pierre Gattaz, selon la reproduction des SMS publiés sur le site de France Info. Le patron des patrons reproche au syndicat de cadres d'avoir *« déjà planté la loi MDS (modernisation du dialogue social – NDLR). Vous n'allez pas nous planter la loi MEK (initiales de la ministre Myriam El Khomri – NDLR) »*. Puis le dirigeant patronal envoie un second texto, cette fois menaçant : *« Si vous persistez dans cette attitude "cgtiste" sur cette loi, le Medef en tirera toutes les conséquences sur nos discussions en cours. »* Allusion à l'accord sur les régimes de retraites complémentaires, qui prévoit que des négociations doivent s'ouvrir sur le statut des cadres. Donnant-donnant, explique sans ambages Pierre Gattaz, la conclusion des négociations serait donc conditionnée à l'attitude de la CFE-CGC dans le débat sur la loi travail.

Carole Couvert a aussitôt renvoyé Pierre Gattaz dans les cordes. *« Je ne fonctionne pas à la menace »*, commente la secrétaire générale de la confédération, qui rappelle représenter *« 160 000 adhérents »* et précise que *« (s)on mandat sur le projet de loi a été voté à l'unanimité »*. *« Quand Pierre Gattaz fait ce type de SMS, il se trompe. C'est un signe de fragilité »*, aurait-elle encore lancé un peu plus tard, en marge du rassemblement de samedi, selon France Info. Outre la condescendance dont fait preuve là Gattaz, considérant implicitement les cadres forcément du côté des dirigeants, se lit en filigrane la fébrilité du patronat, et son soutien sans fard au projet du gouvernement. •

LIONEL VENTURINI

Loi El Khomri : désaccord de fond entre Manuel Valls et le syndicat Unef

Le mouvement étudiant appelle à intensifier les manifestations contre la loi la semaine prochaine.

MARIE-ESTELLE PECH mepech@lefigaro.fr

SOCIAL La rencontre à Matignon entre Manuel Valls et l'Unef, le principal syndicat étudiant opposé à la loi travail, s'est soldée vendredi par un désaccord de fond. « *Ce que nous explique le premier ministre, c'est qu'on peut discuter de tout, mais pas de la loi travail. On nous a renvoyés à des discussions annexes comme le projet de loi égalité-citoyenneté, la question du CDD* », explique William Martinet, le président du mouvement. Les autres organisations de jeunes, toutes proches de la gauche, sont également sorties insatisfaites.

C'était assez prévisible puisque les modifications du projet de loi promises par le premier ministre ne seront annoncées officiellement que lundi. La rencontre aura surtout permis de nouer un dialogue alors que les syndicats lycéens et étudiants n'avaient pas été entendus jusqu'alors par le gouvernement. Jeudi soir, c'est la ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, qui recevait Benjamin Lucas, le président du Mouvement des jeunes socialistes (MJS), très remonté contre la loi. Les organisations lycéennes (Fidl, UNL et SGL) ainsi qu'étudiantes (Unef et Fage) avaient été invitées à Matignon vendredi. « *Recevoir les organisations lycéennes, c'est surtout un geste de reconnaissance politique symbolique car leur discours est bien moins construit que celui des étudiants* », observe Claude Lelièvre, historien de l'éducation.

L'Unef, proche des frondeurs du PS, et la Fage, proche de la CFDT, syndicat réformiste avec lequel le gouvernement tente de négocier, ont plus de poids. Seule la Fage a esquissé une ouverture, indiquant attendre de nouvelles annonces du gouvernement lundi avant d'arrêter sa position. Les mouvements de jeunesse ont ainsi reçu confirmation du retrait de la disposition visant les apprentis mineurs. « *Nous avons été écoutés et il y a un espace de négociation sur les mesures sur l'apprentissage, l'aménagement du temps de travail, les licenciements. Tout cela est dans la balance* », indique Alexandre Leroy, président de la Fage.

Des blocages de lycées promis

Si, à la vue des manifestations de mercredi, il est encore difficile de savoir si la mobilisation contre la loi travail fera réellement tache d'huile chez les jeunes, le risque reste présent dans toutes les têtes de l'exécutif. Des assemblées générales sont programmées dans plusieurs universités dès lundi. L'UNL et la Fidl promettent des blocages de lycées la semaine prochaine et l'Unef, qui a appelé à « *intensifier le mouvement* » en sortant du bureau de Manuel Valls, a programmé une journée de manifestation jeudi 17 mars.

À Matignon, on se rassure en évoquant la faiblesse d'un mouvement comme l'Unef qui ne compte que 30 000 étudiants adhérents sur 2,39 millions au total. Mais on craint les blocages de lycées ou d'universités ainsi que les mouvements de casseurs comme ceux qui ont dévasté un bâtiment entier à Bordeaux, jeudi. Sans compter le souvenir persistant de Malik Oussekine, tué pendant les manifestations contre la loi Devaquet en 1986.

C'est la première fois depuis le mouvement lycéen de 1990 qu'un gouvernement de gauche doit lancer une concertation avec des organisations de jeunesse. François Mitterrand les avait à l'époque reçues lui-même à l'Élysée, se plaçant au-dessus de la mêlée socialiste qui se déchirait en interne. Après trois semaines de manifestations, les jeunes avaient obtenu - de la bouche même du président - 4 milliards et demi de francs, une somme conséquente pour « *rénover* » les lycées. Hollande suivra-t-il cet exemple ?

Il sera difficile pour le gouvernement de recevoir à nouveau les jeunes après les nouvelles manifestations programmées la semaine prochaine « *sans offrir quelques gages*, juge un connaisseur du monde éducatif, *et ce d'autant plus que Hollande ne cesse de vouloir témoigner de son engagement pour la jeunesse depuis le début du quinquennat* ». ■

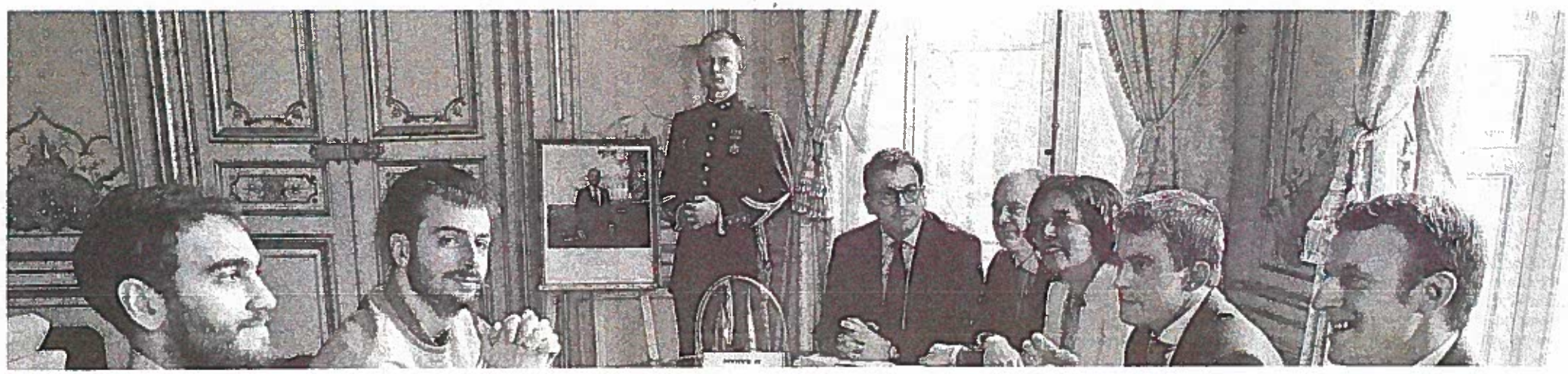

Jean-Claude Mailly (FO) : « Nous contestons la logique même du projet de loi »

GUILLAUME GUICHARD @guillaume_gui

ÉTUDIANTS ET FO, même combat ! Alors que l'Unef, syndicat le plus présent dans les universités et proche de l'aile gauche du PS, appelle à une mobilisation le 17 mars contre le projet de loi Travail, FO ne sera pas en reste, a prévenu Jean-Claude Mailly, son secrétaire général, lors du « Talk Le Figaro » dont il était l'invité vendredi. « *Là où il y aura des rassemblements, FO sera présent, car nos combats sont convergents* », a-t-il assuré.

Pas question pour FO, au contraire de la CFDT, de négocier avec le gouvernement sur tel ou tel point du projet de loi travail. « *Nous avons un désaccord de fond avec le gouvernement*, a martelé Jean-Claude Mailly. *J'ai dit à Manuel Valls que le mieux est de suspendre cette loi : on ne met pas de calendrier et on rediscute de tout, y compris du bien-fondé. Peut-on faire une loi qui déstructure le droit du travail à quatorze mois de la présidentielle ?* »

Le problème, pour la centrale de l'avenue du Maine, réside dans le fait que, « *à l'instar de ce qu'il se passe en Espagne ou au Portugal, le gouvernement veut décentraliser la négociation collective au niveau des entreprises* ». Chez nos deux voisins européens, fait valoir Jean-Claude Mailly, quelques années après une évolution dans le sens souhaité par Manuel Valls, on observe ainsi un effondrement du nombre d'accords signés dans les branches et les entreprises. « *En Espagne, ils sont passés de 12 millions à 7 millions de salariés couverts* », précise le patron de FO. Avec la donnée, pointe-t-il, que la France « *est le premier pays en termes de couverture des salariés par des accords sectoriels* ».

Autre point bloquant : le référendum d'entreprise. Aujourd'hui, si un accord d'entreprise est signé par des syndicats minoritaires, les organisations majoritaires peuvent faire valoir un droit d'opposition. Le gouvernement veut, dans ce cas de figure, laisser la possibilité aux minoritaires de demander à la direction d'organiser un référendum interne. « *L'enjeu est de valoriser les acteurs de terrain*, assurait en janvier Myriam El Khomri. *Il faut donner cette possibilité d'entendre aussi les salariés.* » Cela permettrait aussi de contourner l'opposition parfois bloquante des syndicats contestataires, comme la CGT et parfois FO.

JEAN-CLAUDE MAILLY, vendredi, dans le studio du *Figaro*. SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

« Très libérale »

Sans surprise, pour FO, ce n'est pas la solution. « *Le référendum est une logique binaire*, tacle Mailly. *C'est un mauvais outil démocratique. Mais chiche? Si le gouvernement ne trouve pas de majorité au Parlement pour faire voter son projet de loi, qu'il fasse un référendum.* » Le gouvernement s'y casserait les dents, pense-t-il, fort des 70 % de Français qui se disent, d'après les récents sondages, opposés au texte de la ministre du Travail.

Le psychodrame provoqué à gauche par le préprojet de loi El Khomri acte-t-il la fracture entre François Hollande et son électorat ? En tous les cas, Jean-Claude Mailly déplore que « *des candidats prennent des engagements durant la campagne et, une fois au pouvoir, ils (fassent) le contraire. Depuis 2012, nous sommes dans une logique très libérale sur le plan économique* ». Et le leader de FO de conclure : « *Parfois, les gens dans les hautes sphères sont coupés du monde réel. C'est le cas, je pense, de François Hollande.* » ■

Les centrales réformistes mobilisent à leur tour

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

APRÈS LES manifestations de mercredi, organisées par les associations de lycéens et d'étudiants, la CGT, FO, la FSU et Solidaires, c'est ce samedi au tour des syndicats réformistes - CFDT, CFE-CGC, CFTC, Unsa et pour les étudiants de la Fage - d'appeler à la mobilisation. Ils espèrent ainsi mettre la pression sur le gouvernement avant qu'il ne rende, lundi, ses arbitrages sur le texte porté par Myriam El Khomri.

« *Nous voulons montrer que toute la famille réformiste est unie dans son appréciation du projet de loi*, avance Carole Couvert, la présidente de la CFE-CGC (cadres). *Mais aussi que nous avons la capacité d'organiser d'autres types d'actions si nous ne sommes pas écoutés.* » Des rassemblements sont prévus samedi dans toutes les grandes villes de France. À Paris, le rendez-vous est fixé place de la République, de 14 à 16 heures.

Le mouvement de mercredi avait mobilisé (selon les sources) entre 224 000 et 500 000 personnes, celui de samedi s'annonce de bien plus modeste ampleur. « *Le but n'est pas de se compter mais d'informer, d'expliquer ce qui ne va pas dans le texte*, dédramatise Philippe Louis, le patron de la CFTC (chrétiens). *Nous avons distribué des argumentaires aux militants afin qu'ils puissent discuter avec les salariés qui passeront dans les différentes villes.* »

Même son de cloche de Luc Bérille, le secrétaire général de l'Unsa (autonomes) : « *Le but de l'action de samedi est clairement pédagogique. Nous voulons populariser notre message sur la loi.* »

L'action de samedi a été décidée après la réunion intersyndicale du 3 mars. Le front syndical s'était alors fissuré entre, d'une part, les opposants frontaux à la loi qui veulent le retrait ou la suspension du texte et, d'autre part, les réformistes qui réclament une simple modification.

> « Le but de l'action de samedi est pédagogique. Nous voulons populariser notre message sur la loi »
> LUC BÉRILLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNSA

Les centrales demandent notamment la suppression de plusieurs points sensibles du préprojet de loi : la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement pour cause non réelle et sérieuse, le critère du périmètre national dans l'appréciation des licenciements économiques, et le déploiement des forfaits jours dans les très petites entreprises sans accord collectif. Elles souhaitent encore un renforcement des droits contenus dans le compte personnel d'activité (CPA) et une réaffirmation de l'importance de la négociation de branche. L'Élysée et Matignon trancheront dimanche. ■

Le Figaro 12/03/2016

Acteurs Publics

Philippe Laurent : "Les agents publics sont très souvent au-dessus des 35 heures"

Le maire UDI de Sceaux et président du CSFPT Philippe Laurent - ©Philippe Corchard
En matière de temps de travail, il existe dans la fonction publique une grande hétérogénéité de situations, relève pour *Acteurs publics* le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), qui remettra prochainement un rapport très attendu sur le sujet au gouvernement. Philippe Laurent observe, *a contrario* de certaines idées reçues, que les agents travaillent souvent davantage que 35 heures par semaine.

Quand remettrez-vous votre rapport sur l'évaluation du temps de travail dans la fonction publique ?
Il sera près à être remis au Premier ministre et à la ministre de la Fonction publique à la fin du mois de mars. Un travail très constructif et très productif a été mené avec les inspections générales. Après avoir consulté près de 300 personnes, nous avons aujourd'hui une idée précise de la situation. Pour autant, nous ne donnerons pas de chiffres ni de moyennes. Il y a en effet une telle diversité de situations que cela n'aurait pas de sens. Nous relevons ainsi toute une série de situations particulières à partir desquelles nous dressons une situation générale et formulons une série de préconisations.
Quel constat général dressez-vous ?
Nous constatons en premier lieu que presque personne n'est strictement à 35 heures par semaine dans la fonction publique : les agents sont très souvent au-dessus. Il faut, en réalité, raisonner en nombre d'heures annuelles, le cadre légal étant de 1 607 heures. De fait, les agents bénéficient d'un nombre important de RTT parce qu'ils travaillent souvent au-dessus de 35 heures par semaine. Les jours de RTT sont désormais considérés comme des jours de congés, avec une durée hebdomadaire supérieure à 35 heures… Mais de manière plus générale, il existe dans la fonction publique une multitude de cas de figures. Il n'y a aucune homogénéité ! Nous avons aussi observé certaines situations qui paraissent anormales. Elles restent limitées, mais doivent être corrigées par souci d'équité et d'homogénéité. Ces situations sont le plus souvent dues à de petites dérives liées à la faiblesse du management, faiblesse qui constitue un vrai problème à corriger, par la formation notamment, ainsi que par un renforcement limité de la réglementation. Nous ferons une trentaine de recommandations en ce sens.
Les joutes électorales se profilent. Ne craignez-vous pas que certains s'appuient sur les quelques situations anormales, même minoritaires, que vous évoquez pour s'en prendre aux fonctionnaires ?
Notre constat et nos propositions seront précis et clairs. Nous mettons le doigt sur certaines anomalies et la manière d'y remédier. Mais je le répète : ces situations sont minoritaires et relèvent principalement d'un problème de management. Aussi, je ne vois pas comment des candidats pourraient utiliser ce rapport en lui faisant dire autre chose que ce qui y est écrit. Il lève au contraire certains clichés et certains raccourcis parfois véhiculés. J'ai personnellement travaillé dans de grands groupes privés, et j'ai aussi pu y constater une faiblesse du management. Celle-ci concerne toutes les grandes entités, publiques ou privées ! Je suis maire

de Sceaux et je vois bien, lors d'événements particuliers, que les agents territoriaux sont disponibles, prêts à intervenir en cas de difficultés. Lors de la récente alerte à la neige, ils étaient sur le pont. Et que dire des agents hospitaliers ou des forces de sécurité ? Je trouve très dommageable et préoccupant pour la cohésion de notre société de critiquer sans fondement et de stigmatiser la fonction publique.

Comment jugez-vous les premières semaines de la nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin ?

Nous avons échangé avec Annick Girardin sur les enjeux de la fonction publique et notamment sur le thème de mon rapport. Elle est manifestement de bonne volonté, souhaite faire avancer les choses et connaît les sujets, étant elle-même fonctionnaire. La ministre arrive dans un moment difficile parce que de nombreux chantiers ont été lancés. Je pense à la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) ou au rendez-vous salarial à venir. Le projet de loi de la ministre du Travail vient par ailleurs un peu perturber tout cela. Même si les fonctionnaires ne sont pas directement concernés, hormis quelques articles du projet de loi qui d'ailleurs posent problème *[notamment sur l'instauration du compte personnel d'activité dans la fonction publique, ndlr]*, j'entends que des comparaisons un peu faciles s'opèrent entre secteurs public et privé. Nous verrons bien ce que diront les organisations syndicales lors du Conseil commun de la fonction publique du 15 mars *[pendant lequel le projet de loi leur sera présenté, ndlr]*. Quoi qu'il en soit, j'ai naturellement invité la ministre à participer à une prochaine séance plénière du CSFPT.

Les employeurs publics territoriaux semblent un peu réticents, pour des raisons de coût, à mettre en œuvre le protocole PPCR dans la territoriale…

J'ai travaillé à faire voter un avis favorable des employeurs lors du demier Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Les employeurs ont adopté une attitude responsable. Il y a en effet un coût supplémentaire, mais il aurait pu être bien plus élevé. Le coût réel de PPCR a fait l'objet de certaines incompréhensions. Pour les collectivités, ce sera de l'ordre de 400 millions d'euros par an d'ici 2020. La première année, ce ne sera quasiment rien, notamment du fait de la fin de la possibilité d'avancement minimum des agents. Je le dis clairement : il faut arrêter de fantasmer sur les montants prétendus de PPCR. Certains chiffrages – je pense à celui de la Cour des comptes, qui évoquait 4 à 5 milliards pour l'ensemble du secteur public – me semblent être exagérés. Il s'agit en fait d'une estimation cumulée sur plusieurs années. Et pourquoi ne pas faire des projections jusqu'en 2100 ? Il faut être un peu sérieux !

Le protocole PPCR a toutefois fait l'objet d'intenses discussions lors de son passage devant le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) – au sein duquel vous siégez – qui a malgré tout adopté le dispositif. Qu'est-ce qui coinçait ?

L'estimation du coût de PPCR a, là encore, fait l'objet de discussions, puisque c'est l'objet même des réunions du CNEN. De manière générale, le conseil des employeurs territoriaux, au CSFPT comme au CNEN, s'est montré réceptif vis-à-vis des souhaits et des demandes du gouvernement. Cela mérite d'être souligné. Nous avons fait preuve d'ouverture et de responsabilité. Si nous avions rejeté ce dispositif qui apporte de réelles avancées aux agents, et pour lequel nous avons été consultés en amont, alors je suis convaincu que les employeurs territoriaux auraient perdu en crédibilité.

Le rendez-vous salarial entre la ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales est prévu le 17 mars. Faut-il dégeler le point d'indice ?

C'est au gouvernement de prendre ses responsabilités. J'entends ici ou là dire qu'on pourrait envisager par exemple de diviser par deux la baisse des dotations de 3,7 milliards d'euros prévue l'année prochaine pour permettre une augmentation de la valeur du point d'indice. Une augmentation de 1 % de la valeur du point d'indice représente pour les collectivités

environ 600 millions d'euros. Certains envisagent ce scénario. Je ne sais pas si le gouvernement y travaille. Personnellement, je ne suis pas défavorable à l'augmentation du point d'indice. De manière générale, les agents publics sont investis au service de l'intérêt général, ils travaillent bien et souvent beaucoup, sont disponibles et sont assez mal rémunérés. Il faut mieux reconnaître leur travail et leur engagement, tout en restant naturellement conscient des difficultés financières du pays.

Quand le livre blanc sur la fonction publique, sur lequel travaille le CSFPT, sera-t-il présenté ?

Nous faisons un point avec les formations spécialisées du CSFPT le 16 mars. Le livre blanc pourrait être présenté le 18 mai devant la séance plénière du Conseil supérieur. Nous finalisons cet important document qui abordera toutes les problématiques de la vie quotidienne des agents publics territoriaux, mais également les principes et les valeurs de la fonction publique territoriale. Ce document pourra contribuer à l'élaboration de textes ultérieurs relatifs à la fonction publique territoriale.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 14/03/2016

Pas (encore) de loi El Khomri pour les fonctionnaires

La ministre Annick Girardin a reporté, à la demande des syndicats, le Conseil commun de la fonction publique programmé mardi 15 mars. Il devait notamment évoquer la transposition dans la fonction publique de dispositions du projet de loi de la ministre du Travail, Myriam El Khomri.

Le premier grand rendez-vous "fonction publique" d'Annick Girardin est finalement reporté *sine die*. La ministre de la Fonction publique a informé les organisations syndicales du report *"à une date ultérieure"* du Conseil commun programmé mardi 15 mars au matin, suite à une demande conjointement formulée par les 9 organisations syndicales y siégeant. *"La perspective du rendez-vous salarial du 17 mars (ndlr : cet autre rendez-vous, qui lui n'est pas reporté, doit aborder la question de la rémunération des agents) que nous attendons depuis six ans mais sur lequel vous ne souhaitez pas communiquer (à l'occasion du Conseil commun) explique pour une part cette demande de report,* écrivent les syndicats CGT, CFDT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FAFP et CFTC, dans un courrier adressé le 11 mars à Annick Girardin. *À l'évidence, ce contexte n'est pas de nature à assurer la qualité des débats."*
Les 9 syndicats pointent par ailleurs deux sujets à l'ordre du jour. D'abord, la déclinaison de dispositions de l'actuel projet de loi "Travail" de la ministre Myriam El Khomri relatives à la fonction publique, qui prévoit la transposition du compte personnel d'activité aux fonctionnaires. Ensuite, le projet de loi "Égalité et Citoyenneté", qui élargit notamment les conditions d'accès au secteur public en direction de jeunes peu qualifiés.

Groupes de travail

Ces sujets *"ont fait l'objet d'une simple présentation alors même que leur nature et les objectifs qu'ils poursuivent auraient dû donner lieu en amont à un travail approfondi",* écrivent les 9 syndicats, qui demandent *"la tenue de groupes de travail concernant les mesures induites par ces projets de textes et leur impact sur les agents".*
"J'étais prête à faire droit à votre souhait de modifier l'ordre du jour", a répondu également par courrier Annick Girardin aux organisations. Et d'ajouter : *"Toutefois, afin de garantir la qualité du dialogue social que nous avons déjà engagé ensemble* [la ministre a rencontré en bilatéral toutes les organisations, ndlr], *j'ai décidé de donner suite à votre demande et de reporter ce conseil à une date ultérieure".*
Ministre et syndicats se rencontreront donc jeudi 17 mars au matin pour

évoquer l'enjeu salarial et la possibilité d'un dégel. Jeudi 10 mars, Annick Girardin indiquait que l'exécutif trancherait en ce début de semaine. Tous les scénarios circulent, d'une augmentation limitée jusqu'à une hausse plus franche.

Sylvain Henry

gouvernement-social-travail-syndicats-patronat
Loi travail: "nettement insuffisant" pour Mailly (FO)

Paris, 14 mars 2016 (AFP) - Le secrétaire général de Force ouvrière (FO) Jean-Claude Mailly a estimé lundi que le gouvernement n'avait apporté que des "corrections à la marge" au projet de réforme du code du travail, appelant à "continuer la mobilisation" contre le texte les 17 et le 31 mars.

Sur la "philosophie générale" du projet de loi, "le mécontentement et le désaccord demeurent", a affirmé le patron de FO devant la presse dans la cour de Matignon.

Le gouvernement a apporté "des corrections qui sont des corrections à la marge ou alors attendues, comme sur le barème", a-t-il déclaré en relevant que le barème indicatif proposé à la place du plafonnement des indemnités prud'homales "devient (...) le décret de la loi Macron", non publié encore.

Sur les "heures supplémentaires, la médecine du travail, le travail de nuit", ou l'appréciation des motifs de licenciement économique sur un périmètre national, il n'y a "pas de changement", a jouté M. Mailly.

"C'est quelques corrections parce qu'ils avaient sous-estimé les réactions à leur avant-projet de loi mais c'est nettement insuffisant", a-t-il dit après avoir plus tôt une nouvelle fois réclamé le retrait du projet, via Twitter.

Dès lors "on continue la mobilisation", a poursuivi le patron de FO en rappelant les deux rendez-vous déjà fixés, le 17 par l'Unef et le 31 par plusieurs syndicats, dont FO et la CGT.

shu/jg/bir

2016/03/14 17:47:33 GMT+01:00
#542871 DVBP 1789 NNU34 (4) AFP (223 words)

gouvernement-social-travail-syndicats-patronat

Loi Travail: la CFTC estime avoir été "entendue sur l'essentiel"

Paris, 14 mars 2016 (AFP) - La CFTC a estimé lundi avoir été "entendue sur l'essentiel" concernant le projet de réforme du code du travail, tout en affirmant son intention de "peser" pendant les débats parlementaires, notamment sur le périmètre des licenciements économiques.

En "prévoyant des sanctions" pour les groupes multinationaux qui organiseraient "artificiellement des difficultés économiques sur leurs sites français, c'est le risque d'une multiplication des licenciements +boursiers+ qui se réduit", a approuvé la CFTC dans un communiqué.

Toutefois, elle a regretté que le périmètre auquel s'appliquerait l'appréciation des difficultés reste "le périmètre national". La CFTC "agira auprès des parlementaires en proposant des amendements élargissant le périmètre au-delà du territoire national", a-t-elle annoncé.

"Concernant le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, le Premier ministre a repris la proposition alternative de la CFTC consistant en un barème indicatif, redonnant au juge toute sa liberté d'appréciation des situations individuelles", a-t-elle ajouté.

Elle s'est également félicitée du "retour de la branche comme pivot de la régulation d'ensemble" et du fait que "le pouvoir de décision unilatérale de l'employeur" ait été écarté.

Elle a salué "le coup de pouce apporté aux jeunes décrocheurs ainsi qu'aux salariés non qualifiés", et la création d'un "compte engagement citoyen" destiné à valoriser diverses formes d'engagement, qui vient "enrichir" le compte personnel d'activité (CPA).

Elle consultera ses instances décisionnaires "dans les jours qui viennent" pour "déterminer les modalités futures de son action afin de continuer à peser sur le texte de loi".

paj/cel/bir

2016/03/14 19:40:13 GMT+01:00
#543225 DVBP 2143 NOA94 (4) AFP (242 words)

gouvernement-social-travail-syndicats-patronat-étudiants,LEAD

Loi travail: Mailly maintient sa demande de retrait du texte après les annonces de Valls (sur Twitter)

Paris, 14 mars 2016 (AFP) - Le secrétaire général de Force ouvrière (FO) Jean-Claude Mailly a une nouvelle fois réclamé lundi le retrait du projet de loi réformant le code du travail, n'étant pas satisfait par les modifications au texte présentées par Manuel Valls.

"Je viens de confirmer au Premier Ministre, au nom de FO, faute de suspension, la demande de retrait du projet de loi", a indiqué sur son compte Twitter le patron de Force ouvrière, alors que la réunion des partenaires sociaux à Matignon était toujours en cours.

De son côté, la présidente de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est réjouie, également dans un tweet, du fait que "l'unité de toutes les organisations syndicales permet(te) le retrait du barème d'indemnisation des prud'hommes qui devient indicatif".

"L'unité syndicale réformiste fait bouger les lignes", ajoute-t-elle dans un autre message sur Twitter, "mais (ce n'est) pas tout pour CFE-CGC" qui réclame le "retrait du référendum" d'entreprise.

Quant à la CFDT, sans se prononcer sur l'ensemble des annonces du Premier ministre, elle note sur Twitter des revendications pour lesquelles elle a obtenu satisfaction, en les estampillant "obtenu": le "développement de la négociation collective en entreprise et dans les branches" et le "retrait du plafonnement des indemnités prud'homales".

bow-smr-cel/jg/er

TWITTER

2016/03/14 16:12:16 GMT+01:00
#542584 DVBP 1503 NNO93 (4) AFP (200 words)

CODE DU TRAVAIL

Loi travail : Valls rallie la CFDT mais déçoit le patronat

- Le Premier ministre a dévoilé la nouvelle mouture de la réforme El Khomri.
- L'exécutif recule sur la barémisation des indemnités prud'homales.

Leila de Comarmond
@leiladeco
Pierre-Alain Furbury
@paFurbury

Manuel Valls, qui avait initialement affiché sa volonté d'aller « jusqu'au bout » sur le projet de loi El Khomri, a été contraint de lâcher beaucoup de lest. *Photo Thibault Camus/AP/Sipa*

« Ce n'est jamais simple de réformer », était convenu le matin François Hollande en inaugurant l'institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique. En difficulté depuis des semaines sur la réforme du Code du travail, l'exécutif a tenté ce lundi de reprendre la main. En donnant au projet de loi El Khomri un *« nouveau départ »*. Manuel Valls, qui avait initialement affiché sa volonté d'aller *« jusqu'au bout »*, a été contraint de lâcher beaucoup de lest. Sous la pression des syndicats réformistes, la CFDT en tête. Sous celle de la rue, notamment des jeunes. Sous celle d'une majorité déjà malmenée par la déchéance de nationalité. Sous celle, enfin, du calendrier politique. Car s'il entend – comme Manuel Valls – se donner un profil réformiste, François Hollande ne perd pas de vue un autre impératif : rassembler un tant soit peu d'ici à 2017. L'exécutif s'est donc efforcé de déminer. Mais sans capituler sur tout pour autant.

Le chef de l'Etat et son Premier ministre ont joué les équilibristes. De nombreux sujets polémiques avec les syndicats ont été corrigés, à commencer par la « barémisation » des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, qui n'est plus qu'indicative. Les possibilités de décision unilatérale des employeurs sont revues. Le « forfait jours » devra être encadré par la négociation, même dans les PME. Quant à la possibilité pour des syndicats minoritaires signataires d'un accord de consulter les salariés par référendum pour valider le résultat de la négociation, elle est restreinte au temps de travail. Mais les fondamentaux du projet de loi sont préservés, en particulier le primat donné aux accords d'entreprise. L'essentiel de la réforme du licenciement économique est maintenu et les grands principes dictés par Robert Bandinter, qui devaient figurer dans le préambule du futur Code et faisaient figure d'épouvantail pour le patronat, sont supprimés (la réécriture du Code). Le compte épargne-temps ne sera pas non plus inclus dans le futur compte personnel d'activité.

« Dialoguer, ce n'est ni reculer ni s'arc-bouter »

Devant les partenaires sociaux, devant la presse, au « 20 Heures » de France 2 puis devant les parlementaires PS, Manuel Valls a célébré une réforme *« pragmatique, ambitieux, inédite »*, fruit d'un *« compromis »* et preuve, selon lui, que la France *« peut se transformer sans rupture »*. *« Dialoguer, ce n'est ni reculer ni s'arc-bouter. C'est construire ensemble »*, a-t-il insisté, avouant que le texte avait connu un *« manque d'explication »*. Cette fois, la communication a été très travaillée. Emmanuel Macron a défendu qu'il n'y avait *« aucun recul »* sur le licenciement économique et Myriam El Khomri a été envoyée le soir sur TF1 pour défendre le texte. Un texte qui doit être présenté le 24 mars en Conseil des ministres, mais qui est loin d'avoir terminé son parcours d'obstacles.

Il est encore trop tôt pour dire si l'exécutif a gagné son pari mais jeu, semble satisfaite de cette réécriture du projet de loi. *« Un projet de loi déséquilibré devient potentiellement porteur de progrès pour les jeunes et les salariés »*, a affirmé Laurent Berger, son secrétaire général, se targuant d'avoir *« fait avancer »* ce texte. Les autres syndicats réformistes sont aussi sortis plutôt rassurés de Matignon. Même amendé, le projet de réforme est toujours aussi critiqué par la CGT et par FO, qui ont continué à réclamer son retrait. Mais le gouvernement échappera à une grande mobilisation unitaire le 31 mars.

> « Cela devient un projet de loi qui peut potentiellement être porteur de progrès pour les jeunes et pour les salariés. »
> **LAURENT BERGER**
> Secrétaire général de la CFDT

d'unité syndicale chez les étudiants. La Fage, second syndicat estudiantin, proche de la CFDT, s'est montrée très positive et ne rejoindra pas l'Unef dans la rue ce jeudi. Une journée d'action que William Martinet a confirmée, dénonçant *« quelques rétropédalages »* et des promesses non financées. Au sommet de l'État, le mouvement est surveillé comme le lait sur le feu : *« La spirale syndicale est rationnelle, la spirale des jeunes l'est moins »*, lâche un ministre.

Le patronat a, lui, fait part de son insatisfaction. Bien qu'il aussi soit apparu un brin soulagé après la montée en pression de ces derniers jours, le président du Medef, Pierre Gattaz, s'est dit *« déçu »* par le recul sur les indemnités prud'homales. *« Un gros problème »*, a-t-il jugé, promettant de *« continuer le combat »* et appelant à *« ne pas édulcorer »* encore le texte au Parlement. François Asselin, son homologue de la CGPME, a été beaucoup plus critique. Il a dénoncé *« une réforme à l'envers »*, ne voyant que *« peu d'avancées »* pour les PME.

Lire l'éditorial de Jean-Francis Pécresse

Les Echos 15/03/2016

« Ce recul en prépare d'autres »

Propos recueillis par
Isabelle Ficek
@IsabelleFicek

Eric Feferberg/AFP

INTERVIEW
ERIC WOERTH
Député de la 4e circonscription de l'Oise, secrétaire général des Républicains

La droite avait au départ salué le projet de loi El Khomri comme allant dans le bon sens. Que pensez-vous des modifications annoncées lundi ?
Le bon sens, ce n'est pas le recul. Le bon sens, c'est d'avancer. Il y a là un recul majeur, une dévitalisation majeure du texte. L'intention de départ était louable ; il s'agissait d'assouplir les rigidités du Code du travail pour favoriser l'embauche. Aujourd'hui, c'est le résultat inverse. Un certain nombre de mesures sont complètement dénaturées. La barémisation des indemnités de licenciement n'est plus qu'indicative. Je ne suis pas sûr qu'un gouvernement doive donner des indications. Normalement, un gouvernement doit prendre des décisions. L'augmentation du temps de décharge syndicale peut être vécue comme une provocation. Quant à la Garantie jeunes qui est développée, c'est un sujet important mais qui n'a rien à voir avec le Code du travail. Mettez quelques jeunes dans la rue et vous avez une mesure jeunes qui ne concerne d'ailleurs pas les jeunes qui défilent, puisque ceux-ci sont diplômés. Quant au forfait jours, aujourd'hui, il faut obtenir l'accord d'un syndicat, par principe extérieur à l'entreprise. Cela crée des rigidités et des contraintes supplémentaires. Ce n'est plus la loi El Khomri, c'est la loi Berger, la loi CFDT. Quelle idée de se mettre dans une telle impasse ? On crée un espoir et on dépose les armes à mi-chemin. Ce n'est pas avec cela que l'on va réarmer la France contre le chômage.

Il reste tout de même des dispositions importantes, notamment sur le licenciement économique...
C'est vrai, mais sur ce point, il faudra voir précisément ce que dit le texte sur la lutte contre les abus. En outre, ce recul en prépare d'autres. Quand le mouvement est entamé, il ne s'arrête plus. A l'Assemblée, les amendements finiront de dévitaliser totalement le texte. Il n'allait déjà pas assez loin et maintenant il recule. C'est beaucoup d'énergie, beaucoup d'efforts – et nous avions fait beaucoup d'efforts – jetés à la rivière à cause d'une méthode catastrophique. A titre personnel, j'avais l'intention de voter le texte tel qu'issu du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, on ne peut plus le faire. On ne peut pas valider un recul, c'est contraire à l'intérêt général.

En cas d'alternance en 2017, quelles dispositions reprendriez-vous ?
On ne partira pas sur cette base-là. On réécrira réellement le Code du travail. La partie Badinter, c'est un cadeau fait aux juges alors que l'idée de départ était plutôt d'encadrer. Certains des axes de la réécriture que nous souhaitons, comme la barémisation des indemnités de licenciement, les dispositions sur le licenciement économique, le contrat de travail incluant les motifs de sa rupture, la négociation dans l'entreprise, la fin du monopole de présentation syndicale au premier tour de l'élection, désormais, nous en sommes sûrs, ne seront pas traités ici. ■

Recul sur les prud'hommes, fermeté sur le licenciement

Manuel Valls a annoncé, lundi, des modifications majeures au projet de loi El Khomri.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

● PRUD'HOMMES : LE PLAFOND RETIRÉ

Le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement économique abusif, très décrié, est retiré du texte. C'est une décision difficile pour Manuel Valls, qui en avait fait un des marqueurs forts de sa réforme. Mais la totalité des syndicats l'exigeaient, en particulier la CFDT, qui en avait fait une « *condition sine qua non* ». Ce barème obligatoire sera remplacé par un barème « *indicatif* », censé donner un peu plus de visibilité aux employeurs en devenant une forme de « *guide* » pour les juges, selon Manuel Valls. Ce barème indicatif sera fixé par décret.

● PME : PLUS DE FORFAITS JOURS SANS ACCORD

Le projet initial prévoyait que les entreprises de moins de 50 salariés non couvertes par un accord collectif puissent conclure des forfaits jours « individuels » avec ceux de leurs salariés répondant aux critères d'autonomie nécessaires. Inacceptable pour tous les syndicats en général, et la CGC en particulier, une telle exonération a été supprimée. Les PME souhaitant passer au forfait jours auront deux possibilités : s'appuyer, comme déjà aujourd'hui, sur un accord de branche, ou négocier avec un salarié mandaté par un syndicat, comme lors de l'instauration des 35 heures. Autant d'évolutions que regrette vivement la CGPME.

● TEMPS DE TRAVAIL : LA LOI À DÉFAUT D'ACCORD

La première version du projet de loi assouplissait le droit existant en élargissant les pouvoirs de décision unilatérale des employeurs. C'était notamment le cas pour les astreintes ou le fractionnement des 11 heures de repos entre deux journées de travail. Ces assouplissements vont être retirés du texte, là aussi au grand dam des petits patrons. La hausse du temps de travail des apprentis restera finalement conditionnée à l'accord de l'Inspection du travail. Quant aux congés familiaux (mariage, naissance, décès), ils ne pourront finalement pas être fixés par accord sous le minimum légal.

● LICENCIEMENTS : LA COPIE QUASI PRÉSERVÉE

Autre point dur pour les syndicats, la réforme des licenciements économiques n'a été modifiée qu'à la marge. La partie prévoyant d'incorporer dans la loi les motifs de difficultés économiques reconnus par la jurisprudence, en précisant les critères d'évaluation de ces difficultés, restent les mêmes que dans le texte initial, notamment quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires et deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation. Mais ce point n'était pas celui qui cristallisait le plus les tensions. C'était celui qui prévoyait de n'apprécier les difficultés économiques qu'au seul niveau du territoire hexagonal pour les filiales françaises d'un groupe, et non au niveau de l'ensemble du groupe comme aujourd'hui. Ce point, essentiel selon le gouvernement, pour attirer les investisseurs étrangers, est maintenu mais aménagé : pour éviter des montages visant à faciliter des licenciements « boursiers », grande crainte de la CFDT, la nouvelle mouture du texte octroie un rôle accru de contrôle au juge : s'il conclut que l'entreprise a organisé « artificiellement » les difficultés économiques, le licenciement économique sera requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement économique abusif, très décrié, est retiré du texte.
Photo Thomas Samson/AFP

● LES GRANDS PRINCIPES DE BADINTER N'ENTRERONT PAS DANS LE CODE

Le texte initial prévoyait d'introduire en préambule du futur Code du travail réécrit les grands principes définis par la commission Badinter. Ce qui avait fait bondir le patronat, craignant qu'ils soient contraires à certaines évolutions prévues par le texte et provoquent de nombreux conflits juridiques. Finalement, ils « *ne constitueront pas un préambule autonome dans le Code* » mais guideront « *simplement les travaux de refonte du droit du travail* », a expliqué Manuel Valls.

● RÉFÉRENDUM : UN CHAMP INITIAL RESTREINT

Les syndicats minoritaires pesant au moins 30 % des voix et signant un accord d'entreprise pourront bien demander à consulter les salariés pour valider l'accord. Mais cette faculté sera limitée aux seules questions de durée du travail dans un premier temps puis la règle « *sera progressivement étendue aux autres chapitres du Code du travail* ».

● LA GARANTIE JEUNES GÉNÉRALISÉE EN 2017

L'exécutif sait qu'il faut des mesures plus particulièrement à destination des jeunes. Il mise à cet effet sur l'extension de la Garantie jeunes, un vaste dispositif d'accompagnement par les missions locales des jeunes décrocheurs. Il leur offre, pour une durée d'un an, un accompagnement renforcé, agrémenté de périodes en entreprise et d'une allocation mensuelle d'environ 450 euros. Financé en bonne partie par des fonds européens, ce dispositif testé en 2014 compte aujourd'hui 50.000 bénéficiaires. Le nouveau projet prévoit une généralisation de cet outil l'an prochain, qui deviendrait ainsi un droit personnel et universel pour tous les jeunes sans emploi ni formation. Le gouvernement souhaitait initialement atteindre 100.000 jeunes en 2017 mais ce chiffre est donc amené à largement croître. Cela pose la question de son coût, de plusieurs milliards, renvoyé au prochain quinquennat...

● CPA : 400 HEURES POUR LES JEUNES PRÉCAIRES

Le gouvernement va étoffer le compte personnel d'activité (CPA) comme le souhaitent tous les syndicats, en faisant un geste à destination des jeunes précaires : chaque salarié sans diplôme bénéficiera d'un capital formation de 40 heures par an et, non 24 heures comme aujourd'hui prévu dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Le plafond du CPF sera relevé de 150 à 400 heures pour les salariés sans diplôme, ce qui leur permettra « *d'accéder à un niveau supplémentaire de qualification tous les 10 ans* », selon Manuel Valls. Le Premier ministre n'a, en revanche, pas accédé à la demande des syndicats réformistes d'inclure les comptes épargne temps au CPA. Mais il va y intégrer un « compte engagement citoyen » recensant toutes les activités bénévoles ou volontaires dans la perspective d'une validation des compétences ainsi acquises.

● SURTAXER LES CDD : RENVOI À L'UNÉDIC

Pour « rééquilibrer » sa réforme, l'exécutif avait repris l'idée de surtaxer les emplois précaires, chère aux syndicats. Le sujet est sensible, car il est sur la table de la négociation en cours sur la convention d'assurance-chômage. L'exécutif a renoncé à la préempter pour ne pas risquer de bloquer les discussions entre partenaires sociaux. ■

Les Echos 15/03/2016

→ CODE DU TRAVAIL

Le PS paie le prix fort dans les urnes

Les candidats PS ont été éliminés dès le premier tour dans le Nord et l'Aisne lors des législatives partielles de dimanche.

Grégoire Poussielgue
@Poussielgue

Des circonscriptions tenues par la droite, une gauche divisée, un gouvernement en fin de mandat, contesté et en panne de résultats et, pour couronner le tout, un projet de loi sur le travail contesté par la rue : tout était réuni pour que le premier tour des trois élections législatives partielles, dimanche, soit difficile pour le PS. Il a tourné à la déroute. Les candidats du Parti socialiste ont été éliminés dans la deuxième circonscription de l'Aisne (le siège vacant de Xavier Bertrand) et dans la 10e du Nord (celui de Gérald Darmanin). La faiblesse de leur score (15,69 % dans l'Aisne, 11,24 % dans le Nord) couplée à une abstention record (66 % et 78 %) les a empêchés d'atteindre les 12,5 % des inscrits et de se qualifier pour le second tour.

Face au FN, les candidats Les Républicains font figure de grands favoris dimanche prochain, dans un bis repetita de l'élection régionale de décembre dernier qui avait porté Xavier Bertrand à la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie avec l'appui des voix de la gauche. « *La gauche est affaiblie et divisée et le résultat ne se fait pas attendre. Dans ces territoires, la récurrence d'une absence de la gauche au second tour commence à s'installer* », note Jérôme Fourquet de l'Ifop.

> « Il n'y a aucun soutien populaire, il n'y a pas de base électorale pour la politique menée. »
>
> CHRISTIAN PAUL
> Député de la Nièvre

Une claque rude, mais attendue

Dans la deuxième circonscription des Yvelines, où doit être élu le remplaçant de Valérie Pécresse, nouvelle présidente de la région Ile-de-France, le candidat PS s'est qualifié pour le second tour après avoir devancé celui du Front national. Mais la faiblesse de son score (12,98 %) et l'écart avec le candidat Les Républicains arrivé en tête avec 46 % des suffrages ne laisse aucun doute sur l'issue du second tour.

La claque est rude, mais elle était attendue. Le PS ne se faisait aucunes illusions sur l'issue de ces législatives partielles. « *On va encore appeler à voter pour la droite* », ironisait en fin de semaine dernière un de ses dirigeants, évoquant les dernières régionales. « *Ces résultats sont cohérents avec les données d'opinion récentes. On est passé d'électeurs socialistes interrogatifs à des électeurs critiques à l'égard de l'exécutif* », note Jean-Daniel Lévy, directeur du département politique et opinion chez Harris Interactive. Après la déchéance de nationalité, la loi El Khomri a sonné comme une nouvelle rupture entre le gouvernement et sa base électorale. « *Le projet de loi El Khomri contribue très fortement à la colère et à la démobilisation de l'électorat de gauche* », affirme Jérôme Fourquet de l'Ifop. L'aile gauche du PS ne s'est pas fait prier pour le rappeler. « *Aujourd'hui il n'y a aucun soutien populaire, il n'y a pas de base électorale pour la politique menée* », a dénoncé sur LCI le député frondeur de la Nièvre, Christian Paul. Il faut néanmoins noter que les candidats communistes ou écologistes ne bénéficient guère, à gauche, de l'affaiblissement du PS. ■

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

La réforme croupion

Par
Jean-Francis Pécresse

Où est passé l'ambitieux projet de libérer le droit du travail ?

Le vent de la révolution libérale est retombé. De l'ambitieux projet d'alléger le droit du travail dévoilé il y a un mois, de la volonté de sécuriser le licenciement pour faciliter l'embauche, que reste-t-il ? Une réforme croupion. Car ce ne sont pas les efforts laborieux déployés hier soir par le Premier ministre, Manuel Valls, pour vanter des souplesses nouvelles données aux employeurs qui peuvent faire illusion. Certes, la version corrigée du projet de loi El Khomri présentée aux partenaires sociaux conserve quelques-unes des souplesses données aux chefs d'entreprise. Elles sont toujours bonnes à prendre ! C'est, pour l'essentiel, la possibilité ouverte de négocier des baisses de salaire pour développer l'emploi. Ou le référendum d'entreprise, quoiqu'il soit laissé à l'usage exclusif des syndicats... Mais, surtout, en ravalant le plafonnement des indemnités prud'homales au rang de simple barème indicatif, en confiant au juge le pouvoir – bien trop grand pour lui – d'apprécier ce qui relèverait d'une stratégie anti-française dans la décision d'un groupe mondial de procéder à un licenciement économique en France, l'exécutif a profondément dénaturé ce qui ressemblait pourtant à une réforme providentielle.

D'ailleurs, son intitulé même ne porte plus que la marque des « *nouvelles protections* » apportées aux salariés, comme ce funeste « compte personnel d'activité » qui finira lui aussi par se retourner contre ceux qu'il est censé aider : lorsqu'il sera plein de droits sociaux de toute sorte, ce recueil d'avantages acquis risque de devenir une formidable arme de dissuasion à l'embauche. Ajoutons à cela une surtaxation éventuelle des contrats à durée déterminée, véritable hérésie économique en période de chômage élevé, et, au lieu d'accélérer la création d'emplois, le nouveau projet El Khomri pourrait bien au contraire freiner la mobilité professionnelle et judiciariser un peu plus la relation entre le chef d'entreprise et ses salariés. D'une loi de bon sens, François Hollande et Manuel Valls ont fait « une réforme à l'envers », comme l'a regretté la CGPME, première victime des reculs du gouvernement. S'il est un talent qu'il faut reconnaître au chef de l'Etat, c'est celui de savoir décevoir. Avec ce rétropédalage regrettable, ce n'est pas seulement François Hollande, pâle copie de Renzi, qui peaufine malgré lui sa réputation de révolutionnaire en pantoufles, ce n'est pas seulement Manuel Valls qui se colle une image de réformateur en trompe-l'œil. C'est la dernière chance de redonner une utilité à ce quinquennat qui vient de s'évanouir. Monte l'accablante certitude que, une fois encore, la France prisonnière de ses conservatismes, otage de ses avantages chèrement acquis, se laisse distancer par ses voisins dans la modernisation du marché du travail.

Lire nos informations
Pages 2, 3 et 4

Les Echos - mardi 15 mars 2016

LE POINT DE VUE

La loi travail, une entrée dans le nouveau monde

de Gaspard Koenig, Mathieu Laine, Augustin Landier, Robin Rivaton, David Thesmar, *et* Agnès Verdier-Molinié

La loi El Khomri, aussi modeste soit-elle, mérite d'être défendue par tous ceux qui croient à la liberté comme vecteur de croissance économique et de justice sociale.

Les économistes l'ont démontré : le marché du travail français est profondément inégalitaire. Une majorité de CDI surprotégés, et une grande minorité d'outsiders qui passent des décennies dans le sas de la précarité, en espérant un jour rejoindre le camp des insiders. Il ne suffit pas de faire preuve de bons sentiments. Seule la simplification et surtout la stabilisation des procédures permettront de sortir de ce piège dans lequel nous nous sommes enfermés. La parole de notre prix Nobel d'économie national, Jean Tirole, ou celle d'un professeur au Collège de France, Philippe Aghion, devraient tout de même peser un peu dans le débat.

Mais c'est surtout de politique dont il est question aujourd'hui. Un quarteron de syndicalistes proches de la retraite, anxieux de perdre leur pouvoir de nuisance, s'étrangle, à l'idée que les salariés puissent décider d'eux-mêmes de leur sort, via un référendum d'entreprise. Un quarteron d'éditorialistes ne supporte, pas la perspective que le temps de travail puisse être adapté plus souplement, vers le haut comme vers le bas, en fonction des désirs des salariés et des impératifs de l'entreprise. Un quarteron d'éléphants socialistes s'entête à ne pas comprendre que la justice sociale, c'est faire tomber les barrières à l'embauche pour que jeunes, immigrés et non-qualifiés puissent trouver un premier boulot, une première place dans une société qui leur est aujourd'hui fermée.

Et ces quarterons, occupant depuis des décennies les lieux stratégiques du pouvoir social et médiatique, récitant imperturbablement leurs rengaines idéologiques éculées, s'accrochant à la société des statuts, font marcher des bataillons de lycéens et d'étudiants contre leurs propres intérêts. Honte à eux.

> La loi El Khomri prépare une organisation du travail, mieux adaptée à un monde où le salariat cessera d'être la norme.

D'autant que la loi El Khomri contient, en plus de dispositifs propres au droit du travail classique, les prémices d'une nouvelle organisation du travail, mieux adaptée à un monde où le salariat cessera d'être la norme, où peu à peu les indépendants se substitueront aux employés et les donneurs d'ordre aux patrons. On y trouve en effet la généralisation du forfait jour, permettant d'échapper au fardeau du présentéisme à l'ère du nomadisme digital ; le droit à la déconnexion, élément de protection primordial dans le monde de l'e-mail 24h/24 ; et – « last but not least » — le compte personnel d'activité, qui permettra une plus grande autonomie de gestion des droits à la formation (et demain, des assurances chômage, retraite, santé ?) quand chacun enchaînera voire multipliera, des activités diversifiées.

Ce nouveau monde, les jeunes de la génération Y nous montrent tous les jours qu'ils l'ont intimement compris et anticipé. En se saisissant spontanément des innovations technologiques pour affirmer leur indépendance. En plébiscitant l'auto-entrepreneuriat et le coworking. En se déclarant prêts, pour un tiers d'entre eux, à lancer une boîte. En se jetant dans l'économie collaborative (demandez à votre chauffeur VTC, qui auparavant était chômeur ou intérimaire, ce qu'il pense des 35 heures). En allant massivement chercher du travail dans des pays plus flexibles que le nôtre.

Il est certain que la loi El Khomri reste un impair démocratique, dans la mesure où le programme du candidat Hollande annonçait tout le contraire, et que les militants socialistes ont raison, en ce sens, de se sentir trahis. Il n'en reste pas moins qu'il existe une majorité réformatrice dans le pays, qui transcende des clivages politiques archaïques. Rêvons que le centre droit s'allie au centre gauche pour voter la loi El Khomri sans la vider de sa substance.

Gaspard Koenig est directeur du think tank GenerationLibre.
Mathieu Laine, est entrepreneur.
Augustin Landier est professeur à la Toulouse School of Economics.
Robin Rivaton est essayiste.
David Thesmar est professeur à HEC.
Agnès Verdier-Molinié est directrice du think tank Fondation iFRAP.

lier, le gouvernement fait d'importantes oncessions sur le rojet de loi travail.

L'exécutif espère rallier les syndicats réformistes et éviter une mobilisation massive des jeunes lors de la nouvelle journée d'action prévue jeudi.

Le projet de loi El Khomri suscite en effet chez les 15-25 ans un sentiment d'insécurité lié notamment aux difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Le gouvernement tente de déminer la loi travail

— Pour endiguer protestation contre loi travail, Manuel Valls annoncé hier la suppression e nombreuses mesures ontestées, et l'ajout e dispositions destinées ux jeunes.

Opération déminage. Face à la rotestation grandissante contre loi travail, Manuel Valls a présenté aux partenaires sociaux n avant-projet de loi travail assez profondément remanié. Si la hilosophie générale du texte, ui consiste à favoriser la négociation d'entreprise, est préservée, les mesures les plus décriées ont supprimées ou réécrites. Et es dispositions nouvelles ont té ajoutées.

D'abord, le plafond d'indemnités prud'homales, qui faisait unanimité syndicale contre ui, disparaît. Alors qu'actuellement, en cas de licenciement injustifié, il n'y a pas de limite ux indemnités auxquelles les rud'hommes peuvent condamner un employeur, l'avant-projet e loi El Khomri créait un plaond. Ce qui, selon les syndicats, mpêchait une réparation des bus les plus graves. Le gouvernement a donc décidé d'y renoner, au profit d'un *« barème indiatif, qui sera une aide pour les iges prud'homaux, mais pas un arcan »*, a annoncé le premier inistre.

La réforme du licenciement conomique est aussi retouchée, ais moins profondément. Le exte intègre toujours dans la loi es difficultés économiques déjà econnues par la jurisprudence our autoriser ce type de licenciement, de façon à sécuriser les ntreprises. Et il ne renonce pas à prise en compte des difficultés u niveau du groupe, plutôt que e l'entreprise. Mais, pour éviter ue les multinationales ne soient entées d'organiser les pertes des iliales françaises dont ils vouraient se débarrasser, *« des garanties seront prévues par la loi pour prévenir et sanctionner la création artificielle de difficultés économiques »*, précise le gouvernement.

D'autres mesures, très présentes parmi les arguments des détracteurs du projet, sont également supprimées. Ainsi, promet Manuel Valls, *« le projet de loi ne changera pas les dispositions applicables aujourd'hui »* en matière d'astreinte, de durée du travail des apprentis, de durée hebdomadaire maximale du travail, ou de durée des congés pour décès d'un parent. Et il ne sera pas possible de moduler le temps de travail sur trois ans (au lieu d'un aujourd'hui) sans passer par un accord de branche.

Il ne sera plus question non plus de permettre aux petits patrons de décider sans passer par la négociation. Par exemple le petit patron d'une entreprise de moins de 50 salariés ne pourra finalement pas adopter unilatéralement le forfait jour, qui permet de contourner les 35 heures en comptant le temps de travail en jours : il lui faudra passer par un accord de branche ou négocier avec un salarié mandaté par un syndicat.

Le plafond d'indemnités prud'homales, qui faisait l'unanimité syndicale contre lui, disparaît.

Plusieurs autres mesures sont ainsi destinées spécifiquement aux jeunes. Ainsi, le gouvernement va muscler son compte personnel d'activité (CPA). Alors que ce compte doit être créé au 1er janvier 2017, il est pour l'instant quasi vide. Le gouvernement veut le doter d'un capital formation étoffé pour les jeunes décrocheurs, les salariés peu qualifiés et les chômeurs. L'engagement citoyen, dans une association ou en service civique, sera récompensé par un bonus d'heures sur ce CPA.

Enfin, le gouvernement veut universaliser l'accès à la garantie jeunes, un dispositif destiné aux décrocheurs qui allie allocation (450 €) et accompagnement d'un an vers l'emploi. Actuellement suivie par 50 000 jeunes, la formule devait déjà passer à 100 000 fin 2017. Elle sera finalement généralisée l'an prochain.

Il est peu probable cependant que cela suffira à calmer la grogne. Si Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, a salué un projet de loi porteur de *« progrès pour les jeunes et les salariés »*, pour Philippe Martinez, numéro un de la CGT, qui demande le retrait du texte, la mobilisation du 31 mars est *« plus que jamais d'actualité »*. Quant à Pierre Gattaz, le président du Medef, il s'est dit *« déçu »* par la suppression du plafond prud'homal.

Nathalie Birchem

sur la-croix.com
Retrouvez d'autres réactions

La jeune génération sacrifiée?

— Dans les cortèges organisés la semaine dernière contre la loi El Khomri, beaucoup de jeunes s'estimaient promis à une précarité accrue.

— Si leur insertion sur le marché du travail s'avère souvent longue et ardue, ils sont, sur d'autres plans, mieux lotis que leurs aînés.

« Génération sacrifiée ». L'expression n'est pas neuve. Mais elle retrouve, si l'on ose dire, de sa jeunesse avec la grogne qui gagne contre le projet de loi travail. Sacrifiée, cette génération ? *« Assurément »*, répond Zoïa Guschlbauer, la présidente de la FIDL, un syndicat lycéen. *« Sur le marché de l'emploi, les jeunes sont devenus une variable d'ajustement. Ils palent une crise dont ils ne sont pas responsables »*, souffle-t-elle.

À dire vrai, se reprend-elle, sa génération n'est pas la première à être confrontée à la « crise », qui n'a jamais sérieusement reflué depuis plusieurs décennies. *« Nos parents ont eux-mêmes commencé à en sentir les effets. Mais nous subissons de plein fouet cette situation entretenue par les politiques libérales »*, dénonce-t-elle.

Si *« sacrifice »* il y a, c'est plutôt par rapport aux *« baby-boomers »*, glisse Ophélie Latil, du mouvement Génération précaire. *« Notre génération est sacrifiée sur l'autel de leur train de vie »*, affirme-t-elle. La jeune femme évoque les stages auxquels recourent massivement de nombreuses entreprises, en lieu et place d'emplois salariés. *« Ce bizutage social a institutionnalisé la précarité des jeunes en déconnectant le travail de la rémunération. »*

Ophélie Latil aborde aussi la question des retraites. *« Beaucoup se battent pour empêcher un recul de l'âge du départ à la retraite. Mais peu se préoccupent du fait qu'en accédant tardivement à un emploi stable, nombre d'entre nous devrons – même avec les règles actuelles – travailler au-delà de 70 ans »*, déplore cette juriste, qui a décroché son premier CDI il y a deux ans, à la trentaine.

L'âge moyen d'obtention du premier emploi à durée indéterminée est passé de 22 ans en 1992 à 28 ans aujourd'hui.

Un parcours assez ordinaire. L'âge moyen d'obtention du premier emploi à durée indéterminée est ainsi passé de 22 ans en 1992 à 28 ans aujourd'hui. Les 15-24 ans forment d'ailleurs la catégorie la plus touchée par le chômage, avec un taux de 24 %. Soit deux fois le taux global.

Cette statistique glaçante doit toutefois être regardée avec prudence. Elle ne concerne évidemment que les jeunes qui sont déjà sur le marché du travail. Or, dans la tranche d'âge des 15-24 ans, une majorité de personnes continuent de se former (plus d'un sur deux encore à l'âge de 20 ans). Seuls 28 % occupent un emploi et 9 % sont au chômage.

C'est donc parmi ces seuls actifs que l'on trouve un quart de chômeurs (646 000). Si ce chiffre a un peu baissé ces derniers mois, notamment avec le développement des emplois aidés, il demeure très supérieur à celui de bien d'autres pays européens, Allemagne en tête *(lire les repères)*.

Comme le souligne Ophélie Latil, la lente insertion sur le marché du travail va de pair avec des difficultés d'accès au logement (*« sans CDI ou caution solidaire d'une personne en CDI, difficile d'obtenir une location »*), mais aussi aux soins (*« faute de bonne mutuelle »*).

Des étudiants à Paris, mercredi dernier, lors du premier jour de mobilisation contre la loi travail. Vincent Jarousseau/Hans Lucas

« En d'autres termes, nous ne pouvons pas prétendre au même mode de vie que nos parents, même si nous présentons de meilleures qualifications », déplore-t-elle.

Car le niveau de formation, incontestablement, s'est élevé. Avec notamment la création du « bac pro » en 1985, la proportion de bacheliers est passée de 20 % d'une classe d'âge en 1970 à 77 % en 2015. De même, on compte aujourd'hui 2,4 millions d'étudiants, soit deux fois plus qu'en 1980. *« Mais la massification n'a pas permis de réelle démocratisation des études,* estime le sociologue Michel Fize. *Les enfants d'origine modeste réussissent beaucoup moins bien que les autres. »*

Ce chercheur évoque aussi le statut *« ambivalent »* du diplôme, loin d'être, selon lui, aussi protecteur que le disent les études. *« Si un jeune n'a pas de diplôme, il n'intéresse pas les employeurs. S'il a un diplôme, on lui dit que ça ne suffit pas, qu'il faut aussi de l'expérience. Ce qu'il n'a pas car il débute à peine. Le monde du travail est ainsi organisé de manière à privilégier les autres générations »*, soutient Michel Fize. Alors oui, la jeunesse d'aujourd'hui est sacrifiée, affirme-t-il. Quitte à se voir régulièrement opposer que d'autres générations, notamment celle, lointaine, de 14-18, ont bien plus souffert…

L'erreur la plus fréquente, considère un autre sociologue, Olivier Galland, consiste plutôt à *« comparer la génération actuelle à celle du baby-boom, qui a vécu un pic de croissance exceptionnel accompagnant la reconstruction du pays »*. De même, on fait fausse route si l'on considère les ressources des jeunes à un instant T, alors que beaucoup prolongent leurs études et bénéficient du soutien de leur famille. *« Ils sont, sur le papier, plus pauvres que beaucoup de leurs aînés, qui au même âge travaillaient. Mais avec l'espoir de devenir beaucoup plus riches quand ils seront pleinement entrés dans l'emploi »*, dit-il.

Quant à la thèse d'un déclassement généralisé, Olivier Galland n'y croit pas non plus. *« La structure de l'emploi continue de se déformer très nettement vers le haut, avec de plus en plus d'emplois de cadres intermédiaires et supérieurs »*, observe-t-il. Pour lui, l'opposition entre générations est aujourd'hui plutôt marginale, *« y compris au niveau des valeurs et des mœurs »*. Le clivage est, observe-t-il, *« davantage intragénérationnel, avec un creusement des inégalités entre jeunes »*.

> *Le clivage est « davantage intragénérationnel, avec un creusement des inégalités entre jeunes ».*

Un phénomène auquel est confronté notamment le Secours populaire. *« En 2010, nous aidions 105 000 jeunes. En 2014, ce chiffre avait grimpé à 249 000, dont 25 000 étudiants peu ou pas soutenus par leurs familles et qui nous ont sollicités avant tout pour de l'aide alimentaire »*, indique son président, Julien Lauprêtre.

Ce qui est sûr, insiste de son côté Stéphane Rozès, président de Conseils, analyses et perspectives (CAP), c'est que, vis-à-vis de l'emploi, *« les jeunes préfèrent l'idéal assez inaccessible d'un CDI très protecteur plutôt que de se laisser enfermer dans un statut spécifique prenant mieux en compte leur pr carité »*. Le politologue, enseignar à Sciences-Po et HEC, y voit *« u attachement très français à l'idé égalitaire »*.

Ce qui n'empêche pas la jet nesse de faire preuve d'une ca pacité d'adaptation souvent su prenante. *« Au fond, c'est notr grande force »*, veut croire Ophéli Latil. *« Je suis déjà passée par un vingtaine d'entreprises, j'ai exerc trois ou quatre métiers différent. En un mois, je peux m'adapter à u nouveau poste »*, assure-t-elle, d haut de ses 32 ans.

« Trop souvent, nous regardon leur situation en partant de notr propre expérience, faite de stab. lité professionnelle. Au risque d'er fermer les jeunes dans un statut d victimes », met en garde Carolin Sallou, présidente de l'Apel, l'as sociation des parents d'élèves d l'enseignement catholique. *« Ma beaucoup d'entre eux ont intégr cette nécessité d'adaptation san forcément la subir. Et je les crois ca pables d'inventer leur propre voie.*

Mathieu Castagnet et Denis Peiron

repères

Le chômage des jeunes dans le monde

Définition (source OCDE 2013). Est considéré comme chômeur une personne âgée de 15 ans ou plus qui déclare ne pas occuper d'emploi, être disponible pour travailler et avoir recherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines.

Le taux de chômage des jeunes correspond au nombre de chômeurs parmi les 15-24 ans rapporté à l'ensemble des actifs de cette tranche d'âge.

En France, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 23,9 % de la population active jeune en 2013. La moyenne de l'UE s'élève à 23,5 % contre 16,2 % dans l'OCDE.

Au Japon, le taux de chômage des jeunes ne concerne que 6,9 % de la population active jeune ; en Allemagne, il est de 7,8 % ; en Australie, 12,2 % ; aux États-Unis, 15,5 %. Le Royaume-Uni fait légèrement mieux que la France avec 21,1 %.

Les pays les plus mal lotis sont l'Italie, où 40 % de jeunes sont au chômage, l'Espagne (55,5 %) et la Grèce (58,3 %).

sur la-croix.com
Lire notre reportage à Montpellier

LOI EL KHOMRI: LES MOINS DE 35 ANS PLUS HOSTILES QUE LEURS AINES

LATRIBUNE.FR

78% des 18-34 ans se disent "plutôt opposés" au projet de réforme du droit du travail, contre 71% pour l'ensemble des tranches d'âge, relève un sondage.

Si la loi El Khomri ne séduit qu'une minorité de Français, l'opposition au texte est plus forte chez les plus jeunes. 78% des 18-34 ans se disent en effet "plutôt opposés" au projet de réforme du droit du travail, contre 71% pour la totalité de la population, révèle dimanche 13 mars un sondage publié par *Le Parisien*.

Les moins de 35 ans sont aussi plus "optimistes, à 54%, pour leur avenir que l'ensemble des tranches d'âge (46%), souligne cette enquête Odoxa.

UNE IMAGE DES JEUNES POSITIVE MAIS NON EXEMPTE DE CRITIQUES

Quant à l'image que les jeunes renvoient, elle est positive chez 71% des Français. 73% des personnes interrogées -y compris celles de moins de 35 ans- jugent les jeunes "créatifs", 61% les qualifient d'"enthousiastes" (61%). Les plus bienveillants sont les sympathisants de gauche: 79% ont une bonne image des jeunes. Les plus sévères, en revanche, sont ceux du Front national: seulement 56% portent un regard positif sur la jeunesse.

Des critiques sont toutefois formulées contre les moins de 35 par l'ensemble de la population: les Français les qualifient d'"individualistes" (67%), "coupés des réalités" (60%), "immatures" (59%), ni "courageux ou faisant des efforts" (55%) ni "respectueux" (68%). Des pourcentages en augmentation par rapport à un sondage similaire réalisée il y a cinq ans. Et les jeunes eux-mêmes ne sont qu'à peine plus cléments que leurs aînés dans le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, précise *Le Parisien*.

(Avec AFP)

LOI TRAVAIL: DES DEPUTES PS RECLAMENT DES MODIFICATIONS

LATRIBUNE.FR

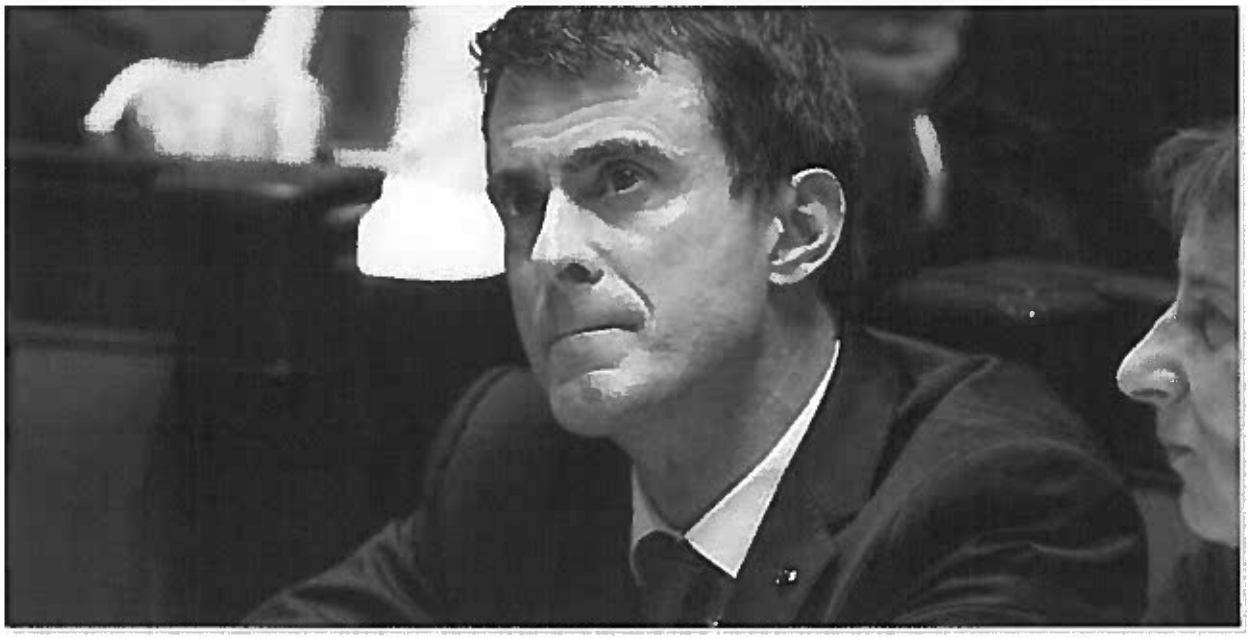

Deux parlementaires socialistes, qui partagent les objectifs du gouvernement, ont fait part au Premier ministre Manuel Valls de leurs "interrogations". Ils demandent en particulier "la suppression du barème" sur la question polémique du plafonnement des indemnités prud'homales.

La contestation de la loi Travail touche aussi les rangs socialistes. Deux députés PS, Catherine Lemorton, présidente de la Commission des Affaires sociales, et Christophe Sirugue, pressenti pour être rapporteur du projet de loi travail, ont fait parvenir au Premier ministre Manuel Valls une lettre dans laquelle ils lui demandent de modifier le texte contesté jusqu'au sein de la majorité.

DES DISPOSITIONS "AJOUTÉES À LA DERNIÈRE MINUTE"

Dans ce courrier de deux pages, que s'est procuré France Info, les deux députés indiquent vouloir faire part au Premier ministre de leurs *"interrogations"*, voire de leur *"opposition sur plusieurs dispositions, dont certaines ont été ajoutées à la dernière minute, contenues dans ce qui n'est encore qu'un avant-projet de loi"*.

Sur la base de cet avant-projet, antérieur aux discussions ouvertes la semaine dernière avec les partenaires sociaux et avec les parlementaires socialistes, ils demandent en particulier *"la suppression du barème"* sur la question très polémique du plafonnement des indemnités prud'homales. Les trois autres dispositions contestées ont trait au licenciement économique, autre sujet très débattu. Les deux signataires assurent cependant partager les *"objectifs"* du gouvernement -*"accorder une plus grande protection des salariés dans un cadre plus souple pour les entreprises"* et considérer *"que rien ne serait pire que le statu quo"*.

| **Lire** Loi Travail : Hollande promet "des améliorations" afin "d'avancer"

LES AUTEURS REÇUS PAR VALLS EN DÉBUT D'APRÈS-MIDI

Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a estimé sur France Info que cette lettre *"montre à quel point c'est la cacophonie"*. *"Ca montre bien comment ce projet est préparé sans concertation, sans dialogue"*, a-t-il déploré.

> *"Il y a une pression très forte pour finalement raboter beaucoup le texte", a réagi lundi matin sur BFM Business le député PS Christophe Caresche, favorable à la ligne gouvernementale, se disant "un peu inquiet".*

Selon France Info, Manuel Valls doit recevoir les auteurs de cette lettre à 13h00 à Matignon, avant de dévoiler aux partenaires sociaux une version "corrigée" du projet contesté de réforme du droit du Travail.

>> Aller plus loin Loi Travail : ce que le gouvernement va modifier

(avec AFP)

L'ÉDITO

In ersatz le projet

Réformer ? D'accord, mais avec prudence, en adoptant des textes odés sur mesure pour ne s bousculer notre divin nfort ni contrarier les rporatismes, les syndicats, étudiants et les actionnaires. Le projet de l El Khomri avait cette abition de vouloir sortir la ance de son état de ngélation et de booster un stème social à bout de uffle. Aujourd'hui, ça n'est us qu'un ersatz de réforme, succédané qui, à trop uloir plaire à tous, ne tisfera pas grand monde. qu'il en reste dépend sormais de l'agenda de la ntestation et de la capacité s anti à mobiliser avant e le projet ne soit présenté 'assemblée. Avec un peu de auvais esprit, on pourrait nser qu'El Khomri est ssi victime d'une autre béance qui est la seule aie obsession de nos uvernants : l'élection ésidentielle de 2017.

JEAN-MARIE MONTALI
jmmontali@laprisien.fr

âcher ? Jamais, iraient-ils

Lorsque l'avant-projet de loi El Khomri avait fuité ns notre journal, les ncipaux ministres du uvernement avaient multiplié déclarations martiales, omettant de ne pas plier face à fronde sociale. Florilège.

E.H. ET P.M.

« J'irai jusqu'au bout ! »

Manuel Valls, Premier ministre, le 23 février sur RTL, répondant à un chef d'entreprise qui lui demandait s'il résisterait à la « pression sociale »

« Il faut prendre cette mesure (les licenciements économiques) comme un élément de modernisation de notre économie »

Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, le 28 février dans « le Journal du dimanche ».

« J'irai jusqu'au bout pour faire porter cette réforme dans mon pays »

Myriam El Khomri, ministre du Travail, le 8 mars sur RTL

« Rien ne serait pire que l'immobilisme ou de tout mettre en cause dans notre droit »

François Hollande, le 1er mars, au déplacement en Seine-Saint-Denis

IDÉO leparisien.fr
s déclarations de Valls

Loi Travail : Valls en mode moonwalk

GOUVERNEMENT. Deux pas en avant, trois en arrière ? En désossant la loi El Khom le Premier ministre espère la paix sociale mais écorne son image de réformateur.

« J'IRAI JUSQU'AU BOUT ! » C'était le 23 février, lorsque Manuel Valls, bravache, se disait prêt à réformer le marché du travail en dépit de la contestation sociale. Le Premier ministre brandissait même l'arme du 49-3 pour passer en force à l'Assemblée. On allait voir ce qu'on allait voir... Hier à Matignon, changement de ton. « Dans la démocratie, dialoguer, ce n'est ni reculer ni s'arc-bouter », plaide le chef du gouvernement. Résultat, la nouvelle mouture de la loi El Khomri, rebaptisée loi Travail, ne ressemble plus beaucoup au texte initial. Le barème plafonnant les indemnités prud'homales ? Simplement « indicatif ». Exit aussi l'article qui permettait à un patron de PME d'imposer unilatéralement un forfait jours ou de moduler les astreintes. Ce sera impossible sans passer par un accord collectif. Machine arrière toute !

Valls de 2016 ne sera pas le Juppé de 1995

A l'hostilité quasi générale des syndicats, d'une partie de la gauche et même de l'opinion se sont en effet ajoutés les cortèges de jeunes. « Il n'était pas possible de prendre des décisions unilatérales sur un texte de cette nature », explique Bruno Le Roux, le chef des députés PS, qui avait pointé « un problème » de méthode. Comme si, dès le départ, le gouvernement avait mis la charrue devant les bœufs. « Ah, si seulement on avait commencé par ce texte plus réaliste au lieu de dire *J'irai jusqu'au bout !* » soupire un ministre. Sur France 2, hier soir, Manuel Valls a esquissé un mea culpa en admettant qu'il y avait eu des « ratés ». Bref, le Valls de 2016 ne sera certes pas le Juppé de 1995 — droit dans ses bottes — face aux manifestants. Mais le réformateur qui se voulait inflexible s'est « hollandisé » à force de chercher la synthèse ! Quitte à donner une vague impression de deux pas en avant, trois pas en arrière façon... Michael Jackson. « Hollande pratique le moonwalk, il recule en faisant croire qu'il avance », raillait dès hier le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau.

Valls a voulu rester à Matignon, il en paye désormais le prix. Officiellement, le nouveau texte a été écrit à quatre mains. « Il y a eu une to fusion entre l'Élysée et Matigno assure l'entourage de Hollande. réalité, Valls a dû se plier aux arbi ges d'un président soucieux de f baisser le chômage, de préserve paix sociale et, aussi, ses char pour un éventuel second man Comme toujours sous la Ve Répu que, c'est au locataire de Matig que reviennent les tâches ingrate

Hier, tandis que le Premier mi tre se démenait pour convaincre partenaires sociaux du bon équil de la réforme, le président disse avec... de jeunes écrivains à l'Ely En route pour Canossa, Manuel V n'est peut-être pas au bout de peines. Car les parlementaires PS bien l'intention de s'occuper du c cat article qui traite des licen ments économiques. « J'attends voir à quelles conditions on va autoriser à licencier », prévient le puté PS Christophe Sirugue, press il pour être rapporteur du texte.

En attendant, Valls a réussi à d morcer en partie l'hostilité syndic Les organisations réformistes (CF CFTC, Unsa, Fage...) ont fait par leur satisfaction, le Medef rest dans un entre-deux. Même au PS respire mieux. Alors qu'une nouv journée d'action des jeunes est o nisée après-demain, l'essentiel é de faire tomber la pression. Terr rairement ?

ERIC HACQUEMAND @ericlaquem
ET PHILIPPE MARTI

Le licenciement économique dans le viseur du PS

MANUEL VALLS a tenu bon. Le Premier ministre n'a rien lâché sur le point que les plus avertis considèrent comme « le cœur du réacteur » du projet de loi Travail : le fameux article 30 bis sur les critères de licenciement économique. LA mesure chère au Medef et à l'Afep (réunissant les patrons du CAC 40), négociée en contrepartie du compte personnel d'activité. Celle-là même qui a cristallisé le plus de tensions au sein des syndicats, stigmatisant une disposition « calibrée sur mesure pour les multinationales ». Et jusque dans les rangs du PS où certains avaient aussi fait part de leur franche hostilité.

Dans un courrier de deux pages envoyé vendredi au Premier ministre, le modéré député PS Christophe Sirugue, pressenti futur rapporteur de la loi, et Catherine Lemorton, présidente de la commission des Affaires sociales, avaient fait part de leur opposition sur ce volet licenciement, figurant parmi les quatre propositions jugées à leurs yeux « pas acceptables en l'état ».

Paris (VIIe), hier. Myriam El Khomri, la ministre du Travail, Manuel Valls, le Premier ministre, et Emmanuel Macron, le ministre de l'Économie, ont reçu les représentants des syndicats, du patronat et de la jeunesse. *(Reuters/Charles Platiau.)*

Un déjeuner secret Rue de Varenne

Juste avant le lever de rideau hier à 14 h 30 devant les partenaires sociaux, Manuel Valls a à peine évoqué le sujet lors d'une ultime réunion organisée à Matignon. C'était au cours d'un déjeuner secret qui s'est tenu à 13 heures Rue de Varenne. Avec autour de la table : Manuel Valls, Myriam El Khomri, Emmanuel Macron, les présidents des groupes PS à l'Assemblée, Bruno Le Roux et Didier Guillaume au Sénat, Christophe Sirugue, Catherine Lemorton, la sénatrice Nicole Bricq, certains représentants syndicaux et les conseillers au grand complet (Elysée, Matignon, ministère du Travail, ministère de l'Economie...). « On n'a abordé les mesures sur le licenciement qu'à la fin du déjeuner à 14 h 5 », rapporte l'un des convives. Et de raconter la scène : « Manuel a dit : *Je comprends votre inquiétude mais le juge pourra aller vérifier s'il s'agit d'un montage suspect... Voilà, on maintient, c'est comme ça !* Et puis son chien a aboyé et tout le monde s'est levé. » A ce moment-là, les partenaires sociaux se pressaient déjà dans la cour de Matignon.

« C'est le point dur au PS, même chez les plus modérés. Ça ne va pas en rester là », assurait un autre participant. « Maintenant, c'est aux députés de faire le taf au Parlement. Cela va se transformer en supersalle Solferino avec tous les courants vont porter les amendements, pour tuer la mesure, soit pour la p téger », ironise un conseiller du p

Ça promet pour le texte qui dev être débattu cet été à l'Assemb Mais qui le portera côté PS au n du gouvernement ? Christophe S gue, comme c'est prévu ? Pas Hier soir, il n'avait toujours pas d né son feu vert. « Je réserve ma p tion », nous a-t-il indiqué.

CATHERINE GA

LE NOUVEAU TEXTE DE LA LOI TRAVAIL PRÉSENTÉ HIER

A la poubelle

Barème des prud'hommes
Il devait plafonner les indemnités prud'homales, il sera finalement « indicatif ».

Les congés spéciaux
Les entreprises ne pourront pas, par accord, passer en dessous du nombre de jours de congé fixés par la loi pour les congés spéciaux (mariage, naissance, décès).

Apprentis
Il faudra toujours l'autorisation préalable de la médecine du travail pour permettre à un apprenti de moins de 18 ans de travailler 40 heures par semaine (au lieu de 35).

Accords unilatéraux
Le texte initial permettait aux patrons de PME de négocier individuellement et directement avec leurs salariés sur l'organisation du temps de travail : fractionnement du repos quotidien, forfait jours, astreintes. Il faudra finalement passer par des accords collectifs.

Toujours sur la table

Le licenciement économique
Les critères des difficultés économiques des entreprises, comme le périmètre géographique (au niveau des filiales françaises et non de l'ensemble du groupe) sont maintenus. Mais le contrôle du juge sera renforcé.

Les accords compétitivité emploi
Des accords collectifs pourront toujours se substituer aux contrats de travail pour « préserver ou développer l'emploi ». Mais la rémunération mensuelle des salariés ne pourra pas baisser.

Sortis du tiroir

Garantie jeunes
Ce dispositif sera généralisé, comme c'était déjà prévu avant la réforme. Il offre pour tous les 18-25 ans sans emploi ni formation, pendant un an, un accompagnement renforcé et une allocation mensuelle de 461,26 €.

Compte personnel de formation
Son plafond sera relevé de 150 à 400 heures pour les salariés sans diplôme.

La CFDT y trouve son compte, pas les autres

OBJECTIF ATTEINT. En reculant sur la plupart des points sensibles du projet de loi, Manuel Valls a obtenu un satisfecit de l'allié dont il ne pouvait se passer pour faire passer son projet de loi. La CFDT est maintenant dans son camp. A la sortie de la réunion, Laurent Berger, convaincu d'avoir « pesé sur ce projet de loi », a jugé la nouvelle mouture porteuse de « progrès pour les jeunes et les salariés ». Une position logique vu que le gouvernement a reculé sur le plafonnement des indemnités prud'homales. Son syndicat en avait fait un casus belli avec le gouvernement. Mais en réalité, la stratégie du patron de la CFDT n'a rien de spontanée puisqu'il savait depuis la semaine dernière que la mesure allait être retirée. Mais ses troupes suivront-elles ? A voir. Également au rang des attentions de Matignon, la CFDT s'est félicitée d'avoir été « entendue sur l'essentiel », saluant « le coup de pouce apporté aux jeunes décrocheurs ainsi qu'aux salariés peu qualifiés. » Voilà pour les heureux réformistes.

Défilé de grimaces dans la cour de Matignon

Pour sinon, c'est un défilé de grimaces qui s'est présenté dans la cour de Matignon à la sortie de la rencontre avec le Premier ministre. « C'est nettement insuffisant », a tranché Jean-Claude Mailly, qui réclame toujours le retrait du projet de loi. Sur la « philosophie générale, le mécontentement et le désaccord demeurent », a affirmé le patron de FO. Pas question de désarmer. Il appelle toujours à « continuer la mobilisation » dans la rue le 31 mars. Une réunion est prévue jeudi, jour de la manifestation des jeunes, pour discuter les modalités. Sera présente la CGT qui compte bien maintenir la pression dans la rue. C'est « plus que jamais d'actualité », a insisté son numéro un, Philippe Martinez. « Il y a les annonces, des effets d'annonce, mais concrètement, tout est dégrogeable au niveau de l'entreprise », a-t-il jugé, persuadé que ça ne dégonflera pas la mobilisation, d'autant que « le Medef est épargné » dans ce nouveau texte.

Epargné ? Pas vraiment à en croire les déclarations du patron des patrons, Pierre Gattaz. « Ce qui nous ennule considérablement, c'est le déplafonnement des prud'hommes, car sachez que c'est un élément important pour que les employeurs, notamment les plus petits, puissent relancer l'emploi. Nous sommes déçus », a-t-il déclaré. Et de lâcher, inquiet d'un nouveau détricotage cette fois au Parlement : « S'il y a encore des reculades sur ce texte, c'est la fin des haricots ! » Sous-entendu : un revirement sur le licenciement économique, encore maintenu *(lire page 2)*. Mécontentement redoublé chez les patrons de PME et les artisans furieux de « ne pas y retrouver leurs petits ». Notamment le fameux barème prud'homal obligatoire censé « sécuriser les embauches ». Le numéro un de la CGPME François Asselin se lamente : « C'est bien ce que nous craignions, c'est une réforme à l'envers. »

CATHERINE GASTÉ
ET SÉBASTIEN LERNOULD

CEUX QUI SONT SATISFAITS, CEUX QUI NE LE SONT PAS

Laurent Berger (CFDT). *(AFP/Patrick Kovarik)*

Philippe Louis (CFTC). *(AFP/P.K)*

Philippe Martinez (CGT). *(AFP/P.K)*

Jean-Claude Mailly (FO). *(AFP/P.K)*

Pierre Gattaz (Medef). *(AFP/P.K)*

François Asselin (CGPME).

La jeunesse pas apaisée

William Martinet (Unef). *(AFP/P.K)*

La promesse du président de la République de donner « la priorité à la jeunesse », est en train de lui revenir en boomerang : le feu allumé chez les lycéens et les étudiants par la loi El Khomri ne s'éteint pas. L'association lycéenne FIDL appelle les élèves à « descendre dans la rue jeudi », et l'Unef, le premier syndicat étudiant, réclame toujours le retrait du projet de loi. Hier, le gouvernement a pourtant donné des signes aux organisations lycéennes et étudiantes : il n'est plus question de toucher à la durée maximale du temps de travail des apprentis de 16 ans, et la Garantie jeunes pourrait être ajoutée à la loi. Ce dispositif expérimental permet un accompagnement personnalisé par missions locales et une allocation mensuelle de 450 € pour les moins 25 ans sans emploi ni formation. « Notre mobilisation a fait reculer le gouvernement sur certains points, mais une politique d'emploi des jeunes, ce n'est pas ça », réagit William Martinet, le président de l'Unef. Alexandre Leroy, le président de la Fage, la deuxième fédération étudiante, estime que les revendications des jeunes ont été entendues et appelle, si ce n'est à soutenir le projet de loi, du moins à « s'opposer à son retrait ». CH

gouvernement-social-travail-syndicats-patronat-étudiants,LEAD
Berger (CFDT) salue un projet de loi porteur de "progrès pour les jeunes et les salariés"

=(Photo+Video)=

Paris, 14 mars 2016 (AFP) - Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a salué les annonces lundi de Manuel Valls de réécriture du projet de loi travail, "potentiellement" porteur de "progrès pour les jeunes et les salariés".

"Parce que nous nous sommes opposés à certaines mesures, parce que nous nous sommes mobilisés, parce que nous avons fait des propositions fortes, notamment avec nos collègues des organisations dites réformistes, nous avons pesé sur ce projet de loi", a-t-il dit, à sa sortie de Matignon.

"Un projet de loi qui était déséquilibré, qui n'était pas compris, faisait courir des risques aux salariés, devient un projet de loi qui peut potentiellement être porteur de progrès pour les jeunes et porteur de progrès pour les salariés, parce qu'il revient à sa philosophie, c'est-à-dire plus de négociations collectives à tous les étages", a-t-il estimé.

Le Premier ministre a reculé sur les articles les plus contestés, notamment par la CFDT, notamment sur le barème des indemnités prud'homales ou le licenciement économique, et promis de nouveaux droits pour les jeunes (garanties jeunes, formation).

"Si les annonces se manifestent dans l'écriture du projet de loi, la CFDT considère que nous avons fait avancer ce texte", a encore dit M. Berger.

La CFDT, qui a signé toutes les réformes du quinquennat, mais s'est vivement opposée à certaines dispositions de l'initial avant-projet de loi travail, doit encore se prononcer sur les annonces de M. Valls lors de son bureau national "mercredi et jeudi", a précisé M. Berger.

bow/glr/er

2016/03/14 17:33:49 GMT+01:00
#542826 DVBP 1744 NNT47 (4) AFP (243 words)

UNE LOI TRAVAIL POUR LE 21E SIECLE

DIANA FILIPPOVA

Les défauts de la loi El Khomri sont multiples et connus. Elle ne réglera pas la question du chômage structurel et ne facilitera pas les embauches, elle sera inefficace pour casser les barrières entre les "outsiders" et les "insiders", elle ne relancera pas la création de CDI à vie à plein temps. Elle conduit en revanche à affaiblir les droits des salariés dans un contexte socio-économique où leur pouvoir de négociation est déjà mis à mal. La raison de son inefficacité annoncée est pourtant évidente : on ne peut traiter un mal de 40 ans, dont les symptômes sont constants malgré les crises et reprises, à coup de bricolages juridiques. Par Diana Filippova

Et si les arguments d'experts ne suffisaient pas, le soulèvement massif du peuple français - à l'heure qu'il est, la pétition en ligne contre la loi a rassemblé 1,2 million de signataires - et des jeunes, avec au moins 220.000 manifestants dans la rue le 9 mars 2016, devraient persuader le gouvernement d'un fait très simple : de la loi El Khomri, pas grand monde ne veut.

Qu'est-ce que le travail au XXIe siècle ? Comment réformer la protection sociale pour la rendre adéquate et inclusive ? Comment accompagner au mieux les opportunités créées par les nouvelles formes de travail en protégeant les travailleurs contre les risques ? Voilà quelques-unes des questions qui auraient dû être posées aux experts, aux acteurs de l'économie, aux entreprises, aux salariés, aux travailleurs indépendants de tous bords, en un mot, au peuple français. Au lieu de cela, on a entériné des coquilles qui auraient dû être réformées (contrat de travail, horaires) en les vidant au passage de leur substance. Et l'entêtement à la maintenir en l'état actuel risque d'enterrer une des dispositions les plus radicales et porteuses d'espoir : le compte personnel d'activité (CPA), dispositif qui devrait pourtant constituer l'une des vertèbres d'une véritable loi travail.

UN CADRE DE PENSÉE PÉRIMÉ AU SERVICE D'UN SYSTÈME INOPÉRANT

L'approche juridique et technocratique d'un phénomène qui est profondément ancré dans les structures sociales, économiques et culturelles témoigne de l'inadéquation de l'arsenal théorique dominant avec les mutations de notre société.

La loi El Khomri découle en effet d'une conception conservatrice et périmée du fait social *travail* : le travail, c'est l'emploi, et idéalement, un jour peut-être, le plein emploi composé de CDI à plein temps. Ce postulat, qui a quelque chose de mystique, relève en effet plus de la foi que de la raison. Tous les subterfuges théoriques, tous les arrangements avec la réalité sont dès lors permis. Les très conservateurs rapports Combrexelle et Badinter sont ainsi repris la main sur le coeur et l'exemple de l'Espagne, où tous les indicateurs socio-économiques sont pourtant dans le rouge, est agité comme l'étendard de l'efficacité des politiques d'austérité si prisées par l'Union européenne.

En revanche, toutes les réflexions majeures, allant d'Anré Gorz à Yann Moulier-Boutang en passant par Bernard Stiegler, qui montrent depuis des lustres que le travail, ce n'est pas le salariat, et que ça l'est de moins en moins, sont laissés de côté. On sait les politiques friands de rapports : ils pourraient utilement consulter celui de Pascal Terrasse sur l'économie collaborative consacré pour les deux tiers aux nouvelles formes de travail, ainsi que *La Richesse des Nations après la révolution numérique* dirigée par Nicolas Colin pour Terra Nova ou, enfin, les travaux fondateurs d'Alain Supiot, qui, en 1999, avait déjà tout dit.

LA FIN DE LA SYMBOLIQUE DU SALARIAT

Car le travail, ce n'est plus exclusivement le salariat, bientôt, ce ne sera peut-être même plus majoritairement le cas si l'on adopte une vue dynamique : la création de valeur économique et sociale se fait de plus en plus *via* de nouvelles formes de travail, précaires ou pas. Le travail à la demande, les freelances, les jobs de services, le travail associatif et communautaire, toutes ces déclinaisons rognent la primauté statistique et, surtout, symbolique, du salariat (90% des embauches se font en CDD et contrats courts). Et on veut faire croire que ces tendances lourdes sont du seul fait d'un malheureux code du travail ? Il y a bien peu de chefs d'entreprises qui soient suffisamment aveugles pour y croire.

Les concepteurs de la loi travail ferment les yeux sur les dynamiques véritables qui animent notre société et prorogent un système statutaire, verrouillé et inopérant. Ce dernier est fondé sur la sacro-sainte relation de subordination, la pérennité des hiérarchies dans un monde qui bouge, le manque d'autonomie et le contrôle, l'incohérence de la formation professionnelle et l'ignorance totale des nouvelles technologies. Sinon, comment est-il encore possible d'écrire que "*la durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles*" (potentiel nouvel article L. 3121-1 du potentiel futur code du travail) ?

LA RÉALITÉ DU TRAVAIL NIÉE PAR LE DOGME DU PLEIN EMPLOI

Il est logique dès lors que le gouvernement cherche à faire passer une fiction économique maintes fois démentie comme l'unique alternative qui soit : la flexibilisation encourage la création d'emplois et stimule l'offre qui, à son tour, crée sa demande et libère l'investissement, toutes ces dynamiques contribuant de façon irénique à stimuler la sacro-sainte croissance qui permettra, à son tour, le retour triomphal du plein-emploi prodigue.

Cette fiction, théoriquement erronée, s'est de plus révélée historiquement fausse depuis 40 ans. Les experts peuvent bien brandir leurs modèles qui démontrent *scientifiquement* que des CDI plus fragiles décourageraient la création de CDD et briseraient le mur entre les "outsiders" et les "insiders", on n'observe rien de tel dans aucun pays du monde. Et comment ce fait serait-il possible aujourd'hui, dans un monde ouvert, où les décisions d'embauche dépendent bien plus des carnets de commande et de la santé financière des clients en Chine, ou encore des compétences et talents, que des dispositions solennelles d'un code du travail. Sinon, pourquoi Facebook installerait-il son laboratoire d'intelligence artificielle en France ? Pourquoi la France serait-elle un des premiers écosystèmes d'innovation en Europe ?

QUAND LA DESTRUCTION CRÉATRICE DÉTRUIT BIEN PLUS QU'ELLE NE CRÉE

Inversement, s'il y a un facteur déterminant dans la destruction des emplois qualifiés de classes moyennes qu'on observe en ce moment, c'est l'accélération technologique, à savoir l'automatisation et la robotisation. On ne compte plus les rapports qui anticipent la destruction de la moitié de nos emplois d'ici à 2025. A moyen terme donc, ce n'est pas du code du travail qu'il faut se préoccuper mais du devenir d'un monde où la destruction créatrice détruit bien plus qu'elle ne crée. Et lorsqu'elle en crée, ce sont des emplois tellement qualifiés que la majorité de la population s'en trouve de fait exclue.

Car les emplois créés sont soit extrêmement qualifiés, soit extrêmement peu qualifiés et précaires, à l'instar du million d'emplois à la demande créés en 2015 aux Etats-Unis. L'analyse économique classique veut nous faire croire que si nous acceptions de flexibiliser davantage les règles de licenciement en CDI, on permettrait aux *outsiders* - tous ceux qui sont contraints d'accepter ces "jobs à la cons" qui font le gros de la création d'emplois contemporaine - de profiter du Graal réservé aux *insiders*. Rien de plus faux : toute l'économie collaborative repose sur la création d'un modèle du travail contributif, la *gig economy* (littéralement l'économie des petits boulots) alternatif au salariat. Il ne suffit pas de flexibiliser pour faire rentrer toute cette population de travailleurs dans le CDI à temps plein : ce modèle lui est tout simplement étranger et requiert qu'on change de système opérationnel pour penser ses modalité et sa protection.

Car alors que la gauche se convertit au dogme de la flexibilité, qui a soit dit en passant de beaux jours derrière lui (le nouveau code 2008, le CICE), c'est au contraire de plus de sécurité dont nous avons besoin. Pas de n'importe quelle sécurité, et certainement pas de celle d'un Etat tout puissant qui protège ses enfants contre leurs propres péchés, mais d'une sécurité adaptée aux nouveaux risques issus notamment de l'économie numérique. La flexibilisation véritable, celle qui place aujourd'hui les travailleurs dans un monde de nouvelles opportunités et aussi d'insécurité permanente, n'est pas due à des amendements du code du travail, mais à l'essence même de la révolution technologique : Internet, la transformation de la chaîne de production et les nouvelles pratiques de gouvernance s'en chargent très bien toutes seules.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL INCLUSIVE ET EFFICACE

Dans ce contexte, la gauche devrait faire son travail au lieu d'anticiper sur celui de la droite et se préoccuper de *sécurité* au travail, d'autant plus qu'elle entreprend de flexibiliser par la loi ce qui l'est déjà pas la force des évolutions technologies et organisationnelles. Au lieu d'agiter la flexisécurité, qu'il est contreproductif d'appliquer vingt ans après tout le monde et dans le contexte actuel, elle devrait s'atteler à construire une vision politique du travail adaptée au XXIe siècle.

La loi El Khomri dit quelque chose sur l'échec profond de la gauche à se saisir des deux sujets qui devraient, à l'heure de la révolution numérique, être au coeur de son renouvellement idéologique : d'une part, une vision du travail adaptée aux nouveaux risques et, de l'autre, une justice sociale inclusive. Si ses mesures incohérentes n'étaient pas venues tout gâcher, le CPA aurait pu constituer, selon les paroles égarées de François Hollande, la "grande réforme sociale du quinquennat" ou, en tout cas, sa première brique.

LES VRAIES QUESTIONS NE SONT PAS SOLUBLES DANS UN 49-3

Quel modèle social pour inclure non seulement les salariés et les chômeurs, mais aussi les travailleurs pauvres, à la demande, les freelance, les individus dont le travail produit une immense valeur sociale et peu de valeur économique ? Comment adapter nos institutions de sécurité sociale et la définition politique du travail au monde de demain ? Quels modèles pour partager la valeur créée par la multitude et concentrée en grande partie dans les mains des plateformes ? Quelle représentation syndicale pour la masse silencieuse des non-salariés ? Quelle organisation des entreprises face aux aspirations à davantage d'autonomie ? Comment refonder la sécurité sociale pour asseoir une solidarité nationale qui produit de plus en plus de laissés pour compte ? Comment, enfin, penser la distribution des moyens de production pour éviter que les richesses créées ne bénéficient uniquement à ceux qui détiennent le portefeuille, les réseaux et les savoirs ?

Ce n'est pas un 49-3 qui permettra de répondre à ces questions qui devraient mobiliser toute la société, des philosophes aux entrepreneurs en passant par les travailleurs, les chômeurs, et les syndicats. Le renouveau de la gauche passe par là. Malheureusement, cette dernière préfère flirter avec les thématiques de la sécurité et de la surveillance de masse, espérant ainsi s'assurer une victoire sur la droite privée de ses causes de prédilection. En plus d'être une bien médiocre stratégie politique, cette attitude nuit profondément à la France.

CONTRE "L'ÉCONOMISCISME", UNE VISION POLITIQUE DU TRAVAIL

Surtout, cette stratégie témoigne de la profonde déconnexion des élites politiques et administratives de ce qu'est vraiment le travail : un mode de vivre-ensemble, de socialisation, d'innovation, de prise de risque, un lieu de création de sens, un facteur d'enchantement ou de souffrance. Loin d'être seulement un facteur de production économique, il produit des hommes et du sens, il constitue une partie du liant et la matrice qui tiennent ensemble notre société. Certains politiques, économistes, experts, parlent des travailleurs comme s'il s'agissait de briques qu'on peut monter ou démonter en fonction de la conjoncture économique.

D'outils de mesure, l'emploi, la croissance et la compétitivité sont devenus des fins en soi qui justifient n'importe quelles politiques, même si ces dernières devaient nous conduire à vivre dans une société injuste et cruelle. C'est cette posture qu'attaque avec grande intelligence le mouvement #OnVautMieuxQueça en racontant ce qu'est le travail pour nous à l'abri des indicateurs économiques et des dispositions du code du travail.

UNE OPPOSITION À CE QUE VÉHICULE LA LOI EL KHOMRI

Car, au fond, l'opposition à la loi El Khomri porte moins sur ce qu'elle contient que la vision politique qu'elle véhicule : une France incapable de trouver d'autres valeurs que le culte de la consommation et de la croissance, le travail comme valeur morale en ligne de mire, et ce, à n'importe quel coût social et psychologique. Cette vision est pourtant profondément étrangère à l'histoire et la culture de notre pays, où l'intérêt commun et la justice sociale ont toujours été placés au dessus des considérations pécuniaires. Le soulèvement face à la loi El Khomri en est le énième symptôme : les citoyens de ce pays ne veulent pas subordonner leur vie à l'économie et l'économie seule. Il est temps que la gauche en prenne acte.

Premier ministre, entouré de Myriam El Khomri et Emmanuel Macron, face aux partenaires sociaux, lundi, à Matignon.

VALLS découvre le dialogue

rêt il y a quelques jours encore à opérer un passage en
)rce sur la loi travail, le Premier ministre a finalement
û temporiser et se fait le chantre du compromis.

Par
LILIAN ALEMAGNA
et **LAURE BRETTON**
Photo **LAURENT TROUDE**

C'est un *«nouveau départ»* autant pou
loi travail que pour le Premier minis
Manuel Valls a dévoilé lundi la vers
«corrigée» du projet de réforme du code du
vail, faisant droit à une grande partie des dem
des des syndicats «réformistes» et ouvrant
nouvelle séquence politique délicate autour d
texte qui, dans sa première mouture, cristalli
la colère d'une partie de la gauche. Pour le c
du gouvernement, c'est surtout un tournant.
février, le héraut du *«social-réformisme»* se di
tellement prêt à *«aller jusqu'au bout»* que son
tourage laissait entendre qu'un passage en fc
était envisageable au Parlement et que certa
lui prêtaient l'intention de démissionner de
tignon en cas de dilution du texte. Après avoir
taillé sur la révision constitutionnelle et défer
pied à pied la déchéance de nationalité à l'
semblée, Manuel Valls venait d'obtenir un
plus des trois cinquièmes des suffrages des dé
tés – tout un symbole. Sur sa lancée, empiét
sur le domaine réservé du chef de l'Etat et au
que de créer un incident diplomatique entr
France et l'Allemagne, le Premier ministre fai
la leçon à Angela Merkel, coupable à ses y

Loi travail: les nouvelles formes de la réforme

Face à la contestation, le gouvernement a finalement cédé aux principales demandes des syndicats «réformistes». Passage au crible du nouveau projet.

DÉCRYPTAGE

Grand coup de balai sur le projet de loi travail. A l'issue d'une nouvelle semaine de concertations avec les partenaires sociaux, et après une journée de mobilisation réussie des opposants au texte, le gouvernement a décidé de fortement remanier son avant-projet de loi. Exit la plupart des mesures les plus contestées, l'exécutif a décidé de répondre positivement aux demandes des syndicats «réformistes», CFDT en tête.

L'esprit de la réforme subsiste néanmoins, avec le maintien de l'inversion de la hiérarchie des normes – qui permet à un accord d'entreprise de déroger à un accord de branche, même plus favorable. Mais avec, là aussi, un encadrement supplémentaire dans la nouvelle version du texte. Seule mesure importante et controversée ayant – pour l'instant – survécu: la définition du licenciement économique, considérée comme trop avantageuse pour l'employeur par les syndicats.

CE QUI EST SUPPRIMÉ

Le plafonnement des indemnités prud'homales. C'était l'une des dispositions les plus décriées: la limitation des indemnités accordées par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. D'abord adopté dans le cadre de la loi Macron, avant d'être censuré par le Conseil constitutionnel, le dispositif est revenu par la fenêtre dans le projet El Khomri. Un barème qui plafonnait les indemnités à trois mois de salaire pour les personnes avec moins de deux ans de présence dans l'entreprise, et à quinze mois maximum pour celles ayant plus de vingt années d'ancienneté. Dans la nouvelle version du texte, le barème est maintenu, mais n'est plus qu'indicatif. Le juge pourra donc continuer à accorder des indemnités à hauteur du préjudice réellement subi. Le gouvernement renonce ainsi à l'une des mesures les plus importantes du projet, présentée jusqu'ici comme permettant de *«lever les freins à l'embauche»*, en donnant à l'employeur la possibilité d'anticiper le coût d'un éventuel licenciement.

Mais aussi... Le texte, par ailleurs, en reste à la législation actuelle sur plusieurs points contestés, comme sur la possibilité de faire travailler les mineurs apprentis au-delà de huit heures par jour (qui continuera d'être soumise à l'autorisation de l'inspection du travail), sur le temps d'astreinte ou encore sur le temps d'habillage et de déshabillage.

CE QUI EST ENCADRÉ

Le pouvoir unilatéral de l'employeur. Dénoncé par les syndicats «réformistes», le pouvoir accordé Suite page 4

LA LOI EL KHOMRI

Les principales modifications apportées au projet de loi

	AVANT	APRÈS
INDEMNITÉS PRUD'HOMALES	› Plafonnées de 3 à 15 mois de salaire selon l'ancienneté	› Barème seulement indicatif pour le juge
LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES	› Nombre de trimestre précis pour les difficultés économiques	
	› Périmètre : uniquement la France	› Périmètre : la France mais avec contrôle renforcé du juge
COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ	› 25 heures de formation par an pour les peu qualifiés	› 40 heures de formation par an et création d'un compte «engagement citoyen»
DÉCISION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR À DÉFAUT D'ACCORD	› Forfait jours (entreprises de moins de 50 salariés)	› Par mandatement syndical ou par accord de branche
	› Modulation du temps de travail sur 16 semaines dans les PME	› Modulation du temps de travail ramené à 9 semaines
NÉGOCIATION D'ENTREPRISE	› Modulation du temps de travail sur plus d'un an	› Conditionnée à un accord de branche
GARANTIE JEUNES	› Bénéficie à 50000 jeunes	› Généralisée en 2017

voir ouvert unilatéralement les portes de l'Ue aux réfugiés. Avant de théoriser sur les deux *uches irréconciliables»* à son retour de Muh. Autant de sel jeté sur les plaies d'une majoé déjà couturée de toutes parts.

ni-mea culpa. Un petit mois plus tard, Mael Valls se fait tancer par son ministre des Afres étrangères, Jean-Marc Ayrault, sur la ques des réfugiés, se retrouve à la merci du verdict la CFDT sur le projet de loi El Khomri et dans nain de la droite sur la révision constitutionle, que le Sénat examine à partir de mercredi. *ur un type qui veut toujours tout maîtriser, là, e maîtrise pas grand-chose. Il doit être dans un t pas possible»*, glisse un poids lourd de la maté. Plus question dans ces conditions de pasen force. Retour à la case compromis et au disurs sur la méthode. *«C'est passionnant d'essayer convaincre,* défend lundi le chef du gouvernent au sortir d'une table ronde à Matignon. *Bâ une réforme, c'est diriger le pays vers le seul intérêt qui vaille – le seul –, celui de l'intérêt général. lourd'hui, ce texte prend un nouveau départ. us prenons un nouveau départ.»* Valls esquisse me un mini-mea culpa quand il reconnaît qu'il *«peut-être eu un manque d'explication»* sur le jet de loi au départ. *«J'en prends ma part de onsabilité»*, lâche le Premier ministre, qui ase que le gouvernement et le Parlement avanceront *«ensemble»* sur le texte et répond par avance aux attaques du patronat et de la droite: *«Certains s'empresseront de dire que nous n'avons rien entendu. D'autres au contraire que nous avons cédé ou reculé. D'une certaine manière, ce sera la démonstration que cette réforme, ce n'est pas celle d'un camp contre un autre.»*

Vu la mobilisation grandissante des organisations étudiantes et celle en parallèle des syndicats, il était urgent pour l'Elysée et Matignon de temporiser. Président et Premier ministre ont passé leur week-end à remanier le texte présenté comme la *«grande réforme sociale du quinquennat»*. *«Valls encaisse toute la réécriture et retombe sur ses pattes sur le mode "vous voyez bien que moi aussi je sais écouter." Le truc, c'est qu'on ne lui a pas laissé le choix»*, analysait un proche de Hollande en début de journée. *«Certains préfèrent perdre [la présidentielle] avec des repères des années 80 plutôt qu'essayer de gagner avec ceux du XXIe siècle»*, réplique un proche du Premier ministre, qui vise le manque de ténacité du chef de l'Etat.

Depuis qu'il est à Matignon, et a fortiori depuis les attentats, Manuel Valls a surtout imprimé sa marque sur les questions de sécurité et de *«vivre ensemble»*. Pour lui, la mission historique de la gauche n'est plus la lutte des classes, mais la défense de la République et des libertés au sens large du terme. *«Il ne considère pas que les questions sociales sont secondaires, mais il fait le choix de ne pas en parler,* tempère un membre du gouvernement. *Son modèle, c'est la République de Clemenceau, pas la gauche sans frontières.»* Elu de banlieue parisienne, Valls revendique son parler *«cash»* quand il dénonce un *«apartheid social et territorial»* ou quand il promet de recadrer un Observatoire de la laïcité suspect de communautarisme, avant de finalement confirmer dans ses fonctions son président, Jean-Louis Bianco. Mais sur les sujets économiques et sociaux, son bilan peine à émerger, même si le deuxième Premier ministre de François Hollande paie en grande partie le retard à l'allumage du quinquennat.

«Enfer de Matignon». Dès l'été 2014, il avait pourtant fait entendre une petite musique inquiétante pour certains socialistes, démontant le compte pénibilité à la grande satisfaction du patronat. *«Depuis, le dialogue social se résume à un tête à tête entre l'exécutif et Gattaz* [le président du Medef, ndlr]», déplore le député frondeur Christian Paul. Et Valls en fait des tonnes sur le thème «j'aime l'entreprise». En quatre ans, il est passé d'un petit 6 % à la primaire socialiste à Premier ministre et présidentiable. Mais *«l'enfer de Matignon, c'est aussi la difficulté de faire fructifier sa propre personnalité politique»*, note une ministre. Michel Rocard et Lionel Jospin en savent quelque chose: ils n'ont jamais été présidents. Jacques Chirac, lui, a attendu vingt ans.

ÉDITORIAL

Par LAURENT JOFFRIN

Gomme

Peut-être eût-il fallu cor mencer par là... La méthode utilisée pour rédi et pour présenter la loi vail restera sans doute dans les annales de la g fologie politique. Un pr provoquant, déséquilib et présenté à l'envers... nouvelle version de ce texte écrit par Myriam El Khomri, réécrit par M nuel Valls, puis encore crit par Laurent Berger presque), et donc reven largement à la version tiale, aurait fait son che min sans grand domma si elle avait été choisie d'emblée. Les dispositi les plus controversées (dans *Libération* notam ment...) sont passées so la gomme élyséenne et matignonesque et sous corrector de la CFDT. O peut encore trouver à re dire ici et là, on peut su tout déplorer que le compte personnel d'act vité, première pierre de «sécurité sociale profes sionnelle» nécessaire a travailleurs en ces temp de mondialisation, ne s pas mieux doté et mise valeur. Mais le projet re trouve un équilibre et r çoit de facto le soutien syndicats «réformistes» arrachant quelques sou pirs au Medef. Manuel Valls a décidé d'être sou dans ses bottes. Il échap pera sans doute au fune sort d'Alain Juppé en 19 quand le chêne gouver mental, faute de plier, avait été déraciné par le grand vent du mouvem social.

Cela suffira-t-il à satisfa la frange mobilisée de l jeunesse? Pas sûr. Dem dant le retrait pur et sim ple, ses chefs de file aur du mal à se dédire, mêm s'ils demandent du mêr coup le retrait des dispo tions favorables aux jeu et aux salariés, qui exist dans le projet. La condit sociale des jeunes géné tions est suffisamment mauvaise pour qu'elles persistent dans leur pro tation. Si tel était le cas, gouvernement pourrait targuer d'avoir entendu critiques et réagi avec c rité. La flexibilité est pa fois utile...

te de la page 3 au chef d'entreprise, l'absence d'accord collectif, sur plusieurs ets dans le projet de loi, a été encadré. ıi, par exemple, la possibilité pour l'em-yeur de mettre en place, unilatéralement, forfait jours dans les boîtes de moins 50 salariés. Soit il négocie avec un salarié ndaté par un syndicat, soit il applique un ord-type élaboré au niveau de la branche. période de modulation qu'un patron de E peut imposer seul a également été ré-te, de seize semaines dans le projet initial euf semaines dans le nouveau texte.

champ de la négociation. Si l'ac-d d'entreprise reste le principe, comme ır la majoration des heures supplémen-es au-delà de 10%, certaines possibilités ertes dans la première version du texte été réduites. La modulation du temps travail sur plus d'un an devra ainsi être orisée par un accord de branche. Impos-le, également, d'abaisser par simple ac-d d'entreprise les périodes pour congés ıilliaux en-deçà des minimums légaux. me chose pour le fractionnement du re-s quotidien pour les salariés en forfait rs, qui est renvoyé à une hypothétique gociation entre partenaires sociaux, ou ır les durées hebdomadaires maximales travail, qui restent en l'état.

référendum. C'était l'une des grandes ıovations du texte initial : la possibilité, ır les syndicats représentant 30 % des x, de convoquer un référendum des sala-s pour faire avaliser un texte repoussé les syndicats majoritaires. Le dispositif maintenu, mais limité, pour l'instant, seules *«questions d'organisation du ps de travail»*.

licenciement économique. La par-sur le licenciement était contestée deux points : les critères des difficultés mettant de le justifier, considérés nme trop avantageux pour l'employeur rop précis pour que le juge puisse en ap-cier la réalité, mais aussi le périmètre de difficultés, ramené à la France et non ıs au groupe dans son ensemble. Si le uvernement ne change rien sur le pre-er point – il suffira de quatre trimestres baisse des commandes ou du chiffre d'af-es, ou d'un semestre de pertes pour ca-ıtériser les difficultés économiques – il a peu bougé sur le périmètre. La France tera le cadre géographique de référence non plus l'ensemble du groupe), mais le ıvoir du juge devrait être renforcé afin les *«grands groupes*, dixit le gouverne-nt, *ne [puissent] pas provoquer artificiel-ıent des difficultés économiques sur leur français pour justifier un licenciement»*.

QUI EST RENFORCÉ

CPA. Le compte personnel d'activité PA), qui permet au salarié d'emmener c lui des droits lorsqu'il change d'entre-se, est enrichi. Les salariés peu qualifiés néficieront ainsi de quarante heures de mation par an, au lieu de vingt-quatre ures. Ils pourront les cumuler, avec une ite de quatre cents heures (au lieu de t cinquante). Dans le CPA sera égale-nt institué un compte «engagement ci-en», qui valorisera l'expérience comme ervisteou comme associatif, en donnant lt à des heures de formation, tel que cela ste pour le service civique.

garantie jeunes. Le dispositif, qui met aujourd'hui à 50000 jeunes sans for-tion ni emploi de bénéficier d'une rému-ation en échange d'un engagement dans parcours d'insertion, sera *«généralisé»* 2017. Une mesure à plusieurs milliards, , pour l'instant, le gouvernement n'a pas.

LUC PEILLON

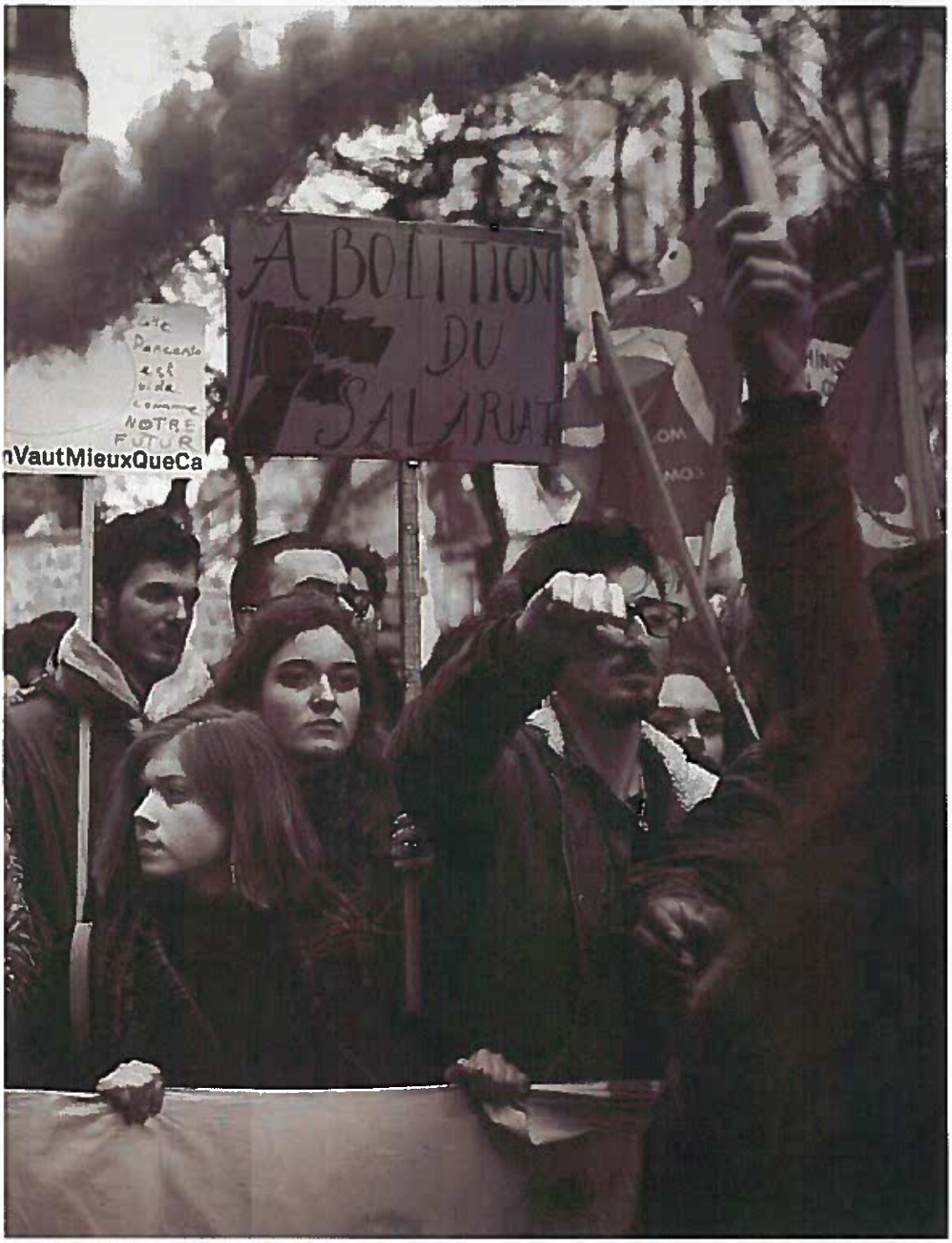

Lors de la manifestation contre le projet de loi travail, mercredi dernier, à Paris. PHOTO MARTIN COLOMBET HANS LUCAS

«Si on passe à côté du CPA, on ne le reverra pas avant dix ans»

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, Arthur De Grave, de OuiShare, et Vincent Laurent, de Génération précaire, ont débattu pour «Libération». A leurs yeux, le compte personnel d'activité est un enjeu social et sociétal qui devrait être déconnecté des débats sur la loi travail.

Ils en sont persuadés : le com personnel d'activité (CPA) une mesure d'avenir. D'où l appel à renforcer ce dispositif vis à regrouper les droits sociaux salariés, et à le sortir des déb houleux autour du projet de loi vail. Réflexions autour de l'ave du CPA avec Laurent Berger, se taire général de la CFDT, Art De Grave, porte-parole de OuiSh think tank de l'économie collab tive, et Vincent Laurent, mem du collectif Génération précal **Vos opinions sur le projet loi El Khomri divergent. P autant, vous vous retrouvez la défense du CPA. Pourquo**

:hur De Grave : Le CPA devait
: la grande réforme sociale, mais
lheureusement, le débat n'a pas
lieu. On s'est retrouvé avec un
ıx débat sur la flexisécurité, à la
de des années 90. On a fait
nme si le chômage était une
:stion de code du travail. C'est
ıt-être vrai à la marge, mais il y a
sieurs paramètres : une crois-
ce faible, l'immixtion du numé-
ıe qui modifie la structure du
ail et l'automatisation, qui joue
des métiers de plus en plus
ılifiés. La loi travail aurait dû
:, au contraire, une occasion for-
lable de parler de l'avenir du tra-
. Nous ne disons pas que le sala-
va disparaître dans quinze ans.
n'en sait rien, et il est encore lar-
nent majoritaire. Par contre, ce
est sûr, c'est qu'on a déjà 10 % de
/ailleurs indépendants, et qu'il
ı aura plus demain.

ırent Berger : On partage l'idée
: l'économie est en train de
ter mais certains ne le volent
. Même le patronat considère
ore les entrepreneurs du monde
nérique comme des joueurs de
· à sable. De notre côté, nous
ons des liens, nous cherchons
réponses. Le CPA est un enjeu
rotection sociale, mais aussi so-
al. Le défendre, c'est reconnaître
ll faut des protections pour faire
e à des moments difficiles dans
: vie, mais aussi pour vivre des
irations. Et je suis persuadé que si on passe à côté du CPA, on ne le reverra pas avant dix ans.

C'est cela qui vous a poussés à choisir la concertation avec le gouvernement ?

L.B. : Il fallait enlever toutes les verrues du texte et garder deux choses. Le renvoi à la négociation collective, d'une part, car dans ce monde économique qui mute, la négociation sociale reste phare. Et, bien sûr, le CPA, à condition d'y ajouter des droits, et de le rendre universel pour tous les travailleurs.

Vincent Laurent : Avec Génération précaire, il y a dix ans, nous étions dans la rue contre le contrat première embauche pour dénoncer un contrat au rabais pour les jeunes, mais aussi pour proposer d'encadrer le statut des stages. Le CPE est tombé et on a gagné la gratification des stages. On a donc obtenu le recul du gouvernement, et, en même temps, un progrès social. Là, on est exactement dans la même démarche. On est pour le retrait de la loi travail, car on trouve que la philosophie est la même que le CPE. Mais on veut extraire ce qui relève du progrès social, pour le sauver.

L.B. : Il faut que les acteurs sociaux se reconnaissent des victoires, sinon on désespère la terre entière et on fait crever toute idée d'engagement dans notre pays.

V.L. : Nous sommes aussi réalistes dans un certain sens, car on prend en compte la situation actuelle. Depuis trente ans, il y a eu une multiplication des statuts qui font concurrence au CDI. Or, plus on va avancer, plus il y aura de flexibilité et d'imagination de la part des gouvernements pour créer des nouveaux contrats qui renforceront cette concurrence.

Les syndicats sont-ils les bons acteurs pour cela ? Il y a peu, Génération précaire disait qu'il ne fallait pas « laisser ce débat dans les seules mains des syndicats et organisations patronales ».

V.L. : Le CPA offre l'occasion d'un autre dialogue social, avec de nouveaux acteurs qui n'ont pas les mêmes pratiques. Il faut qu'ils se formalisent, comme aux Etats-Unis, où il y a des syndicats de free-lance.

L.B. : L'émergence de ces acteurs, ce n'est pas le remplacement des anciens. Il y a une complémentarité.

A.D.G. : Le CPA est un outil qui permet de recréer de l'égalité. Nous disons que l'intermittence du travail n'a pas à être une précarisation, si on est capable d'inventer les structures sociales qui vont avec. Cela permettrait de sortir du débat «*insiders-outsiders*», avec d'un c les travailleurs indépendants, et l'autre, les salariés. D'autant qu' a des parcours professionnels vont passer de l'un à l'autre.

L.B. : Je vais dans ton sens, m vous imaginez si j'explique aux m tants de la CFDT que l'intermitten c'est-à-dire les périodes de trav puis de non-travail, ce n'est pas d précarité : ils vont me dire « mais es devenu libéral ! » *(Rires)* Cela co mence à être intégré, mais c'est p turbant pour les syndicalistes !

Et comment le financer ?

L.B. : Ça reste une question c ciale. Il faut du financement pub il y a des choix de solidarité à fa dans notre pays. Le travail peut le nancer en partie, mais il faut au que les nouveaux acteurs économ ques financent, ceux qui utilise l'autoentreprenariat…

Le CPA peut-il être un premi pas vers le revenu universel ?

V.L. : C'est une amorce. Cela va p mettre à tous les actifs de se ré proprier leurs droits sociaux. vont savoir à quoi ils ont droit comment ils vont pouvoir l'utilis L'enjeu de lisiblilité est importa.

A.D.G. : La question qui se pose a le CPA et, à terme, avec le revenu base, c'est l'émancipation du t vailleur. Si on rate ce débat sous gouvernement de gauche, c'est u occasion historique qui est plant

Recueilli p

AMANDINE CAILH

LES SYNDICATS COUPÉS EN DEUX

Il n'y avait pas d'unité syndicale avant, il y en a encore moins après les annonces de lundi, qui ont satisfait plusieurs revendications des « réformistes ». Côté CFDT, on crie victoire face à un nouveau texte « *porteur de progrès pour les jeunes et [...] pour les salariés* », tout en soulignant le rôle de la mobilisation. Même discours de la CGC : « *L'unité de toutes les organisations syndicales [a permis] le retrait du barème d'indemnisation des prud'hommes qui devient indicatif.* » Mais la centrale des cadres, qui réclamait aussi le retrait du référendum d'entreprise, ne décidera que le 21 mars si le texte « *a suffisamment bougé* » pour couper court à ses envies de battre le pavé. Tout comme la CFTC, qui, « *entendue sur l'essentiel* », se donne quelques jours « *pour déterminer les modalités futures de son action* ». Une hésitation qui n'a pas court du côté des « contestataires » : pour FO, comme pour la CGT, pour qui « *les désaccords de fonds restent* », le message est toujours le même : le retrait du projet de loi. Quant au principal syndicat d'étudiants, l'Unef, il appelle « *tous les jeunes à une nouvelle journée d'action [jeudi], pour exiger le retrait sans conditions de ce projet de loi régressif* ».

Le Figaro - mardi 15 mars 2016

Pierre Gattaz : « Si le texte est affadi par la suite, il n'y aura plus rien »

PROPOS RECUEILLIS PAR
CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

PIERRE GATTAZ, le président du Medef, réagit aux arbitrages du gouvernement sur le projet de loi El Khomri.

LE FIGARO. - Comment jugez la nouvelle version du projet de loi El Khomri ?
Pierre GATTAZ. - Je suis déçu car ce texte a été affadi, notamment pour les PME. Le plafonnement des indemnités prud'homales aurait permis d'enlever la peur de l'embauche. Mais le gouvernement a choisi de revenir sur cette mesure. De même, il a supprimé deux dispositifs porteurs d'assouplissement : le passage au forfait jour par simple accord entre le salarié et l'employeur dans les entreprises de moins de 50 salariés et l'aménagement du temps de travail sur quatre mois (qui a été réduit à deux mois). À cause de ces reculs, les PME resteront sans possibilité de s'adapter et risqueront de s'affaiblir. Or c'est dans les PME et TPE que se situent les réserves d'emplois !

Vous avez tout de même obtenu gain de cause sur les licenciements économiques...
Ce qui est important, c'est d'avoir des mesures qui débloquent l'embauche. Il était donc capital que cette mesure soit maintenue. Le système actuel, qui fait qu'un groupe international ne peut pas restructurer une filiale française déficitaire par ce qu'il est profitable au niveau global, est une hérésie ! Il dissuade les étrangers de venir investir dans l'Hexagone. C'est donc une bonne chose que le gouvernement veuille mettre fin à cela, en appréciant les difficultés sur le périmètre national, comme c'est le cas chez tous nos voisins européens. De même, il est positif que les critères du licenciement - baisse de chiffre d'affaires, pertes d'exploitation, etc. - soient inscrits dans la loi. Cela sécurisera les entreprises, et notamment les PME-TPE.
Enfin, il est sain que le gouvernement ait finalement renoncé à inscrire en préambule du Code du travail les grands principes énoncés par la commission Badinter - dans le cas contraire, cela aurait été source d'insécurité juridique pour les entreprises -, tout comme de charger le compte personnel d'activité avec le compte épargne temps. Deux graves erreurs ont été évitées.

Le texte, tel qu'il vous a été présenté lundi, déverrouille-t-il le marché du travail et permettra-t-il de créer de l'emploi ?
C'était le cas de sa version première. Mais elle a pris un sérieux coup dans l'aile. Si le texte est à nouveau affadi par la suite, il n'y aura plus rien : l'effet sur l'emploi sera nul. Nous avons décidé de nous battre pour que le texte soit amélioré. Nous allons faire de la pédagogie sur l'intérêt du plafonnement des indemnités prud'homales et sur les mesures spécifiques PME-TPE.
J'en appelle à tous les députés et sénateurs patriotes et pragmatiques : l'économie n'est ni de droite, ni de gauche. Il faut bien comprendre que la France est en concurrence avec le monde entier, et que nos voisins européens, et notamment récemment l'Italie et l'Espagne, ont fait les réformes. Avec succès. Ce que la France ne fait pas en 2016, elle devra le faire plus tard. Car aujourd'hui, rien n'est réglé sur le problème du chômage. ■

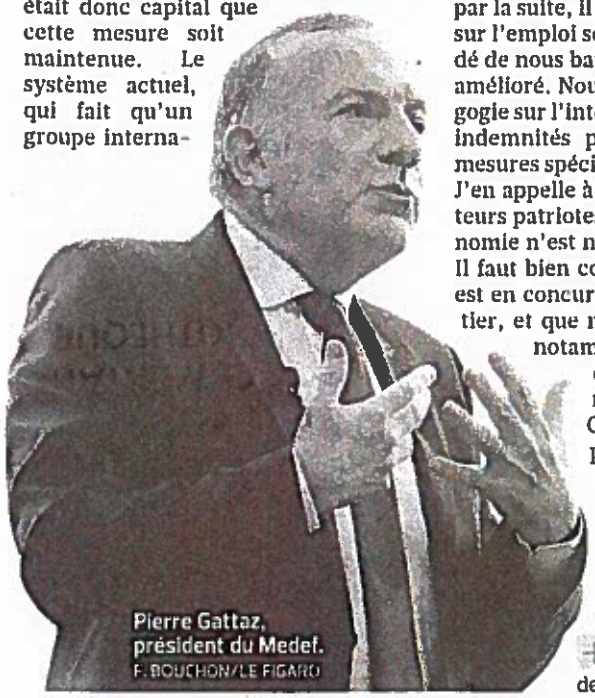
Pierre Gattaz, président du Medef.
F. BOUCHON/LE FIGARO

» Lire aussi la tribune de Philippe d'Iribarne PAGE 16

Le Monde du 16/03/2016

A l'inverse de la CGT, de FO et du Medef, la CFDT salue les avancées du projet

Quelques heures après la fin de la réunion des partenaires sociaux à Matignon, lundi 14 mars, la CGT, FO, la FSU, Solidaires et l'UNEF, qui ont incarné le front du refus, ont appelé ensemble, avec deux syndicats lycéens (UNL et FIDL), à soutenir les actions des 17 et 24 mars et à se mobiliser le 31 mars pour obtenir le retrait de la " loi travail ". S'ils ont pris acte des " *corrections* " et même des " *concessions* " de -Manuel Valls, ou de son " *rétropédalage* ", selon la formule de Philippe Martinez (CGT), les opposants n'ont pas bougé d'un iota et -dénoncent la " *casse du code du travail* ".

Du côté des syndicats réformistes, la satisfaction l'emporte largement. Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, a gagné son pari et a imprimé sa marque sur la réécriture du texte en faisant approuver plusieurs de ses contre-propositions. " *Un projet qui était déséquilibré, qui n'était pas compris, qui faisait courir des risques aux salariés devient un projet de loi qui peut potentiellement être porteur de progrès pour les jeunes et porteur deprogrès pour les salariés* ", a souligné M. Berger. La centrale se réjouit notamment de l'abandon du plafonnement impératif des indemnités prud'homales et du maintien de l'état actuel du droit sur la durée du travail à défaut d'accord. Elle met aussi en avant la généralisation de la garantie jeunes et le renforcement du compte personnel d'activité.

Pour Carole Couvert, " *l'unité syndicale réformiste fait bouger les lignes* ", mais la présidente de la CFE-CGC demeure réservée sur le recours au référendum dont elle demande le retrait. La CFTC estime avoir été " *entendue sur l'essentiel* " et en particulier sur le rôle de la branche comme " *acteur fort de régulation* " pour cadrer les négociations d'entreprise.

A contrario, la déception du patronat est à la hauteur de la satisfaction des syndicats réformistes. " *Ce qui nous ennuie considérablement,* a affirmé Pierre Gattaz, *c'est le déplafonnement des prud'hommes, car c'est un élément important pour que les employeurs, notamment les plus petits, puissent relancer l'emploi.* "" *Cette loi,* a ajouté le président du Medef, *il ne faut pas la dénaturer plus* ", car " *s'il y a encore des*

reculades sur ce texte, c'est la fin des haricots ".

Le patronat n'est pas va-t-en-guerre

Le Medef va donc rester *" mobilisé pour que le projet de loi final retrouve son ambition initiale, seule capable de recréer une dynamique positive de créationd'emplois ".* Mais, contrairement à l'attitude qu'il avait observée en 1997 sur les 35 heures, le patronat n'est pas va-t-en-guerre et relève *" des éléments favorables à l'emploi et à l'attractivité denotre pays ",* en citant la réforme du dialogue social et " les accords offensifs " de préservation de l'emploi.

Le ton est plus dur du côté de la CGPME. A l'issue de cette réunion – où étaient présentes, une première, toutes les organisations patronales, des artisans (UPA) aux professions libérales (UNAPL), en passant par la FNSEA et l'économie sociale (UDES) –, François Asselin, le président de la CGPME, a exprimé la crainte d'une *" réforme à l'envers ".* Le lobbying patronal lors du débat parlementaire promet d'être intense.

Michel Noblecourt

Le Monde du 16 mars 2016

Le gouvernement renonce au barème des indemnités prud'homales

Le texte, qui sera présenté le 24 mars en conseil des ministres, prévoit de généraliser la " garantie jeunes " pour les 18-25 ans sans emploi

Les modifications apportées à l'avant-projet de loi travail répondent à une partie des attentes exprimées par la CFDT et les autres centrales syndicales dites " réformistes ". Mais les dispositions relatives aux - licenciements économiques, que celles-ci désapprouvaient, ont, pour l'essentiel, été maintenues. Toute comme la philosophie d'ensemble de la réforme, qui accorde une place accrue à la négociation d'entreprise pour fixer les normes sociales. Cette nouvelle version du texte sera présentée le 24 mars en conseil des ministres.

Prud'hommes La correction la plus importante apportée à la version du texte du gouvernement porte sur les dédommagements octroyés par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Dans le texte initial, il était prévu que les juges rendent leur décision en se référant obligatoirement à un barème, assorti de plusieurs plafonds à ne pas dépasser (par exemple, quinze mois de salaire pour le travailleur employé depuis au moins vingt ans dans sa société). Toutes les confédérations avaient dénoncé ce dispositif, qui foulait aux pieds, selon elles, le pouvoir d'appréciation du juge et le principe de réparation intégrale du préjudice. Manuel Valls a fait machine -arrière en décidant de donner un caractère " *indicatif* " au barème qui sera mis en place.

Forfait-joursL'exécutif s'est également rangé aux arguments des syndicats au sujet du forfait-jours, un système – surtout utilisé pour les cadres – dans lequel le temps de travail est comptabilisé en jours et non pas en heures. Initialement, il était envisagé de permettre aux entreprises de moins de 50 personnes de le proposer à leurs salariés, même en l'absence d'accords collectifs. Finalement, la nécessité de conclure un accord est rétablie : dans les sociétés dépourvues de représentants du personnel, un salarié pourra être désigné – " *mandaté* " – par une organisation syndicale extérieure à celles-ci et c'est lui qui négociera avec le patron.

Autre option possible : appliquer un " *accord-type* " élaboré au niveau de la branche.
Compte personnel d'activité De nouveaux droits en faveur des actifs seront ajoutés dans le texte, comme le revendiquaient les confédérations réformistes. Ainsi, chaque salarié sans diplôme bénéficiera d'un " *capital formation supplémentaire* " : inscrit dans le compte personnel d'activité (CPA), il passera de 24 à 40 heures par an (avec une possibilité de cumuler, sur plusieurs années, jusqu'à 400 heures, contre 150 aujourd'hui).

" Garantie jeunes " Dans la même optique, ce dispositif sera généralisée en 2017. Expérimentée depuis 2013, la " garantie jeunes " s'adresse aux 18-25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation ni à l'école ou à l'université. Il concerne aujourd'hui 50 000 bénéficiaires, qui signent un contrat avec une mission locale pour l'emploi, leur donnant accès pendant un an à un accompagnement personnalisé (vers une formation, un stage ou la reprise du travail) et à une allocation équivalente au RSA. Le gouvernement avait déjà prévu de l'étendre à 100 000 jeunes d'ici à la fin 2016. L'annonce de M. Valls reviendrait à la proposer aux 900 000 jeunes potentiellement concernés.

Licenciement économique En revanche, le gouvernement n'a pas reculé face aux critiques des syndicats contre une règle nouvelle en matière de licenciement économique. S'agissant des entreprises appartenant à un groupe international, leurs difficultés seront appréciées uniquement au niveau du territoire français (sans tenir compte de la santé des autres filiales, situées à l'étranger et évoluant dans le même secteur d'activité, comme c'est le cas à l'heure actuelle). Certains redoutent que de grandes firmes n'en profitent pour organiser artificiellement le déclin puis la fermeture de leurs sites dans l'Hexagone. M. Valls a assuré que le texte comportera des " *garanties* " pour " *sanctionner* " de telles dérives.

Enfin, contrairement à ce qui avait été envisagé au départ, les " *principes essentiels* " du droit du travail, dégagés par le comité présidé par Robert Badinter (*Le Monde* du 26 janvier), ne seront pas placés en préambule du code du travail car cela pourrait entraîner des " *incertitudes juridiques* " pour " *certains* ", a justifié M. Valls, lundi. Le Conseil d'Etat avait fait part de ses réserves. De son côté, le Medef considère que les

préconisations du comité Badinter " *accordent un pouvoir renforcé aux juges* " (*Le Monde* du 27 janvier). Le premier ministre a indiqué, lundi, que celles-ci serviront de " *guide* " à la commission chargée de réécrire le code du travail d'ici deux ans.

Bertrand Bissuel et Adrien de Tricornot

Le Monde du 16/03/2016

Travail : l'exécutif bat en retraite pour sauver sa loi

Après un mois de crise politique et un début de mouvement social, MM. Hollande et Valls ont amendé leur projet de réforme du code du travail pour satisfaire la majorité et la CFDT

Surtout, ne pas accréditer l'idée d'un recul, mais plutôt installer celle d'" *un nouveau départ* ". François Hollande et Manuel Valls ont revu largement leur copie, en présentant lundi 14 mars une nouvelle mouture du projet de loi de réforme du travail. Pas question cependant pour eux de parler d'une reculade devant la mobilisation des syndicats et la grogne de leur majorité parlementaire. " *Ma mission, c'est de trouver des compromis intelligents pour avancer. Plutôt que de s'entêter et bloquer le pays, il fallait entendre pour réformer* ", a expliqué le premier ministre, lundi soir, au " 20 heures " de France 2.

Du récent passé, ils ont pourtant fait table rase ou presque. " *Ce qui comptait beaucoup, tant pour nous que pour les syndicats réformistes, c'était de montrer que ce n'était pas le même texte qui était changé, mais un nouveau texte,* explique un proche du président. *On a fait une sorte de* reset. " En deux semaines, l'exécutif a procédé à une retraite tactique après le lancement catastrophique de la réforme du travail. MM. Hollande et Valls ont consacré les quinze derniers jours à -recoller les morceaux à la fois avec les syndicats dits " *réformistes* ", la CFDT en tête, et avec la majorité socialiste. Tout en ne brisant pas l'entente cordiale nouée avec le Medef.

Quoi qu'en dise le premier ministre, son choix initial de présenter un texte centré sur l'entreprise, et donc sur le patronat, plutôt que les salariés, tout en agitant la menace d'un recours au 49-3 en cas de blocage parlementaire, a été une grave erreur. " *En faisant cela, Valls a avoué à sa majorité que sa loi n'était pas très propre* ", estime un conseiller ministériel. " *C'était mal parti* ", a reconnu lui-même le premier ministre, lundi soir. Impossible, pour le pouvoir, de risquer le rapport de force avec les syndicats comme avec le PS. " *Si Hollande et Valls persistaient, ils avaient à terme 1 million de personnes dans la rue et le 49-3 au bout* ", explique un poids lourd du parti. Un dénouement politique suicidaire à treize mois de l'élection présidentielle. Les deux hommes se sont donc

attelés, jusqu'à lundi matin, à réécrire le texte. " *François Hollande a cherché le centre de gravité, la synthèse ça le connaît* ", sourit un de ses proches.

Quant à M. Valls, il arbore désormais un nouveau visage. Celui d'un premier ministre qui n'a plus que le mot " *dialogue* " à la bouche. " *Réformer, c'est proposer, dialoguer, écouter* ", a lancé, lundi, aux partenaires sociaux réunis à Matignon celui qui, il y a encore quelques jours, promettait, martial, d'" *aller jusqu'au bout* ". M. Valls a compris qu'au capital acquis sur le plan de l'autorité, il a besoin d'ajouter la corde du dialogue social à son arc politique. " *Il ne pouvait pas jouer le père Fouettard toute sa vie* ", admet l'un de ses soutiens. Le premier ministre, qui jusqu'à présent s'était contenté dans le domaine économique et social d'appliquer les mesures décidées par le président et son prédécesseur Jean-Marc Ayrault, avait aussi besoin d'avoir sa propre loi sociale. " *Pour son bilan personnel à Matignon, Valls devait montrer qu'il n'était pas qu'un ministre de l'intérieur bis* ", analyse un ministre.

" Une voie de réforme intermédiaire "

MM. Hollande et Valls ont pris soin de donner quitus aux revendications de la CFDT, son partenaire privilégié depuis 2012, ainsi qu'à la FAGE, syndicat étudiant plus modéré que l'UNEF. Notamment en ce qui concerne le barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement, qui ne sera plus qu'indicatif, en " *enrichissant* " le compte personnel d'activité et en élargissant la " *garantie jeunes* " pour les jeunes sans emploi ni formation. La centrale cédétiste a salué des " *mesures positives* " et la FAGE des " *avancées importantes* ". Certes, la CGT, FO et l'UNEF - continuent de réclamer le " *retrait* " de la réforme. Et le Medef se dit " *déçu* " au chapitre du barème des indemnités. L'opposition, quant à elle, dénonce sans surprise un " *recul* " du pouvoir sous la pression de la rue et des syndicats. Mais le gouvernement veut croire que le pire est désormais derrière lui.

En donnant satisfaction à la CFDT, l'exécutif compte obtenir le soutien du PS et de sa majorité, alors que plusieurs députés, à l'instar du premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, avaient dit qu'ils s'aligneraient sur les demandes des cédétistes. Lundi soir, lors du séminaire à l'Assemblée nationale en présence de M. Valls et de 80 députés socialistes membres des commissions des lois et des affaires sociales, le nouveau texte gouvernemental a été bien accueilli. " *La majorité du groupe est satisfaite, il y a eu beaucoup de modifications sur*

les points les plus éruptifs ", reconnaît la députée de Paris Sandrine Mazetier. " *C'est un texte profondément modifié qui redonne sens à la réforme* ", ajoute Christophe Sirugue, pressenti pour être le futur rapporteur du projet de loi. Mais le député de Saône-et-Loire prévient qu'il reste du " *travail parlementaire pour sécuriser davantage encore les conditions du licenciement économique* ".

Au PS, seuls les " frondeurs " ont logiquement exprimé, lundi, leur mécontentement. Ils regrettent que rien n'ait été modifié concernant les règles du licenciement, la durée légale du travail ou la majoration des heures supplémentaires, et continuent toujours d'appeler à manifester contre la réforme. " *Il faut une étape de retrait si on veut une loi ambitieuse pour la sécurité sociale professionnelle et l'économie numérique* ", estime Christian Paul, député de la Nièvre, qui prépare avec l'opposition interne du PS un contre-projet. Devant le premier ministre, Jean-Marc Germain, proche de Martine Aubry, a regretté un nouvel accord " *perdant-perdant* " et demandé à M. Valls de s'engager à ne pas utiliser le 49-3. " *Y a-t-il eu des retraits significatifs ? La réponse est oui. Reste-t-il des mesures inacceptables ? La réponse est oui* ", explique le député des Hauts-de-Seine.

Voilà qui dessine, entre des oppositions multiples et contradictoires, ce qui pourrait être le créneau hollandais lors de la prochaine campagne présidentielle : " *Il y a ceux qui ne veulent rien bouger, les conservateurs de droite et de gauche ; ceux qui veulent tout casser, la droite libérale ; et nous qui essayons de trouver une voie de réforme intermédiaire qui permet d'avancer grâce au dialogue,* résume-t-on à l'Elysée. *Ce qui se joue là, c'est la preuve que la gauche est capable de moderniser le pays.* " Et aussi, entre immobilisme et brutalité, la posture hollandaise d'un réformateur tout en rondeurs. Au risque d'une -réforme édulcorée.

Bastien Bonnefous et David Revault d'Allonnes

Le Parisien du 16 mars 2016

Loi Travail, point d'indice : pour la gauche du PS, le compte n'y est pas

Les gestes promis par le gouvernement pour les fonctionnaires, les chercheurs et les jeunes devraient coûter entre 2 et 3 milliards d'euros. Un moyen de renouer avec un électorat traditionnellement à gauche.

Ses proches ne cherchent pas à le dissimuler : oui, Martine Aubry est restée « depuis le début » du débat sur l'avant-projet de loi sur le travail en contact avec Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de Force ouvrière.
« Il y a une réelle complicité entre eux, qui ne date pas d'hier », relève un élu du Nord. D'où, sans doute, une ressemblance frappante dans les jugements que portent l'une comme l'autre sur les corrections apportées par Manuel Valls et François Hollande au texte défendu par Myriam El Khomri. Même si, à la différence de Mailly (adhérent du PS), la maire de Lille — qui a également discuté, soulignent ses proches, avec Laurent Berger, le chef de file de la CFDT — se garde bien de réclamer le retrait de l'avant-projet de loi. « Le retrait, ce n'est pas ma culture. Moi, je suis pour la négociation », a-t-elle expliqué en bureau national du PS il y a dix jours.

Reste que Jean-Marc Germain, l'un de ses principaux représentants à Paris, a défendu une ligne dure face au Premier ministre, lundi, lors du second séminaire avec les parlementaires socialistes. « Y a-t-il eu des retraits significatifs ? La réponse est oui. Reste-t-il des mesures inacceptables ? La réponse est oui », a lancé le député des Hauts-de-Seine. Et de

pointer, en l'état actuel, un accord « perdant-perdant » pour les salariés, notamment en matière de licenciements et d'accords d'entreprise. « Germain, comme Aubry, cherche à rigidifier le dispositif », juge un des poids lourds de la direction du PS. La discussion du texte à l'Assemblée ne s'annonce pas comme une partie de plaisir pour la ministre...

Une décision qui «va dans le bon sens» mais «cosmétique»

Peu emballés par les ajustements sur la loi Travail, les aubrystes ne sableront pas non plus le champagne pour la revalorisation de l'indice des salaires des fonctionnaires. Pourquoi ? « 1 %, c'est beaucoup trop faible, estime le député européen Gilles Pargneaux. Bien sûr, cela va quand même dans le bon sens, mais c'est cosmétique. » Cette attitude revêche n'est pas pour rassurer le gouvernement. « Impossible de prévoir ce que vont faire Aubry et ses amis dans les semaines qui viennent », reconnaît un conseiller. Difficile de savoir, en particulier, s'ils iront, au moins temporairement, grossir les rangs des frondeurs. « Il faut une étape de retrait si on veut une loi ambitieuse », explique depuis la manifestation du 9 mars le député de la Nièvre Christian Paul, qui ne prônait pas, au début, le retrait du texte.

Sur la gauche du PS, le gouvernement ne doit pas non plus s'attendre à recevoir beaucoup d'encouragements dans un futur proche. « Jusqu'en mai, les écologistes et les communistes sont chacun coincés par leurs congrès respectifs, rien ne bougera d'ici là », pronostique-t-on au siège du PS. En attendant, Julien Bayou, le jeune porte-parole d'Europe Ecologie-les Verts (EELV), s'en donne à cœur joie dans le canonnage du gouvernement. Le texte sur le travail ? « C'est à peu près ce que Juppé ferait s'il arrivait au pouvoir. » La primaire à gauche ? « On est en pleine schizophrénie ! », lâche-t-il. Sa

conclusion : « L'horizon est bouché. » Bref, on baigne en plein optimisme...

Philippe Martinat

Le Canard Enchaine - mercredi 16 mars 2016

Gattaz crie victoire (à voix basse)

JEAN-MARIE LE GUEN s'est félicité, mardi matin devant des journalistes, de la nouvelle version de la loi Travail. Le secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement est même parti dans des envolées lyriques : *« Nous avons sauvé de 60 à 70 % de l'avant-projet de loi. Ce sera la loi la plus importante de ces dix ou quinze dernières années. »*

Satisfait, lui aussi, Laurent Berger (CFDT) veut quand même garder les pieds sur terre. A ses yeux, le projet de loi El Khomri *« peut potentiellement être porteur de progrès »*. Tout est dans le *« potentiellement »*. *« Potentiellement »*, Pierre Gattaz n'est pas mécontent de la nouvelle version. Dans une note adressée, dès mardi matin, aux dirigeants fédéraux du Medef, le patron des patrons leur conseille de ne pas prendre à la lettre le communiqué de presse au vitriol que lui-même a fait publier la veille. Le Medef y affirmait sa volonté de se battre pour obtenir une *« version 3 »* du texte qui ne lèse pas les PME.

Virage à 180 degrés après une nuit réparatrice.

« Sur les lignes rouges qui avaient été évoquées, nous avons été écoutés », se réjouit Gattaz dans sa note. Et il égrène ses victoires : l'épargne temps amassée par les salariés ne pourra les suivre d'une boîte à l'autre, les contrats courts ne seront pas taxés. Mieux, les grands principes du droit du travail énoncés par Robert Badinter vont valser du préambule du Code.

« Les autres aspects importants du texte sont a priori sauvegardés », ajoute-t-il. Ainsi, il ne sera pas tenu compte des chiffres d'affaires réalisés à l'étranger pour valider des licenciements économiques en France. Enfin, l'entreprise va rester le *« lieu prépondérant »* du dialogue à la place de la branche professionnelle. Donc tout baigne ?

En fait, Gattaz n'est pas si rassuré que ça. La nouvelle manche qui va se jouer à l'Assemblée l'inquiète *(lire ci-dessous)*. Il redoute exactement ce qu'espèrent les syndicats, à savoir des amendements diaboliques qui défigureraient le texte.

« Le combat va être long, écrit le patron des patrons, *les obstacles nombreux, et la discussion parlementaire va être difficile. »*

Gattaz prend des accents de chef de guerre pour mobiliser ses troupes : *« Nous allons mettre en place une organisation "militaire" de lobbying. »*

Vêtus en treillis et chaussés de rangers, ils vont faire leur petit effet à l'Assemblée, les lobbyistes du patronat.

Les Echos - mercredi 16 mars 2016

L'Unef contre la génération Z

LIBRE **PROPOS**

Par **Gaspard Koenig**

L'encre – ou plutôt les mégabits – n'en finit plus de couler sur la génération Z (également baptisée « iGen »), née au tournant du XXIe siècle, et qui déjà succède aux Y ou « millenials ». Le dernier rapport en date, publié par Innovation Group, annonce une nouvelle révolution sexuelle : les Z se projettent par-delà le partage binaire entre homme et femme. Un tiers considèrent que le genre ne définit pas un être humain, et plus de la moitié ne prêtent plus attention aux étiquettes M/F des vêtements. Un nombre croissant d'ados refusent l'idée d'être homo ou hétéro, mais explorent des degrés de bisexualité. Un nouveau monde de nuances émerge, où l'on peut se découvrir neutre, pansexuel, cisgenré, transgenre, demisexuel, grissexuel, aromantique, gynesexuel ou genderfluid... De plus en plus, l'individu s'affranchit du donné biologique pour se construire de manière autonome.

Voilà qui complète fort logiquement l'étude plus classique sur la génération Z publiée par EY il y a quelques mois, décrivant des jeunes connectés depuis le berceau, assoiffés d'indépendance et de produits sur mesure, habitués à apprendre par eux-mêmes, mais aussi conscients de la brutalité du monde qui les entoure, et plus responsables que leurs aînés vis-à-vis de la planète ou de la société. Les Z semblent entrepreneuriaux de naissance : 62 % souhaitent fonder leur entreprise plutôt que de devenir salariés ; 71 % anticipent sans crainte un premier échec. Leur modèle, c'est un peu le YouTuber Felix Kjellberg, plus connu sous le nom de PewDiePie, qui, après avoir vendu des hot-dogs pour financer son addiction aux jeux vidéo, a fait fortune en commentant ses parties sur sa chaîne YouTube (les revenus qu'il tire de la publicité sont estimés à 4 millions de dollars par an). Et ceux qui veulent trouver un boulot plus conventionnel postent une vidéo sur JobSnap, la nouvelle appli à la mode de la Silicon Valley, qui ne se donne même plus la peine d'avoir un site Internet (totalement ringard), et se définit comme « *le chemin vers l'embauche de la génération Z* ».

Chacun peut faire l'expérience de ces nouveaux rapports au travail. Mes jeunes recrues, au croisement des Z et des Y, fonctionnent par projets. Il est inutile, voire contre-productif de leur dire quoi faire. Il suffit de leur donner les données du problème, et de les laisser trouver leur propre voie vers la solution. Il faut les convaincre, pas les contraindre. A moins d'être singulièrement dépourvu d'autorité, je constate au quotidien que la relation de subordination est en passe de devenir caduque. A l'organigramme se substitue une forme de cogestion horizontale. Chacun gère son temps, sa vie, et les réunions se font sur Skype. A un entretien d'embauche, je me suis entendu dire : « *Surtout, pas de CDI* », le salariat étant perçu comme une forme d'aliénation de soi (point de vue que les marxistes ont d'ailleurs longtemps défendu). Des entrepreneurs autour de moi font le même constat : le « freelancing » devient un choix culturel.

Les Z semblent entrepreneuriaux de naissance : 62 % souhaitent fonder leur entreprise.

Avec eux, la relation de subordination est en passe de devenir caduque.

Choisir son sexe, son activité, ses journées : n'est-ce pas un avenir digne d'être défendu, quand bien même il ouvre des sujets de régulation fort complexes, et que la plupart des travailleurs resteront longtemps à l'écart de ce nouveau paradigme ? Il n'en demeure pas moins une question troublante : où est donc passée la génération Z en France ? Les jeunes lycéens et étudiants sont descendus deux fois dans la rue ces dernières années, sous la bannière du conservatisme le plus radical. D'abord pour rejeter le mariage homosexuel et défendre le modèle de la famille traditionnelle mononucléaire. Ensuite pour refuser la barémisation des indemnités prudhommales et revendiquer le droit au CDI. Nos ados sont-ils des papis ?

Quand j'étais en terminale, et que je militais à la cellule communiste de mon lycée (aveu douloureux), je me rappelle avoir défilé contre la réforme de l'éducation de Claude Allègre, qui, rétrospectivement, me paraît plutôt courageuse. La leçon que j'en tire, c'est que l'idéologie progresse moins vite que la pratique. La génération Z n'a pas encore les penseurs de son âge, même si certains groupes minoritaires, comme l'association Students for Liberty, commencent à dépoussiérer les slogans de l'Unef. Il est bien connu que la chouette de Minerve ne prend son envol qu'à la tombée de la nuit...

Gaspard Koenig est philosophe et président du think tank GenerationLibre.

L'Humanite - mercredi 16 mars 2016

PROJET DE LOI

Gattaz veut une version 3

Le président du Medef réclame le rétablissement des mesures retirées du projet de loi.

« *Il faut continuer le combat !* » L'appel n'émane pas d'un dirigeant syndical, mais de Pierre Gattaz, président du Medef. Hier matin, lors de sa conférence de presse mensuelle, le patron des patrons s'est dit « *très déçu* » par la nouvelle mouture du projet de loi travail. « *Nous allons continuer de demander une version 3, il y a deux mesures qu'il faut absolument rétablir* », a-t-il indiqué, visant le plafonnement des indemnités prud'homales et la possibilité de mettre en place le forfait en jours dans les entreprises de moins de 50 salariés, sans passer par un accord collectif. « *Si le texte restait en l'état voire pire, s'il était encore dénaturé, on passerait à côté d'une opportunité historique de créer un électrochoc pour l'emploi* », affirme-t-il.

Pour autant, le Medef ne boude pas le texte en l'état actuel : « *Le projet préserve heureusement les accords offensifs, et la sécurisation des licenciements économiques avec, très important, le périmètre France* » pour apprécier la justification du motif économique, a salué Pierre Gattaz, qui dénonce une loi française « *aberrante* » consistant à apprécier la santé économique d'un groupe au niveau mondial, « *c'est un épouvantail horrible pour tout groupe qui voudrait investir en France* ».

En véritable VRP du projet de loi initial, le Medef a fait réaliser un sondage auprès de 500 chefs d'entreprise : 43 % d'entre eux pourraient embaucher si les mesures initiales étaient adoptées. À y regarder de plus près, seuls 19 % disent qu'ils embaucheraient « *certainement* », et 24 %, « *probablement* ». •

FANNY DOUMAYROU

Réforme du Code du travail : la CFDT approuve, la CGT et FO s'opposent

Hollande condamné à diviser pour rogner !

LE SOUPLE AU CŒUR

AVANT même d'assoupplir pas assez ou bien trop le Code du travail, la loi El Khomri a déjà eu un effet que nul, du Medef à la CGT, ne songe à lui contester : elle a assouplli les codes du Premier ministre. Lui le rigide, lui l'inflexible qui, le 49-3 à la ceinture, scandait sa détermination d'acier dans tous les micros, ajoute désormais du Souplina à ses propos. Valls, le théoricien des *« deux gauches irréconciliables »*, est devenu conciliant. L'intraitable qui répétait qu'il irait *« jusqu'au bout »* sans rien lâcher est retourné à la case *« nouveau départ »* pour refaire le trajet. Comme sa *« mission, c'est de trouver des compromis intelligents pour pouvoir avancer »*, il a lâché du lest et allégé le projet.

Des indemnités prud'homales au temps de travail pour les apprentis et des comptes de formation au licenciement économique, le texte a été revu et raboté. En un week-end, entre Matignon et l'Elysée, Hollande a promptement converti Valls à l'Evangile selon synthèse, et la loi Travail a été retravaillée au nom de l'*« intérêt général »*. Sans oublier, bien sûr, quelques intérêts particuliers. C'est ainsi que, parmi les sujets qui fâchaient dans le projet, tout ou presque de ce que Macron avait ajouté a été retoqué par Valls l'adouci.

La CGT, de son côté, n'a pas vu de changements suffisants pour l'inciter à renoncer à continuer de réclamer l'abandon pur et simple du projet. Mais, à un mois à peine de son congrès, il en aurait fallu beaucoup plus, évidemment, à son patron, Philippe Martinez, pour rentrer dans le rang en jouant l'apaisement. Autre syndicat contestataire, FO n'est pas content non plus, alors que la CFDT et les syndicats réformistes ne voient plus de quoi s'énerver. Avec le retrait du plafonnement impératif des indemnités prud'homales ou la garantie jeunes généralisée, la CFDT obtient avec les syndicats réformistes les concessions qu'elle attendait. Des « reculs » qui ne font évidemment pas le bonheur du Medef et du patronat. Mais, même si Gattaz reprend l'offensive en hurlant au grand bond en arrière et au détricotage complet de la loi, il sait qu'il s'en est tiré mieux qu'il ne le dit. Il l'écrit d'ailleurs *(voir p. 2)*. Les grandes lignes de la réforme sur les licenciements économiques sont conservées et les accords d'entreprise sur le temps de travail, et plus d'une autre mesure, n'ont pas été touchées. Le compromis *« efficace et intelligent »* fait des pas vraiment malheureux et des pas trop mécontents. Valls peut bien se targuer d'y être finalement parvenu. Il n'y a pas de quoi pavoiser pour autant. D'abord parce que le projet risque encore de faire descendre du monde dans la rue. Ensuite parce qu'avec moins de com' déplorable et plus de concertation, il aurait pu parvenir au même résultat bien avant. Et, en plus, d'écorner l'image de réformiste qu'il entendait donner la lamentable façon de vendre cette réforme en a sérieusement plombé les effets escomptés. Certes, il concède un *« manque d'explication »* et quelques *« ratés »* mais, même avec un peu d'adoucissant, pour la réussite, ce n'est pas encore gagné.

Erik Emptaz

Fonctionnaires : une hausse de salaires très politique pour finir le quinquennat

FONCTION PUBLIQUE

Manuel Valls promet un geste « significatif ».

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Après avoir évoqué une augmentation « *symbolique* », la nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, était montée d'un cran dans ses revendications, vendredi dernier. Manuel Valls lui a donné raison sur RMC mardi : « *Il y aura un geste significatif* » d'annoncé lors du rendez-vous salarial programmé jeudi matin avec les syndicats de fonctionnaires, a promis le Premier ministre. Ce passage du « *symbolique* » au « *significatif* » n'est pas qu'une question de sémantique pour les quelque 5,3 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux. Ils n'ont eu aucune augmentation générale depuis juillet 2010. En 2012, contraintes budgétaires obligent, François Hollande n'avait pas rompu sur ce plan avec la politique de son prédécesseur. Après avoir maintenu quelques mois le suspens, Marylise Lebranchu, alors ministre de la Fonction publique, avait annoncé début 2013 la poursuite du gel du point d'indice, qui sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires. Une décision renouvelée en 2014 et 2015.

Eviter les tensions

Deux sujets doivent être tranchés d'ici à jeudi : le niveau de la hausse et son calendrier qui pèseront évidemment sur le coût budgétaire de la mesure en 2016. L'augmentation devrait se situer entre 0,5 % et 1 % au total. Accorder 1 % représenterait 750 millions d'euros en année pleine pour le budget de l'Etat, une facture qui monterait à 1,85 milliard d'euros par an pour les trois fonctions publiques, selon la Cour des comptes. Mais le choix de s'en tenir à un demi-point seulement de hausse pourrait être un casus belli avec les syndicats, après plus de cinq ans d'attente. Compte tenu de la dégradation générale du climat social provoquée par le projet de loi El Khomri, il est délicat pour le gouvernement de prendre le risque d'ajouter des tensions dans la fonction publique, à un an de l'élection présidentielle.

Les syndicats ont pris les devants en arrêtant la date du 22 mars pour une mobilisation des fonctionnaires. Leur unanimité n'est pas acquise : FO préfère se concentrer sur le 31 mars, où les opposants à la nouvelle version du projet de loi travail ont prévu de manifester. Mais la journée d'action s'intercalerait entre deux appels des jeunes, le 17 et le 24 mars, et pourrait ajouter du bruit au bruit.

Kenzo Tribouillard/AFP

La nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, est montée d'un cran dans ses revendications vendredi dernier.

1,85

MILLIARD D'EUROS

Le coût en année pleine d'une revalorisation de 1 % du point d'indice de la fonction publique.

Bercy plaide toutefois pour u geste limité en raison des contrain tes budgétaires. Car si le poin d'indice est resté gelé, les fonction naires ont bénéficié de revalorisa tions ciblées, en particulier le agents de catégorie C (la plus basse). En outre, le protocole sur les carriè res décidé l'an dernier va représen ter un coût de 4 à 5 milliards pou les trois fonctions publiques d'ici 2020, et pèsera déjà pour plus d 500 millions au sein de l'Etat dè 2017. Les dépenses de personne dans la fonction publique représen tent 278 milliards d'euros, soit prè du quart de la dépense publique. ■

eunes, fonctionnaires : les gestes coûteux de Hollande

oup sur coup, le président a annoncé l'extension de la Garantie jeunes et une hausse « significative » du point d'indice des agents publics.

RE VISOT @MarieVisot

ANCES PUBLIQUES Ce n'est une surprise, à l'approche de la sidentielle : le chef de l'État, qui pte bien briguer un second ndat, a commencé la distribu-n. La distribution, c'est celle des eaux qui – veut-il croire – doi-t lui permettre de se sortir d'une ation compliquée. Avec d'un

Il faut quand même sister aux tentations verses et variées »

NISTÈRE DES FINANCES

e la montée du Front national, et autre un PS qui se déchire et des ideurs qui lui demandent depuis mois d'en finir avec ce qu'ils sidèrent comme de la rigueur ; le t, englué dans une promesse de e baisser le chômage…

Depuis le début de la semaine, rs que la grogne sur la loi Khomri résonne toujours, l'exé-il a ainsi annoncé l'extension de Garantie jeunes (pour un mon-t que Manuel Valls estime à millions) et un geste « *signifi-catif* » sur le point d'indice qui sert de base pour le salaire des fonctionnaires *(voir ci-dessous)*. Deux populations, très critiques sur sa politique mais qui comptent parmi sa base électorale.

En réalité, cela fait déjà plusieurs mois que François Hollande a commencé à lâcher du lest. Entre le plan de formation pour 500 000 chômeurs évalué à 1 milliard, l'extension du service civique, « *des compensations* » pour les militaires particulièrement sollicités face à la menace terroriste, ou encore le plan d'aide aux agriculteurs pour près de 800 millions, l'addition s'est considérablement allongée. « *François Hollande n'avait-il pas dit dès le départ qu'il demanderait des efforts aux Français en début de quinquennat et qu'il redistribuerait ensuite les fruits ?* », fait-on mine de s'interroger dans les rangs du gouvernement.

Le scénario initial, établi en 2012 après son élection, était politiquement judicieux : il prévoyait de demander des sacrifices en début de mandat pour rétablir la compétitivité et les comptes du pays. Puis, une fois que les choses iraient mieux, de baisser les impôts des Français grâce aux fruits récoltés.

Seulement voilà, si la fiscalité a bien baissé cette dernière année (sauf pour les ménages aisés), la situation économique du pays est loin d'être rétablie : la croissance est encore poussive et les dépenses nouvelles annoncées depuis le début de l'année (qui n'étaient donc pas prévues dans la loi de finances initiale pour 2016) risquent fort de déséquilibrer les comptes publics.

À Bercy, on semble pour l'instant ne pas s'inquiéter de cette multitude d'annonces… « *Nous avons des marges de manœuvre* », répond l'entourage du ministre des Finances, Michel Sapin. Des marges de manœuvre ? Le gouvernement compte en fait sur un déficit public 2015 meilleur que prévu – il était annoncé à 3,8 % du PIB et devrait effectivement être un tout petit peu meilleur, notamment en raison d'un trou de la Sécu moins élevé qu'attendu – pour faire la jonction.

Il n'en reste pas moins vrai que, pour ramener le déficit à 3,3 % cette année, puis sous la barre des 3 % en 2017, le gouvernement va non seulement devoir réaliser les 31 milliards d'euros d'économies restant à faire sur les deux années – ce qui implique des décisions douloureuses, toujours difficiles à faire accepter à la veille d'élections –, mais aussi arrêter de faire des promesses dispendieuses… « *Il faut quand même résister aux tentations diverses et variées* », finit-on par lâcher au ministère des Finances.

Où l'on sait pertinemment que l'année précédant l'élection présidentielle est sujette aux dérapages clientélistes, à des décisions politiques qu'économiques. A fortiori quand un président, surtout en délicatesse dans les sondages est candidat à sa propre succession. En 2012, Nicolas Sarkozy n'avait par exemple pas hésité longtemps avant de consacrer en trois mois 80 % de l'enveloppe consacrée aux emplois aidés à l'ensemble de l'année… ■

LOI EL KHOMRI : L'ANCIEN TEXTE >>>>>>>>>> LE NOUVEAU TEXTE

		Évolution
Indemnités prud'homales	Barème impératif dont le montant des indemnités varie avec l'ancienneté	Indemnités prud'homales → Barème indicatif, sans modification des montants prévus	👎
Licenciements économiques	Objectivation des causes du licenciement (chiffres d'affaires, pertes d'exploitation…)	Licenciements économiques → Idem mais avec un contrôle renforcé du juge en cas de création artificielle de difficultés	👍
Forfait jour	Déploiement dans les TPE avec un simple accord du salarié	Forfait jour → Obligation de passer par un salarié mandaté ou de transposer un accord de branche	👎
Compte personnel d'activité	Dotation de 25 heures de formation par an pour les personnes peu qualifiées	Compte personnel d'activité → Passage à 40 heures de formation par an et création d'un compte engagement citoyen	👎
Garantie jeune	Facultative, avec 60 000 entrées prévues dans le dispositif en 2016	Garantie jeune → Devient universelle, avec 100 000 à 150 000 entrées prévues en 2017	👎

L'onéreux dégel du point d'indice des fonctionnaires

CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

« Il y aura un geste significatif. » La petite phrase prononcée mardi sur RMC par Manuel Valls en parlant des rémunérations des fonctionnaires n'est pas passée inaperçue. Elle confirme la *« hausse significative »* évoquée vendredi par Annick Girardin, la ministre de la Fonction publique. Les syndicats en ont tous déduit que le point d'indice serait dégelé. Une rupture car cet élément de base du calcul de la rémunération des fonctionnaires n'a pas évolué depuis juillet 2010.

Dans un climat de grogne contre le projet de loi travail et alors les syndicats de fonctionnaires CGT, CFDT, CGC, FA-FP, FSU, Solidaires et Unsa appellent à la grève le 22 mars - la CGT a même déposé des préavis journaliers du 17 au 31 mars -, l'exécutif s'apprête donc à lâcher du lest jeudi lors de la séance de négociation salariale de la fonction publique. Il le fera d'autant plus volontiers que les 5,4 millions de fonctionnaires sont un électorat clé pour la gauche, qu'il convient de « chouchouter » à l'approche de la présidentielle...

Reste que rien ne dit que le geste du gouvernement satisfera les syndicats. Selon nos informations, le terme *« significatif »* signifie que la hausse du point - effectuée en un ou deux temps - serait comprise entre 0,5 % et 1,5 %. Or, FO réclame une revalorisation de 8 %, pour *« compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2010 »*, selon son numéro un, Christian Grolier. Jean-Marc Canon, son homologue de la CGT, explique, lui, *« qu'il n'est pas question d'accepter une revalorisation immédiate inférieure à 2 %, assortie d'un calendrier de rattrapage ultérieur »*. Au total, la centrale de Montreuil revendique une hausse d'au moins 10 %... Seule la CFDT, deuxième syndicat de la fonction publique, est moins dure. *« Nous sommes conscients des difficultés budgétaires. Mais n'oublions pas que les fonctionnaires perdent en pouvoir d'achat depuis 2011 »*, déclare sa numéro un pour la fonction publique, Brigitte Jumel.

Est-ce si vrai? Le salaire net moyen de la fonction publique d'État a baissé, une fois l'inflation prise en compte, de 0,7 % en 2013 et de 0,8 % en 2012. Toutefois, ce critère de salaire moyen n'est pas très pertinent. Car il suffit qu'il y ait beaucoup de départs à la retraite, et donc des recrutements importants de jeunes moins bien payés en début de carrière, pour que le salaire moyen soit tiré vers le bas. Mieux vaut analyser la rémunération moyenne des personnes en place. Or, de 2008 à 2013 - dernier chiffre connu -, elle a toujours progressé dans les trois fonctions publiques: d'État, hospitalière et territoriale, à une exception près, avec un recul de 0,1 % dans l'hospitalière en 2012.

Pouvoir d'achat maintenu

Rien d'étonnant à cela: le point d'indice n'est qu'une part de la rémunération des fonctionnaires, qui dépend aussi de primes et indemnités et d'un mécanisme de compensation de l'inflation (Gipa). En outre, les fonctionnaires qui sont promus ou progressent à l'ancienneté voient leur rémunération mécaniquement augmenter. Preuve de ce phénomène, le gel de l'avancement automatique, une idée portée en 2014 par Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation, aurait fait économiser 1,2 milliard par an aux trois fonctions publiques. Enfin, les agents des catégories B et C ont bénéficié de deux coups de pouce, en 2014 et 2015. Les fonctionnaires peuvent en fait se plaindre en comparatif: de 2008 à 2013, leurs salaires ont progressé moins vite que dans le privé.

Seul hic, le gouvernement n'a pas les moyens de leur offrir un rattrapage. La hausse de 1 % du point coûte 1,75 milliard par an aux trois fonctions publiques. Sans compter que l'exécutif a déjà engagé des dépenses, avec son protocole de septembre 2015: ce dispositif, fait pour s'adapter aux carrières plus longues, coûtera entre 4,5 et 5 milliards en 2020, selon la Cour des comptes. ■

1,75
milliard d'euros
Hausse de 1 % du point d'indice des fonctionnaires pour les trois fonctions publiques

Le coût hasardeux de la Garantie jeunes

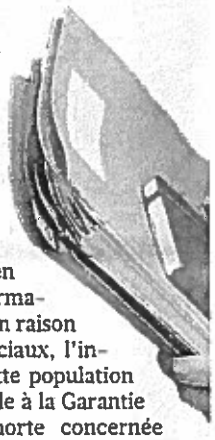

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

La nouvelle copie du projet de loi El Khomri, dévoilée lundi, comprend un geste symbolique à destination des syndicats étudiants : la généralisation de la Garantie jeunes. Ce dispositif octroie pendant un an une allocation aux 18-26 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. La mesure était dans l'air depuis plusieurs mois. Réclamée par le syndicat étudiant « réformiste » la Fage, elle avait été mise sur la table dès décembre par la ministre du Travail. C'est une annonce très politique, la seule d'ailleurs du projet de loi travail que François Hollande a souhaité annoncé lui-même, dès samedi dernier.

> « Nous faisons de la garantie jeunes un droit universel »
> MYRIAM EL KHOMRI

Lancé en 2013 à titre expérimental dans le cadre du plan contre la pauvreté, le dispositif est piloté par les missions locales, des organismes publics dédiés aux jeunes qui rencontrent des problèmes d'insertion professionnelle et sociale. Il aura bénéficié à 100 000 jeunes fin 2016, 40 000 en 2015 et 60 000 cette année. Les bénéficiaires reçoivent une allocation équivalente au RSA, de 452 euros, après abattement du forfait logement. Leur éligibilité se détermine par l'absence d'emploi ou de formation et leur situation sociale, définie par leur niveau de ressources financières selon les critères du RSA. D'après le ministère du Travail, un bénéficiaire sur deux se retrouve en situation d'emploi, huit à dix mois après sa sortie du dispositif. Un bilan plus complet doit être effectué pour le mois de juin.

Selon la dernière étude de la Rue de Grenelle sur l'emploi et le chômage des 15-29 ans, 785 000 jeunes de moins de 24 ans n'étaient ni en emploi ni en formation fin 2014. En raison des critères sociaux, l'intégralité de cette population n'est pas éligible à la Garantie jeune. La cohorte concernée tournerait autour de 500 000 personnes, selon le gouvernement. Tous ne devraient toutefois pas faire la démarche de s'inscrire dans leur mission locale. La ministre du Travail estime qu'entre 100 000 et 150 000 nouveaux jeunes pourraient intégrer le dispositif en 2017 suite à sa généralisation.

En 2016, l'enveloppe consacrée à la Garantie jeune s'élève à 273 millions d'euros. Ce budget, qui doit financer 60 000 nouveaux parcours en Garantie jeunes, prend en compte le coût de l'accompagnement par les missions locales et celui de l'allocation. Si l'on se fie à la fourchette retenue par la ministre, le budget 2017 des Garanties jeunes oscillera donc entre 455 et 682 millions. Un coût colossal : 2 milliards ont déjà été mobilisés en 2015 pour financer l'ensemble des politiques de réinsertion des jeunes sans formation, ce qui représentait 35 % du total des aides publiques destinées à cette tranche d'âge.

Mardi, le flou subsistait sur ces estimations budgétaires. Alors que le premier ministre évoquait sur BFMTV un coût autour de 418 millions, Bruno Le Roux, le patron du groupe PS à l'Assemblée, expliquait sur RTL avoir *« vu les chiffres : c'est un peu moins d'un milliard ! »*

Le gouvernement espère surtout que Bruxelles, via les crédits du Fonds social européen (FSE) et de l'Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ), continuera de massivement financer le dispositif. Le FSE a ainsi prévu de consacrer 2,9 milliards pour financer des mesures spécifiques pour l'insertion des jeunes en France entre 2014 et 2020. Dans un récent référé, la Cour des comptes met toutefois en garde sur la pérennité de ces dotations. *« Au cours du second semestre 2014, la mobilisation des crédits européens a été pénalisée par les conditions de mise en œuvre des programmes éligibles »*, relèvent ainsi les sages de la Rue Cambon. ■

500 000
Nombre de 18-25 ans qui pourraient postuler à la Garantie jeune

Le Figaro - 16/03/2016

Caroline André-Hesse : « La donne du texte a changé »

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARC LANDRÉ @marclandre

Caroline André-Hesse est avocate associée chez AyacheSalama et spécialisée dans les questions sociales. Elle conseille, outre des grands groupes, un certain nombre de patrons de PME.

LE FIGARO. - Quel regard portez-vous sur la nouvelle mouture du projet de loi de réforme du Code du travail ?

Caroline ANDRÉ-HESSE. - Les aménagements apportés à la première version du projet de loi El Khomri sont plus forts que ce que j'avais pensé et vont à l'encontre des intérêts des PME, qui sont pourtant porteuses d'emploi et de croissance. Prenons l'exemple des forfaits jours que les employeurs pouvaient, dans la version initiale, mettre en place par simple accord avec le salarié. Manuel Valls a décidé, peu ou prou, de ne rien changer. Les entreprises ne pourront le faire que si elles sont couvertes par un accord avec un salarié mandaté par une organisation syndicale ou en transposant des accords-cadres types de branche. C'est un vrai recul, car les patrons de petites entreprises n'ont ni le temps ni les moyens de se lancer dans des procédures longues et complexes.

Vous avez le même jugement sur le plafonnement des indemnités prud'homales, sur lequel le premier ministre a aussi reculé ?

Absolument, car les patrons de PME attendaient beaucoup de cette mesure qui leur était promise. Le barème, qui devait être obligatoire, ne sera qu'indicatif. C'est certes un élément qui fera converger la jurisprudence, mais l'aléa et l'insécurité sur le coût d'un licenciement jugé sans cause réelle et sérieuse demeurent. Je ne suis pas certaine que cela lèvera, comme le dit le gouvernement, la peur à l'embauche. C'est le paradoxe de ce nouveau texte. L'exécutif a gardé la même philosophie qu'avec l'ancien : la loi doit favoriser les recrutements en CDI en apportant de la souplesse aux entreprises et de la sécurisation aux salariés. Or la donne a changé.

La définition du licenciement économique n'a pas changé, elle...

Oui et non... Il y a dans la loi la caractérisation d'un motif économique après une baisse du chiffre d'affaires sur quatre trimestres ou la réalisation de pertes d'exploitation sur deux trimestres, qui ne sont que la prise en compte des règles jurisprudentielles existantes. Les licenciements économiques s'apprécieront aussi sur le secteur d'activité d'un groupe en France, et c'est un vrai progrès. Mais le gouvernement a mis une réserve qui ouvre la porte à toutes les interprétations : la sanction de la création artificielle de difficultés économiques lorsqu'un groupe met volontairement en difficulté l'une de ses filiales pour pouvoir la fermer. Qu'est-ce que ça veut dire? Une entreprise qui, après avoir mis pendant cinq ans de l'argent dans l'une de ses filiales pour lui permettre d'être à l'équilibre et qui coupe les robinets sera-t-elle accusée d'organiser la difficulté économique ? Cette définition est extrêmement floue et annihile, pour les groupes internationaux, l'avantage de cette nouvelle définition du licenciement économique.

Voyez-vous quand même quelques avantages à cette nouvelle version ?

Oui, il y a des avancées. La consultation des salariés en cas d'accords minoritaires à 30 %, même limitée dans un premier temps aux sujets liés à la durée du travail, est un élément fort du texte qui permettra de lever un certain nombre de blocages, notamment en matière de travail dominical. La modulation du temps de travail au-delà d'un an et la possibilité de travailler 44 heures par semaine sur une période de 16 semaines pourront également être mises en place par accords d'entreprise. Je regrette que ces évolutions soient renvoyées à l'existence d'accords de branche qui en limiteront la portée. Ce sont des petits bouts de souplesse, mais qui ne vont pas aussi loin que la promesse initiale. ■

9 semaines

C'est la durée maximale sur laquelle une modulation du temps de travail sera permise sur décision unilatérale de l'employeur

« Les aménagements apportés à la première version du projet de loi El Khomri sont plus forts que ce que j'avais pensé et vont à l'encontre des intérêts des PME, qui sont pourtant porteuses d'emploi et de croissance »

CAROLINE ANDRÉ-HESSE
AVOCATE ASSOCIÉE
CHEZ AYACHESALAMA

Le Figaro - 16/03/2016

3 %
de déficit public
C'est toujours l'objectif de Bercy pour 2017

31
milliards €
C'est ce qu'il faut encore faire (au minimum) comme économies sur 2016-2017

« Avance-t-on aussi loin qu'on l'avait voulu ? D'évidence non. Mais je pense que c'est un texte important qui va permettre de vraies avancées (...). Je pense qu'il faut aller plus loin, je pense que c'est faisable »

EMMANUEL MACRON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

Le Figaro - 16/03/2016

LOI EL KHOMRI : QUATRE VERITES SUR L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

OLIVIER PASSET, XERFI

La Tribune publie chaque jour des extraits issus des analyses diffusées sur Xerfi Canal. Aujourd'hui, quatre vérités sur l'emploi et le chômage

Je vous propose ici quelques idées simples sur l'emploi... un peu à l'emporte-pièce, certes, avant d'aborder les 131 pages de l'avant-projet de loi El Khomri.

LE STORYTELLING SÉDUISANT DU PASSAGE DU CDD AU CDI

Les politiques d'allègement des protections sur le CDI sont d'abord des politiques permettant d'accroître la pression individuelle sur les salaires, pour ceux qui sont dans l'entreprise, mais surtout pour ceux qui passent par la case chômage. C'est ainsi qu'elles parviennent, à diminuer le taux de chômage structurel. C'est cela qu'il y au cœur de leur logique. Prétendre comme certains experts et le gouvernement qu'il s'agit d'une gentille politique qui fait basculer les salariés des CDD instables vers des CDI stables est un storytelling séduisant mais faux.

Certes, la fréquence des emplois temporaires est plus faible dans les pays dérégulés, c'est un fait. Mais simplement parce que les emplois à forte rotation n'ont pas besoin du statut spécial du CDD. L'absence de CDD dans une économie, ne fait en rien disparaître ce type d'emplois, qui sont noyés dans la masse des CDI. Le CDD est au fond une forme de précarité contractualisée, encadrée. Ils sont juste moins repérables. Et pour terminer sur ce point, méfions-nous aussi du cas espagnol, tellement en vogue chez les commentateurs aujourd'hui.

LA VÉRITÉ SUR LA "RÉUSSITE" ESPAGNOLE

On peut toujours tenter de marketer la politique Rajoy, c'est de bonne guerre... mais cela ne résiste pas à l'observation des faits. De début 2008 à fin 2013, l'Espagne, c'est 18 emplois détruits sur 100 en début de période dont 7 en CDI et 11 en CDD. Depuis deux ans, c'est cinq emplois reconstitués sur les 18 perdus... dont 2 en CDI et 3 en CDD... Le miracle Rajoy n'est pas exactement ce que l'on essaie de faire croire. L'Espagne reste ce pays des grands yoyos de l'emploi qu'elle a toujours été et le miracle Rajoy est d'abord celui du rebond lorsque l'on a touché le fond de la piscine.

LES POLITIQUES DE DÉRÉGULATION DU TRAVAIL SOUS CONDITION

Précisément parce qu'elles pèsent négativement sur les salaires, elles ont besoin premièrement que le salaire minimum ne bloque pas l'ajustement baissier des salaires, d'autre part, que des contrefeux macro-économiques soient allumés pour compenser la déperdition de demande. Dépréciation du change, hausse de la demande publique ou fortes baisses d'impôts... donc la flexibilité s'achète par du déficit public.

C'est toute l'histoire de la Reaganomics. C'est aussi celle du Royaume Uni de Thatcher, qui a eu besoin de plus de déficit, puis après Thatcher de la dévaluation de 1992 et des politiques expansionnistes de Tony Blair, pour que la dérégulation se transforme en emplois. Et plus récemment Renzi c'est cela encore. Un job Act, mais surtout des baisses d'impôts centrés sur les consommateurs et un gros chèque de 8.000 euros pour les nouvelles embauches en CDI. C'est sur cette base qu'il faut scruter le projet El Khomeri :

- Désinhibe-t-il l'embauche dans les petites structures
- Se dote-t-elle des ressources financières (sécurisation, fiscalité) pour compenser ses éventuels effets dépressifs.

LE FRACTIONNEMENT DU TRAVAIL : UNE SOLUTION ?

La seule alternative pour diminuer le chômage et augmenter le taux d'emploi, c'est de fractionner l'emploi, en petits temps partiels de courte durée. Parmi les pays que nous envions, c'est d'abord cela qui frappe. Soit ils ont dérégulé. Soit ils ont développé les petits jobs. Et c'est précisément la solution privilégiée en Europe, où les marges de manœuvre sur les salaires, la politique budgétaire ou le change ne sont pas celles des pays anglo-saxons.

Il n'existe pas de politique indolore de diminution du chômage structurel. C'est là toute l'hypocrisie des gouvernements successifs et de certains experts. La force des pays anglo-saxons et de l'Allemagne, c'est peut-être cela. C'est d'appeler un chat un chat et non de faire passer de la sueur et des larmes pour une thérapie douce.

>> Plus de vidéos sur le site Xerfi Canal, le médiateur du monde économique

Le Monde - mercredi 16 mars 2016

LOI TRAVAIL : APRÈS LES RATÉS, LE RABOT

ÉDITORIAL

Manuel Valls a reculé, mais il n'a pas capitulé. Au début de ce mauvais feuilleton sur l'avant-projet de loi sur la réforme du code du travail, il y a un mois, le premier ministre se montrait inflexible, déterminé à ne rien céder et à aller *« jusqu'au bout »*, quitte à tordre le bras à sa majorité. La peur d'une mobilisation de la jeunesse et d'une fronde au sein du Parti socialiste l'a conduit à rechercher, selon sa formule, *« un compromis intelligent et efficace »*. La réécriture du texte, qu'il a présenté lundi 14 mars, fait une large place aux propositions de la CFDT, qui retrouve son rôle de partenaire privilégié, mais elle porte aussi la marque de François Hollande. M. Valls, qui avait fait l'impasse sur la concertation, au point de reconnaître *« un manque d'explication »*, s'est converti à la démocratie sociale privilégiée par le président au début de son quinquennat. *« Dialoguer dans une démocratie*, a-t-il concédé, *ce n'est ni reculer ni s'arc-bouter, c'est construire »*.

Au risque de raboter l'ambition initiale de la réforme, le premier ministre a recherché un point d'équilibre sur cette « flexisécurité » à la française. Le texte initial était trop déséquilibré, il penchait plus du côté de la flexibilité pour les entreprises que de la sécurité pour les salariés. Sans abandonner son but premier, qui est de favoriser le développement de la négociation d'entreprise, il a fait l'objet d'un rééquilibrage.

Une méthode calamiteuse

La CFDT et les syndicats réformistes ont obtenu d'importantes concessions : le retrait du plafonnement impératif des indemnités prud'homales pour licenciement économique abusif ; l'obligation pour les PME souhaitant recourir au forfait jours de passer par la voie d'un accord ; le maintien de l'état actuel du droit sur le temps de travail en l'absence d'accord. Le compte personnel d'activité (CPA) est étoffé. Et la »garantie jeunes », qui offre un dispositif d'accompagnement pour les jeunes décrocheurs, sera généralisée en 2017, sous réserve d'assurer son financement...

Si le patronat voit s'envoler plusieurs dispositions dont il rêvait, il n'est pas totalement perdant. La réforme des licenciements économiques est conservée, même si un contrôle accru est concédé au juge. Le compte épargne-temps ne sera pas intégré dans le CPA. Les accords d'entreprise restent privilégiés, même si la branche retrouve un rôle de régulation, et ceux dits « offensifs » pour préserver l'emploi sont conservés. Les principes essentiels de Robert Badinter qui effarouchaient le patronat ne seront pas introduits dans le code du travail.

Mais le gouvernement aurait pu arriver au même résultat en s'épargnant ce psychodrame. Sa méthode a été calamiteuse. La pédagogie a été totalement absente. La menace d'un passage en force, en recourant à l'article 49-3 de la Constitution, comme pour la loi Macron, a fait inutilement monter la tension. Avec tous ces *« ratés »*, dixit M. Valls, il a créé les conditions d'une potentielle crise sociale. Rien ne garantit un soudain apaisement. La loi travail a consacré le divorce entre les syndicats réformistes et les syndicats contestataires, la CGT et FO, qui veulent que rien ne bouge. Les organisations d'étudiants sont divisées, mais l'UNEF est bien décidée à alimenter la fronde en agitant le spectre de la précarité. Les opposants n'ont pas désarmé, et le débat parlementaire peut encore faire bouger les lignes et rallumer bien des polémiques. ■

social-travail-gouvernement-syndicats-patronat,PREV
Loi travail: des concessions, mais toujours des désaccords (QUESTIONS-REPONSES)

Paris, 15 mars 2016 (AFP) - En quête de compromis sur la loi travail, Manuel Valls a fait lundi des concessions au Medef et à la CFDT, mais s'est mis à dos les PME. Qui a obtenu quoi ? Quels points d'achoppement subsistent, notamment avec les syndicats "contestataires" ?

QUESTION: Qu'ont obtenu les syndicats dits "réformistes" ?

REPONSE: Leur principale victoire : le retrait du plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement économique, remplacé par un "barème indicatif".

Autre concession importante : les petites entreprises (moins de 50 salariés) ne pourront finalement pas recourir au forfait-jours sans accord collectif. Ce dispositif dérogatoire aux 35 heures permet de rémunérer les salariés autonomes selon le nombre de jours travaillés dans l'année.

Désormais, en l'absence de représentation syndicale, les petites entreprises devront négocier des accords avec des salariés mandatés par un syndicat, comme le réclamaient la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC.

En l'absence d'accord, le droit actuel s'appliquera, alors que le gouvernement prévoyait d'instaurer un droit supplétif moins favorable que le droit actuel, pour inciter à négocier.

Enfin, les trois syndicats ont obtenu, avec la Fage (étudiants), des avancées dans le cadre du compte personnel d'activité (CPA). Les salariés non-diplômés pourront engranger jusqu'à 400 heures de formation, au lieu de 150. Le CPA intégrera, en outre, un compte "engagement citoyen", pour récompenser le bénévolat.

Quant aux jeunes sans emploi ni formation, ils pourront accéder sans restriction à la Garantie jeunes, un dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi.

Q: Qu'a obtenu le Medef ?

R: Le Medef obtient deux concessions : la maintien de la réforme des licenciements économiques et le retrait des principes énoncés par Robert Badinter en du préambule du code du travail.

La nouvelle version du projet précise toujours les critères des licenciement économiques, dont l'évaluation sera cantonnée, pour les multinationales, au seul territoire national. Toutefois, le juge pourra les requalifier en licenciements sans cause réelle et sérieuse si un groupe organise artificiellement ses déficits en France pour licencier.

Concernant le rapport Badinter, il ne constituera finalement "pas un préambule autonome dans le code du travail", mais sera un simple "guide" pour la réécriture du code.

"Si Badinter s'applique, on en a pour cinq à dix ans minimum où les entreprises ne prendront pas de risque en attendant que la jurisprudence se mette en place", estimait récemment un dirigeant patronal.

Q: Les petites entreprises sortent-elles perdantes ?

R: Dans le camp patronal, la CGPME et l'UPA, très implantées parmi les PME, sont les plus virulentes. La première a fustigé "une réforme à l'envers". Quant à Jean-Pierre Crouzet (UPA), il a exprimé sa déception : "Jusque-là, on avait eu quelques espoirs. Désormais, il n'y a plus rien".

Deux reculs touchent particulièrement les petits patrons : le retrait du plafonnement des indemnités prud'homales, qui devait "lever la peur de l'embauche", et l'obligation de passer par un accord collectif pour appliquer le forfait-jours.

L'obligation, pour les PME voulant recourir au forfait-jours, de négocier avec un salarié mandaté est honnie par la CGPME, qui y voit une ingérence syndicale.

Q: Pourquoi les syndicats dits "contestataires" poursuivent-ils leur mobilisation ?

R: Ces syndicats, CGT et FO en tête, avaient prévenu qu'ils ne désarmeraient pas sans retrait du texte.

Les "effets d'annonce" de Manuel Valls "ne changent pas la philosophie générale du projet", qui "continue à diminuer les droits des salariés et à accroître la précarité", a réagi l'intersyndicale composée de la CGT, FO, la FSU, Solidaires, l'Unef (étudiants), l'UNL et la Fidl (lycéens).

Ils appellent toujours à une journée de grève et de manifestations le 31 mars et soutiennent, d'ici là, les journées d'actions des 17 et 24 mars organisées par les organisations de jeunesse.

Q: Peut-il encore y avoir des évolutions ?

R: Manuel Valls a calmé une partie de sa majorité, frondeurs exceptés. Mais les députés socialistes se réservent le droit d'amender le texte au cours du débat parlementaire, à partir de fin avril.

Pour le député Christophe Sirugue, rapporteur du projet de loi, "il y aura à l'évidence des amendements", notamment "sur la question du licenciement économique".

Les frondeurs, eux, ont promis une "bataille parlementaire extrêmement ferme".

jah/cel/phc

2016/03/15 14:12:52 GMT+01:00
#545260 DVBP 1447 NPN65 (4) AFP (679 words)

apital/travail

VALLS PROMET UN GESTE AUX FONCTIONNAIRES
« Il y a un rendez-vous salarial important jeudi. (…) Ça sera annoncé jeudi par la ministre (de la Fonction publique), Annick Girardin, il y aura un geste significatif. »
Manuel Valls, premier ministre.

GRÈVE SUIVIE À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
À l'appel des cinq syndicats de la Société générale, les salariés ont massivement fait grève hier contre les 550 suppressions de poste annoncées la semaine dernière dans les services administratifs.

LOI TRAVAIL

Valls échoue au rattrapage face aux mouvements de jeunesse

es organisations de jeunesse appellent à intensifier et à poursuivre les mobilisations dans les facultés et les lycées, en vue de la manifestation de ce jeudi 17 mars, pour exiger le retrait de la loi travail, même revue et corrigée. Exemple de mobilisation à Tours, avec les étudiants.

Unies, les organisations de jeunesse se sont retrouvées, hier à Paris, pour faire front commun contre l'avant-projet de loi El Khomri. Les vingt-trois mouvements politiques, ıdicaux et associatifs fustigent la nouvelle ɔuture du texte de loi, rafistolé sur un ın de table par le gouvernement, le temps ın week-end. Si l'abandon du plafonment des indemnités prud'homales et l'allongement du temps de travail des prentis sans autorisation de l'inspection travail est apprécié, la révision du Code travail reste *« insuffisante »*, *« à la rge »*, *« de la bricole »*, selon les mouments de jeunesse. Ensemble, ils appellent ıtensifier et à poursuivre les mobilisations ns les facultés et les lycées, en vue de la ınifestation de ce jeudi 17 mars, pour ger le retrait du texte. *« Ce n'est que ce au rapport de forces sociales que le uvernement va bouger »*, selon le président l'Unef, William Martinet.

LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE SE SONT RETROUVÉES, HIER À PARIS, POUR FAIRE FRONT COMMUN. PHOTO PATRICK KOVARIK/AFP

écran de fumée e la garantie jeunes

ur Camille Lainé, secrétaire ıérale du Mouvement jeunes mmunistes de France UCF), le constat est sans pel : *« Manuel Valls annonce nouveau départ mais c'est ns la mauvaise direction ! Ils lâché sur des points mais rien change sur le fond du projet. Il reste ntique. On continue toujours à faciliter licenciements ! »* Un responsable d'Enble Jeunes lui fait écho : *« L'inversion de hiérarchie des normes et le leitmotiv "Travailler plus, gagner le même salaire", est tours présent ! »* Une représentante de ssociation Osez le féminisme ! s'emporte : *C'est la philosophie générale du texte qui se problème. La réforme est soutenue par Medef ! La libéralisation et la précarisation l'emploi des jeunes sont maintenues. »* La ɔbilisation des jeunes et des salariés a joué rôle clé pour faire reculer l'exécutif. *« Le uvernement disait être déterminé jusqu'à que les jeunes descendent dans la rue »*, ce William Martinet, et de se réjouir : *« La nesse a créé un rapport de forces qui a fait ıger les lignes. »*

« LE GOUVERNEMENT A ÉCHOUÉ DANS SA STRATÉGIE DE DIVISER LE MOUVEMENT DE JEUNESSE », SELON UNE MILITANTE ASSOCIATIVE.

Si les organisations de jeunesse saluent l'extension de la garantie universelle annoncée par le gouvernement, elles pointent du doigt ses limites. Depuis son lancement, en octobre 2013, ce dispositif d'accompagnement vers l'emploi, d'une durée d'un an et donnant droit à une aide financière de 462 euros par mois, a bénéficié à 46 000 jeunes en difficulté sociale. Le gouvernement avait déjà prévu de l'étendre à 100 000 jeunes en 2016. Lundi, *« le premier ministre a employé le mot d'universalité, ce qui pourrait donner accès à 900 000 jeunes à cette aide (le nombre de ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation, selon Eurostat – NDLR), soit un budget de 5 milliards d'euros, c'est un écran de fumée »*, dénonce William Martinet, car le gouvernement prévoit en fait de relever la barre à 200 000 jeunes, ce qui est loin de rendre le dispositif universel. L'exécutif a d'ailleurs précisé, lundi soir, que le coût du dispositif en 2017 s'élèverait à seulement 418 millions d'euros.

La garantie universelle est prise avec des pincettes au vu des difficultés que rencontrent déjà les missions locales, chargées d'appliquer ce dispositif d'accompagnement des décrocheurs. *« Pour avoir téléphoné à un directeur de mission locale, je peux vous dire qu'ils rient jaune sur le terrain. L'enveloppe financière allouée aux missions locales est en baisse et les moyens humains sont marqués par des baisses d'effectifs »*, lâche William Martinet.

Dans les universités, on s'active pour élargir le mouvement aux jeunes non encore impliqués. Comme à Tours, où les quelques concessions du premier ministre ne passent pas. *« Je pense que le gouvernement s'est laissé une marge de manœuvre dans cette loi*, expose Yusuf. *En proposant des trucs aussi gros, ça leur laissait de l'espace pour négocier mais on n'est pas dupe. Nous voulons le retrait de la*

DÉBAT AVEC LES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE

Mardi 22 mars à l'Assemblée nationale (7e bureau), de 18 h 00 à 20 h 30, les députés du Front de gauche organisent une conférence publique sur le thème : « Contre le démantèlement du Code du travail, pour une alternative progressiste », en présence de syndicalistes, d'organisations de la jeunesse, d'universitaires, de juristes… Il est indispensable de s'inscrire au plus tard aujourd'hui mercredi 16 mars avant midi. Les inscriptions (dans la limite des places disponibles) se font par courriel à l'adresse : groupe.gdr@assemblee-nationale.fr en indiquant nom, prénom, date et lieu de naissance.

loi. » Pour cet étudiant en sciences humaines et les nombreux autres jeunes réunis lors d'une assemblée générale, lundi, l'heure est à l'organisation de la mobilisation de jeudi. Pierre-Alexis Pauchet, engagé au MJCF, explique: « *On a décidé en AG de s'organiser en commissions, qui ont chacune une mission, la vie de la lutte, la communication, l'action, la gestion des assemblées générales et les revendications.* » La commission revendications sert notamment à étudier les modifications établies par le gouvernement pour adapter les argumentaires et les tracts, « *mais aussi à faire des propositions alternatives* », précise Pierre-Alexis.

Cours supprimés pour la manifestation de jeudi

Sur le parvis du lycée Grandmont, les étudiants sont venus exposer les raisons de se mobiliser. Autour d'une « disco-soupe » où l'on distribue du potage en musique, les discussions s'animent. Une marelle aux cases nommées « prise de conscience », « mobilisation », « révolution », s'improvise pendant qu'une formation sur la « désobéissance civile » se lance. Pendant ce temps, un groupe d'étudiants se dirige vers le site universitaire de Grammont où sont enseignées les filières scientifiques. Un campus loin du centre-ville et « *des étudiants difficiles à mobiliser* », souligne Léonard Léma, qui participe à l'organisation de la lutte depuis le début. Pas suffisant pour entamer sa détermination et celle de ses amis venus tracter et argumenter. Une étudiante pressée prend le tract. Après un rapide coup d'œil, elle lance: « *Ça sert à quoi de se mobiliser si la loi n'est pas encore votée ?* » Léonard répond: « *Justement, la mobilisation a permis de faire reculer sur certains points. En la poursuivant, on pourra aller jusqu'au retrait du projet de loi avant qu'elle soit votée.* » L'étudiante marque le pas et murmure: « *Ah oui, tu as peut-être raison...* »

Le matin, des étudiants élus par l'AG ont négocié avec l'administration de la fac pour que les cours de jeudi, qui ont lieu pendant la manifestation, soient supprimés et que les absences aux cours de la journée soient « *dépénalisées* », ironise un étudiant. Un argument qui compte pour ces étudiants à Polytech, à qui l'on fait subir la pression de la réussite et qui veulent s'assurer qu'eux aussi puissent rejoindre la manifestation. Un autre refuse le tract: « *Je vote à droite !* » fanfaronne-t-il. Sur le document imprimé aux aurores par les Jeunes communistes, qui ont ouvert leurs locaux aux acteurs de la lutte, pas de logo d'organisations. Juste un lien vers la page Facebook « Les Tourangeaux contre la loi travail » créée il y a moins d'une semaine, et suivie par près de mille personnes. •

OLIVIER MORIN
ET LOLA RUSCIO

Même réécrite, la loi El Khomri divise encore

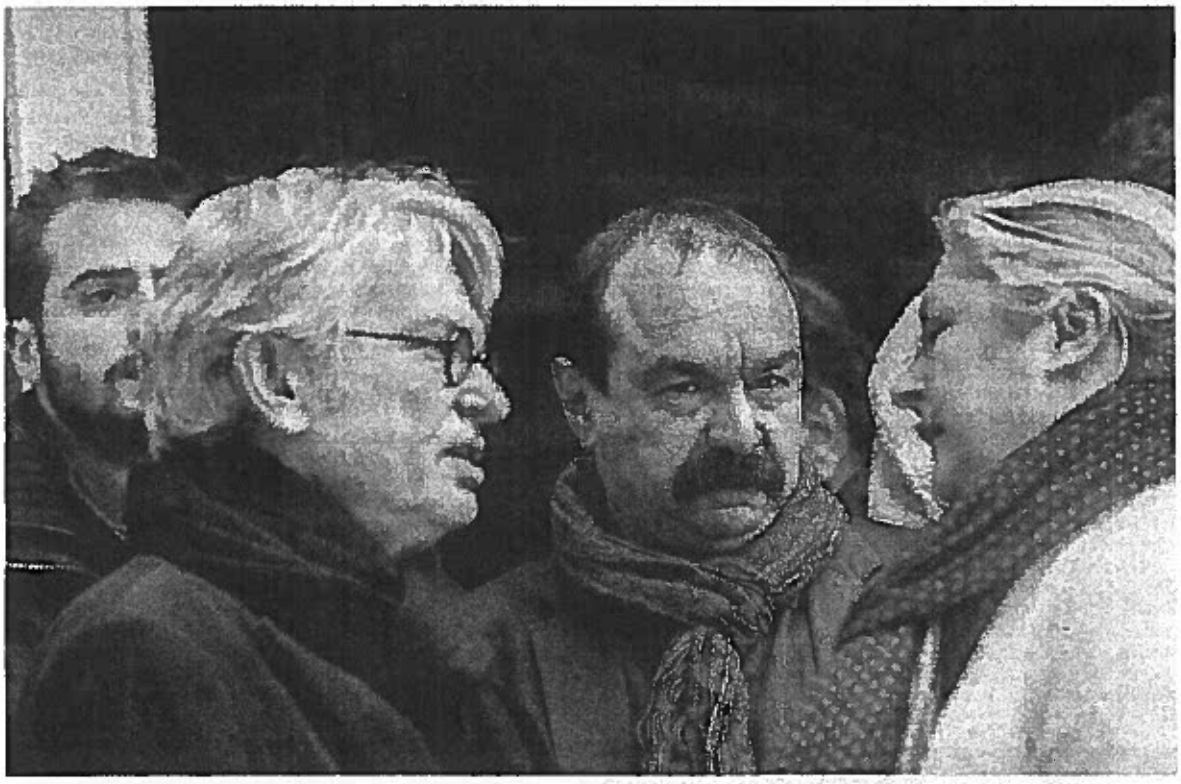

Jean-Claude Mailly, FO (à g.), Philippe Martinez, CGT (au c.) et Carole Couvert, CFE-CGC (à dr.), lundi à Matignon. Frédéric Pitchal/Divergence

— La philosophie générale du texte, qui consiste à privilégier la négociation d'entreprise, demeure, ainsi que certaines dispositions polémiques comme la réforme du licenciement économique.

— Les organisations qui appellent au retrait du projet continuent donc à le faire. Une deuxième mobilisation est prévue jeudi.

Que reste-t-il au final de l'avant-projet de loi El Khomri ? Est-il encore à moitié plein ? Ou déjà aux trois quarts vide ? Alors que le texte réécrit était sur le point, hier après-midi, d'être envoyé au Conseil d'État, c'est le moment où chacun tente de prendre le poids exact de la réforme, qui sera présentée en conseil des ministres le 24 mars.

Lundi, on le sait, Manuel Valls l'a purgé des éléments qui fâchent le plus *(lire* La Croix *d'hier)*. Exit le plafond des indemnités prud'homales, qui aurait limité les dommages et intérêts dus par les employeurs en cas de licenciement abusif, remplacé par un simple barème indicatif à disposition du juge. Supprimées aussi les possibilités pour les petits patrons de décider unilatéralement, par exemple, de recourir au forfait jour, qui permet de contourner les 35 heures hebdomadaires. Le premier ministre a aussi étoffé le volet sécurisation des droits, en généralisant la garantie jeunes, et a musclé les droits à la formation des salariés les moins qualifiés.

Pour la CFDT, qui a accompagné toutes les réformes du quinquennat mais avait menacé de se mobiliser si elle n'était pas entendue cette fois, la réforme n'en est que plus efficace. *« Un projet de loi qui était déséquilibré, qui n'était pas compris, faisait courir des risques aux salariés, devient un projet de loi qui peut potentiellement être porteur de progrès pour les jeunes et porteur de progrès pour les salariés, parce qu'il revient à sa philosophie, c'est-à-dire plus de négociations collectives à tous les étages »*, a ainsi estimé Laurent Berger, le secrétaire général.

À l'inverse, au Medef, Pierre Gattaz estime qu'*« on est passé à l'orange »*. En particulier, il se dit *« très déçu »* par la disparition du plafond prud'homal et des dispositions unilatérales pour les PME, *« premières victimes »* de la réécriture : *« Si ces deux piliers tombent, nous passerons à côté de l'opportunité historique de créer des emplois (…) comme l'ont fait nos voisins en déverrouillant le marché du travail. Il faut absolument les rétablir. »* Néanmoins, le patron du Medef s'abstient de crier trop fort car il admet qu'*« il reste des choses dans cette loi »*.

À commencer par la réforme du licenciement économique, qui définit plus précisément les difficultés économiques pouvant motiver ce type de licenciement. L'objectif est d'éviter aux entreprises de s'abstenir d'embaucher par crainte d'un contentieux en cas de licenciement. Désormais, le niveau des difficultés susceptible de justifier un licenciement économique devra être négocié dans la branche, pour mieux coller à la réalité de chaque secteur. À défaut d'accord, le niveau appliqué sera assez bas. Trop, selon le député Jean-Marc Germain, proche de Martine Aubry : *« Après quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires, on aurait une sorte de permis général de licencier. »*

D'autant que désormais une multinationale, qui éprouverait le besoin de réorganiser une filiale française en difficulté, pourra le faire même si les résultats du groupe sont bons. *« C'est ce que font tous nos voisins*, argumente-t-on au Medef. *Il fallait absolument retirer cet épouvantail si on veut éviter que les groupes évitent de s'installer en France. »*

Le patron du Medef s'abstient de crier trop fort car il admet qu'« il reste des choses dans cette loi ».

Le gouvernement se réserve-t-il la possibilité de faire évoluer le volet licenciement économique lors du débat parlementaire ? C'est en tout cas ce que souhaite Jean-Marc Germain, selon lequel *« le chemin est encore long pour que le texte soit acceptable »*.

Mais du point de vue des organisations qui continuent de mobiliser (lire ci-dessous) contre le projet de loi, la copie n'est pas amendable. *« Nous demandons le retrait car pour nous c'est la philosophie du projet qui est dangereuse*, explique Didier Porte, secrétaire confédéral de Force ouvrière. *En donnant la possibilité aux entreprises de négocier tout un tas de choses dérogatoires au code du travail, la loi travail ouvre la possibilité aux entreprises de se faire concurrence par le moins-disant social. Prenez par exemple la majoration des heures supplémentaires : si Renault dit « chez nous, elles seront majorées à 10 % et pas 25 % », demain, Peugeot fera pareil et ensuite ce sera tous les sous-traitants. »*

Nathalie Birchem

Des mobilisations tous les jeudis ?

Ils ne désarment pas. Hier, les organisations de jeunesse (Unef, FIDL, UNL, Jeunes CGT, Jeunes socialistes, Génération précaire…) qui avaient appelé à la manifestation du 9 mars ont maintenu leur appel à se mobiliser demain, pour *« exiger le retrait sans conditions »* du texte, en dépit des corrections apportées par Manuel Valls. *« Jeudi sera encore une journée d'action, la deuxième d'une série »*, a affirmé Samya Mokhtar, la présidente de l'Union nationale lycéenne (UNL). La question d'une mobilisation le 24 mars, jour de présentation du projet de loi en conseil des ministres, sera discutée demain soir. Enfin, la journée d'action du jeudi 31 mars est maintenue, à l'appel de sept syndicats (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL, FIDL).

sur la-croix.com : L'interview de Sébastien Darrigrand, délégué général de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

syndicats-social-salaires-entreprises-économie,PREV

Rémunération des fonctionnaires: rendez-vous salarial sous haute tension jeudi (PRESENTATION-ACTUALISATION)

Par Sandra LACUT
ATTENTION - ajoute déclarations FSU ///

Paris, 15 mars 2016 (AFP) - Les syndicats de fonctionnaires ont rendez-vous jeudi avec la ministre de la Fonction publique Annick Girardin pour un premier rendez-vous salarial très attendu après six années de gel des augmentations générales, dans un climat social très tendu.

Le Premier ministre Manuel Valls a tenté de déminer le terrain mardi en annonçant qu'il y aurait "un geste significatif" sur le point d'indice, gelé depuis 2010 et qui sert au calcul des rémunérations des fonctionnaires. Il a cependant insisté sur la nécessité de "changer" et "moderniser" une "certaine conception de l'État et des services publics".

"Ni les montants, ni le calendrier" ne sont fixés, avait indiqué le ministère lundi, après des chiffres parus dans la presse mentionnant une possible "hausse comprise entre 0,5% et 1%, soit 1,75 milliard d'euros pour l'ensemble de la fonction publique".

"Insuffisant à nos yeux", a commenté la CGT, à l'instar des principales organisations syndicales.

"L'heure est au rapport de force", a déclaré à l'AFP Jean-Marc Canon de la CGT (1e force syndicale) qui a "mis à disposition un préavis de grève couvrant la période du 17 au 31 mars", afin que les agents des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) puissent se mobiliser, autant pour leur pouvoir d'achat que contre le projet de loi El Khomri sur la réforme du droit du travail.

L'Unef (étudiants), soutenue par la CGT et FO, appelle à une nouvelle mobilisation jeudi, les syndicats les plus remontés contre le projet de loi Travail ayant aussi choisi le 31 mars comme nouvelle journée d'action.

Après une mobilisation bien suivie le 26 janvier à l'appel de la CGT, FO (troisième force syndicale) et Solidaires(sixième), les fonctionnaires menacent d'une nouvelle grève le 22 mars.

Le projet de loi Travail, qui prévoit notamment d'adapter le compte personnel d'activité (CPA) à la fonction publique, "conditionne beaucoup de choses", souligne toutefois FO qui en "exige le retrait" et appelle à se mobiliser le 31 mars, jugeant contre-productive une mobilisation des seuls fonctionnaires avant cette date.

- "Sept milliards d'euros" d'effort -

La ministre Annick Girardin s'était déclarée favorable, la semaine dernière, à une "hausse générale" et "significative" des rémunérations des fonctionnaires, qui ont contribué à hauteur de "sept milliards d'euros" à l'effort de redressement des finances publiques.

Les organisations syndicales réclament majoritairement une revalorisation significative du point d'indice gelé à 4,63 euros depuis 2010. Il "a décroché de 7 à 8% par rapport à l'inflation depuis 2010", souligne la CGT, tandis que FO parle de "8% de perte de pouvoir d'achat".

La CFDT (deuxième force syndicale) a annoncé qu'elle ne se contenterait pas de "mesurettes", estimant qu'"il y a urgence à traduire dans la rémunération la reconnaissance de l'action quotidienne des fonctionnaires pour un service public de qualité".

"Il faut laisser à la négociation la possibilité d'être utile", estime l'Unsa (quatrième force syndicale), qui ne souhaite "pas de rattrapage" mais que le point d'indice soit dégelé.

La FSU (premier syndicat d'enseignants, deuxième dans la fonction publique d'État) a également prévenu que les fonctionnaires "n'accepteront pas de mesures symboliques".

"Je ne sais pas où le Premier ministre met la barre. Il y a encore beaucoup d'incertitudes. La fonction publique c'est 20% de l'emploi en France, nous ne laisserons pas passer ce rendez-vous salarial sans dire ce que nous avons à dire. On se prépare à mobiliser le 22 mars", a déclaré à l'AFP Bernadette Groison, sa présidente, en ajoutant que la FSU se mobiliserait en soutien à toutes les autres actions prévues par ailleurs contre le projet de loi Travail.

Le rendez-vous salarial, prévu par le protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations des agents (PPCR), devait se tenir en février. Il a pris du retard pour cause de remaniement.

Les fonctionnaires font l'objet d'attaques répétées de la droite, et notamment de Nicolas Sarkozy, qui s'est fixé "comme premier objectif", lors d'une convention de son parti (LR) consacrée à la fonction publique, de "supprimer entre 300.000 et 350.000 postes de fonctionnaires" en un quinquennat.

ls/cel/mm

by : Sandra LACUT

2016/03/15 17:08:47 GMT+01:00
#545833 DVBP 2018 NPZ21 (4) AFP (660 words)

La Croix - mercredi 16 mars 2016

explication

Vers un dégel du point d'indice des fonctionnaires

Manuel Valls a promis hier un *« geste significatif »* alors que le point d'indice servant à calculer la rémunération des fonctionnaires n'a pas évolué depuis 2010.

Qu'a annoncé le gouvernement ?

Après le gel, le dégel. Alors que les syndicats de fonctionnaires ont rendez-vous avec leur ministre de tutelle demain, Manuel Valls a annoncé dès hier *« un geste significatif »* sur la rémunération des 5 millions d'agents de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux.

Si le principe d'une augmentation générale est officialisé, reste à en fixer le montant. Le gouvernement ne donne pas de chiffre, mais les organisations syndicales l'attendent évidemment au tournant après six années de gel du point d'indice.

« Un geste significatif, cela ne peut pas se traduire par zéro virgule quelque chose », prévient déjà Brigitte Jumel, chef de file de la CFDT fonctions publiques. *« Il faut au moins 2 % tout de suite et l'annonce d'autres augmentations pour la suite. C'est un minimum pour commencer à rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées »*, renchérit Baptiste Talbot, de la CGT.

Quel sera le coût pour les finances publiques ?

Si le chiffrage des pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires sur les dernières années donne lieu à des débats épiques, celui de l'augmentation du point d'indice fait consensus : 1 % de hausse coûte 1,8 milliard d'euros par an aux employeurs publics, moitié pour l'État, moitié pour les collectivités et les hôpitaux.

> *« Il faut au moins 2 % tout de suite et l'annonce d'autres augmentations pour la suite. »*

Dans le contexte de lutte contre les déficits, la facture est loin d'être indolore. *« Cette contrainte existe, mais l'État employeur doit prendre ses responsabilités et les services publics sont un investissement qui profite à tous »*, rétorque Brigitte Jumel pour la CFDT.

Cette hausse à venir s'ajoutera au plan de revalorisation des parcours professionnels décidé pour les années à venir. Le gouvernement n'a jamais vraiment chiffré les effets de cette réforme, mais la Cour des comptes les a estimés à environ 5 milliards par an à l'horizon 2020.

Pourquoi le gouvernement lâche-t-il du lest ?

À la recherche d'une issue dans la crise autour du projet de loi El Khomri, le gouvernement redoute de voir s'ouvrir d'autres fronts. Déjà, les organisations syndicales de la fonction publique avaient prévu une journée d'action le 22 mars s'ils n'étaient pas satisfaits des propositions d'augmentation. Et la CGT travaille à *« articuler les différents mouvements »*, prévient Baptiste Talbot. Voilà qui a sans doute poussé le gouvernement à se montrer plus réceptif envers les fonctionnaires.

Pour calmer la fronde tout en ménageant le budget, le gouvernement semble enclin à étaler l'augmentation sur 2016 mais aussi 2017, et peut-être même au-delà. Cela aurait le mérite d'accorder immédiatement un peu de grain à moudre aux fonctionnaires. Cela permettrait aussi de ne pas regeler le point en 2017, année présidentielle.

Mathieu Castagnet

BARBARIN DROIT DANS SES SANDALES

«La majorité des faits, grâce à Dieu, sont prescrits», a osé, hier, le cardinal Barbarin, à Lourdes, assurant qu'il n'avait *« jamais couvert le moindre acte de pédophilie »*. *« Je trouve que là, on touche au pathétique »*, a réagi Bertrand Virieux, un des membres de l'association La Parole libérée.

87 %

**C'est la part des animateurs qui considèrent que les nouveaux taux d'encadrement mis en place avec la réforme des rythmes scolaires ont *« dégra la qualité éducative des accueils périscolaires »*.

PROCÈS

« Je déclare l'État coupable de non assistance à justice en danger »

our alerter sur l'asphyxie budgétaire dont est victime l'institution judiciaire, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistratur rganisent, jusqu'au 25 mars, de faux procès du gouvernement dans plusieurs juridictions. Nous avons suivi le premier, organisé à Créteil lunc

C'est un procès un peu particulier qui s'est tenu, lundi, au tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne). À l'initiative du Syndicat des avocats de France (SAF) et du Syndicat a magistrature (SM), l'État y était poursuivi ır « mise en danger de la justice et non-istance à justice en danger ». Un procès *ictif »*, mais organisé dans les règles de τ, c'est-à-dire en suivant les codes d'une lience pénale classique, avec acte de mise accusation, parole donnée à la défense, litions de témoins et d'experts… Un tri-nal d'opinion qui tiendra audience aussi lontpellier, Lille ou Le Havre dans les pro-uins jours (lire encadré). Objectif : tirer la nette d'alarme sur les *« conséquences des itiques budgétaires indigentes »* qui *« met-t en péril l'institution judiciaire »*.

DEVANT LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL, CYRIL PAPON, GREFFIER À BOBIGNY ET SYNDICALISTE CGT, A DÉNONCÉ LES CONSÉQUENCES DU SOUS-EFFECTIF CHRONIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES. PHOTO GUILLAUME CLÉMENT

euf témoins se sont succédé la barre jusqu'à la nuit tombée

ıtronisé président du tribunal pour l'oc-ion, le responsable du SAF, Florian Borg, ıvait donc, à 15 h 7, déclarer *« l'audience erte »*. *« Je ne m'étendrai pas sur l'identité iciaire du prévenu. Depuis 1958, vous savez eu près de qui il s'agit »*, blaguait d'abord ırésident avant de rentrer dans le détail du *onséquent dossier »* qui avait amené ce ıgereux récidiviste à la barre. *« Avec 61 euros habitant consacrés à la justice en 2012, la nce se trouve au 37e rang européen »*, pointe si Florian Borg, qui constate que *« le simple ès à un juge départiteur aux prud'hommes t prendre 17 mois à Marseille, 18 à Bordeaux, 30 à Bobigny »*. Pour étayer cette situation *« asphyxie »*, le tribunal n'a pas lésiné sur témoins : neuf se sont succédé à la barre qu'à la nuit tombée, ne sachant pas toujours l fallait se tourner vers le tribunal ou le blic, prompt à réagir aux bons mots et me à applaudir – d'ordinaire un sacrilège areil lieu. Greffier à Bobigny et syndicaliste T, Cyril Papon a raconté les conséquences *« sous-effectif chronique »*, *« la pression »* ; présidents de juridiction sur les *« objec-»*, la *« mise en concurrence via une nouvelle me »*. Autre petite main de la justice, l'As-iation de politique criminelle appliquée le réinsertion sociale (Apcars), qui réalise ıque année pas moins de 17 000 *« enquêtes iales rapides »* sur les prévenus, avait mobilisé son directeur général. *« Le ministère nous doit 1,6 million d'euros, et nous subissons des retards de paiement de 6 à 7 mois »*, témoigne Frédéric Lauféron, dont la structure gère aussi des hébergements pour des sortants de prison. *« Là aussi, les coupes budgétaires sont sévères, alors que les récentes lois encouragent pourtant les aménagements de peine. C'est complètement schizophrénique ! »* Un constat partagé par son successeur à la barre : *« L'État organise la mise en échec de ses missions »*, résume Samuel Azé, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation dans le Val-de-Marne, qui évalue à *« trente minutes, une heure maxi par mois »* le temps qu'un conseiller peut consacrer à chaque détenu. *« Comment imaginer que cela peut être suffisant pour les accompagner vers la réinsertion ? »*

Accablé, l'accusé allait l'être encore un peu plus avec l'intervention de Marie Hautbergue, interprète judiciaire. *« Notre métier s'exerce dans l'ombre… Tellement d'ailleurs que l'État a oublié de nous déclarer depuis des années ! Ce qui donne des situations cocasses quand nous participons sur le terrain à des opérations contre le travail dissimulé… »*

3 minutes 50 en moyenne pour gérer une mesure de garde à vue

Juge d'instruction à Créteil mais pour l'heure avocat des parties civiles, Matthieu Bonduelle pouvait donc s'en donner à cœur joie dans sa plaidoirie. Rappelant qu'un substitut avait *« en moyenne à Créteil 3 minutes 50 pour gérer une mesure de garde à vue, soit la durée du dernier tube de Rihanna »*, il a demandé au tribunal *« non de l'argent, mais que les ministres de la Justi de l'Intérieur et de l'Économie soient conda nés à effectuer un stage dans chacun services judiciaires venus témoigner ici* Invitée à défendre l'accusé, sa collègue Sa Massoud tentera bien de limiter les dégâ Mais l'opinion du tribunal était faite. *« déclare le prévenu coupable des faits qui sont reprochés »*, tranchera le président Bo peu après 19 heures. Sa peine ? Une *« m à l'épreuve avec obligation de doubler le bud de la justice dans le délai de un an »*, d'*« ad ter une réforme de la justice des mineur* ou encore de *« mettre en œuvre une politi pénale centrée sur la réinsertion des conda nés »*. Une bien juste peine. ●

ALEXANDRE FAC

6

C'EST LE NOMBRE DE POSTES DE MAGISTRATS QUE LE MINISTRE DE LA JUSTICE A PROMIS DE CRÉER À BOBIGNY DÈS MARS 2016, SUIT À LA MOBILISATION DU TRIBUNAL.

ENCORE TROIS AUDIENCES À VENI

Après Créteil et Besançon lundi et Toulouse mardi, c'est Montpellier qui doit accueillir aujourd'hui l'un ces « tribunaux d'opinion mis sur pied par le SAF et SM. Rendez-vous est don à 12 heures à la Maison des avocats de Montpelli (14, rue Marcel-de-Serres Le mercredi 23 mars (à 17 heures), c'est le palc de justice de Lille qui se prêtera au jeu, avant c celui du Havre (le 25 mar à 15 heures) ne clôture ce tour de France.